



Groupama

Centre Manche

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

Groupama Centre Manche

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 CHARTRES Cédex

Entreprise régie par le Code des Assurances

Sommaire

Partie I

RAPPORT D'ACTIVITE page 1

Partie II

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE
SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE page 17

Partie III

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES page 45

Partie IV

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES –
Comptes annuels page 99

Partie V

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES – Conventions réglementées page 103

Partie VI

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE page 107

Partie VII

PROJET DE RESOLUTIONS page 143



Groupama
Centre Manche

Partie I

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

1. INTRODUCTION

Dans un contexte économique difficile marqué par une faible croissance, un chômage élevé et des taux de rendement historiquement bas, GCM présente en 2014 des résultats contrastés. Tant la croissance du chiffre d'affaires de 2,4%, que le rapport sinistres à cotisation de 69%, constituent des indicateurs satisfaisants. Notre ratio de frais généraux connaît également une évolution favorable et l'ensemble de ces éléments contribue à un ratio combiné de 99,5%.

Toutefois cette croissance portée par l'aliment tarifaire, s'accompagne d'une diminution du nombre de sociétaires et du nombre de contrats.

Si la performance technique traduite par le rapport sinistres à cotisations est favorable, c'est parce que les bonnes pratiques en termes de sélection et de surveillance portent leurs fruits, il est donc nécessaire de poursuivre en ce sens.

En matière de développement, nous notons une amélioration sensible du taux de sociétaires mono équipés, ce taux étant passé de 42,7 % en 2013 à 40,3% en 2014, là aussi nous devons prolonger nos efforts.

Le niveau de résiliation est très faible par rapport à celui de nos concurrents, mais notre sociétariat de particuliers rejoint les pratiques du marché en ayant recours au dispositif Châtel et nous avons constaté une augmentation des résiliations à réception de l'avis d'échéance.

Le retrait en matière d'affaires nouvelles en prospection, résulte à la fois d'un choix par le renforcement des mesures de sélection, et d'un environnement économique qui ne génère pas de matière assurable, par exemple au regard de la situation du marché automobile en 2014.

Le résultat financier est en retrait par rapport à celui de 2013, année au cours de laquelle la réallocation d'actifs, en réponse aux critères définis par le Groupe dans le cadre de solvabilité 2, nous avait conduits à réaliser un haut niveau de plus-values.

Les revenus de placements et les revenus immobiliers sont stables et conformes aux prévisions.

La contribution de GCM aux résultats du groupe est de 19.2 M€, ce qui est légèrement supérieur à la prévision.

Qu'il s'agisse de règles solvabilité 1 ou solvabilité 2, le ratio de couverture des besoins de fonds propres est toujours très favorable pour Groupama Centre Manche qui reste la Caisse Régionale la mieux dotée.

Vous trouverez dans ce rapport les éléments d'analyse du résultat et de la contribution au groupe, de notre Caisse Régionale pour l'année 2014.

Marie Ange DUBOST, Présidente du Conseil d'Administration

2. LA GOUVERNANCE

Le modèle de gouvernance de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche (ci-après, dénommée la Caisse) est celui d'une Société d'Assurance Mutuelle avec un conseil d'administration et une direction générale distincte de la présidence.

A) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition :

Les administrateurs élus par l'assemblée des caisses sociétaires étaient au nombre de 48 jusqu'à la date du 3 mai 2012 où par décision de l'assemblée générale extraordinaire leur nombre a été porté à 16 administrateurs. Ils sont issus, en nombre égal, de chacun des 8 départements qui constituent le ressort géographique de la Caisse. Leur mandat de 6 ans, renouvelable par moitié tous les 3 ans a pris effet le 3 mai 2012. La répartition des sortants entre 2015 et 2018 a été désignée par tirage au sort lors du conseil d'administration du 3 mai 2012.

Deux autres administrateurs sont élus par les salariés. L'un est désigné par les cadres et l'autre par les employés. Leur mandat est de trois années civiles. Les 2 mandats en cours ont pris effet au 1^{er} Janvier 2013.

Le conseil nomme, pour une période de 2 ans, un Bureau. Celui-ci est composé de 9 membres, comprenant un président, 2 présidents délégués, 6 vice-présidents.

Madame Marie Ange DUBOST a été élue Présidente lors du Conseil du 23 avril 2014, avec prise effective de ses fonctions le 17 juin 2014, à l'issue de l'Assemblée Générale. Elle a ainsi succédé à Monsieur Jean Marie BAYEUL dont les fonctions de président ont pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 17 juin 2014.

La liste des membres du Conseil en exercice, de leur fonction éventuelle au sein du Bureau (x), la date des fins de mandat et des informations personnelles sont rapportées dans le tableau ci-après :

Prénom	Nom	Année de naissance	Profession	Bureau	Fonction	Renouvellement
Marie Ange	DUBOST	1955	Exploitante Agricole	X	Présidente	2015
Daniel	BOITTIN	1950	Exploitant Agricole Retraité	X	Président Délégué	2015
Alain	HUET	1956	Exploitant Agricole	X	Président Délégué	2015
Denis	CALIPEL	1971	Exploitant Agricole	X	Vice Président	2018
Dominique	COUSIN	1950	Exploitant Agricole Retraité	X	Vice Président	2018
Jacky	DESCLOS	1950	Exploitant Agricole	X	Vice Président	2018
Fabienne	FEREY	1954	Exploitante Agricole	X	Vice Présidente	2018
Joel	LAFONTAINE	1960	Exploitant Agricole	X	Vice Président	2018
Marc	LEPICARD	1957	Exploitant Agricole	X	Vice Président	2018
Patrick	DE GOUSSENCOURT	1955	Exploitant Agricole		Administrateur	2015
Michel	FAUCON	1960	Exploitant Agricole		Administrateur	2018
Jean Michel	HEREAU	1955	Exploitant Agricole		Administrateur	2018
Guy	LANCHON	1950	Exploitant Agricole Retraité		Administrateur	2015
Sylvie	LE DILLY	1967	Exploitante Agricole		Administratrice	2015
Pierre	LEFEVRE	1953	Salarié Groupama		Administrateur	30-juin-15
Dominique	MONFILLIATRE	1954	Exploitant Agricole		Administrateur	2015
Hubert	ROUSSELET	1955	Salarié Groupama		Administrateur	30-juin-15
Jean Noel	VANDEVIVERE	1955	Exploitant Agricole		Administrateur	2015

Fonctionnement :

Le passage du conseil de 48 à 16 administrateurs élus a donné lieu à la mise en place d'une délégation régionale institutionnelle constituée par les 16 administrateurs élus et par 32 membres désignés à raison de 4 par département.

Les principales missions de la délégation régionale institutionnelle sont :

- Représentation de tous les territoires de chaque département.
- Animation des Assemblées Générales des caisses locales.
- Représentation dans les différentes instances et OPA de chaque département.
- Contribution aux travaux des commissions du conseil de GCM.

La Délégation Régionale Institutionnelle s'est réunie le 19 mars 2014 et le 2 septembre 2014.

Pour l'examen des dossiers qui lui sont soumis, le Conseil s'appuie sur les études préparatoires réalisées notamment par les 6 commissions permanentes spécialisées qu'il a créées. Ces commissions sont les suivantes :

- la commission prospective
- la commission de gestion des actifs
- la commission développement
- la commission technique
- la commission institutionnelle et formation
- la commission prévention

Dans leur domaine respectif de compétence, elles ont été notamment chargées, par le Conseil ou le Président, de préparer les dossiers soumis à la décision du Conseil sur :

- les comptes prévisionnels de l'exercice et les rapports
- la planification stratégique opérationnelle
- le plan d'action commercial
- les offres de produits
- les évolutions tarifaires
- le fonctionnement institutionnel
- les actions de formation pour les élus
- les placements et les constructions immobilières
- les opérations de prévention grand public

Chacune de ces commissions s'est réunie 2 fois en 2014.

Le Conseil a créé le 13 octobre 2008, un comité des rémunérations chargé de formuler des propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, aux indemnisations de frais et de temps passé des administrateurs. Ce comité compte 3 membres. Il s'est réuni 1 fois en 2014.

Les indemnités allouées aux administrateurs ont été, au total, en 2014, de 200 845 € auxquelles s'ajoutent 56 061,58 € de remboursements de frais. L'assemblée est sollicitée pour maintenir le plafond des indemnités versées aux administrateurs et prévues par l'article 24 des statuts, à hauteur de 250 000 €.

En outre, répondant aux préconisations du Groupe, de la FFSAM et de l'ACPR, le Conseil a mis en place en 2009 un comité d'audit et des comptes qui est composé de cinq membres nommés par le Conseil d'administration :

- 4 membres sont choisis en son sein parmi les présidents délégués et les vice-présidents
- 1 membre indépendant, ne faisant pas partie du Conseil d'administration, est nommé en raison de ses compétences particulières en matière financière ou comptable. Le conseil a nommé à cette fonction M Philippe MARTIN - 5, allée des Atlantiques - 28005 CHARTRES - Expert comptable et Expert près la Cour d'appel de Versailles.

Le comité d'audit et des comptes s'est réuni 2 fois en 2014.

Le conseil d'administration de la C.R.M.A. du Centre Manche s'est réuni 7 fois durant l'exercice 2014, à savoir :

- 28 février 2014
- 19 mars 2014
- 23 avril 2014
- 17 juin 2014
- 01 septembre 2014
- 20 octobre 2014
- 15 décembre 2014

De manière récurrente, le Conseil a examiné la marche de la Caisse en matière de développement commercial et d'évolution du portefeuille, de résultats techniques et de développement des filiales du Groupe. Il a examiné les propositions des commissions.

B) LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de la SEC Burette, 9 rue Malatiré à Rouen, représentée par Monsieur Philippe JACOB et, pour la suppléer en cas de besoin, la société SARL MONCEY AUDIT, 9, rue Malatiré, 76000 ROUEN, représentée par Monsieur Eric LAURENCE, a été renouvelé par l'Assemblée Générale 2010 pour une durée de 6 ans, à la suite de l'appel d'offres lancé fin 2009.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2011 a nommé en tant que co-commissaire aux comptes de la Caisse Régionale pour une période de 6 ans le cabinet Mazars, 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense, représenté par Monsieur Jean Claude Pauly, et a nommé pour le suppléer en cas de besoin Monsieur Barbet-Massin, 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense.

C) LA DIRECTION GENERALE

La Direction générale est exercée par un Directeur Général nommé par le Conseil. Il s'agit de Monsieur Pascal LOISEAU, né en 1969, nommé par le Conseil du 28 février 2014 et qui a pris ses fonctions le 1 juillet 2014. Le Directeur Général tient ses pouvoirs de la loi, dans les limites fixées chaque année par le Conseil.

Le Directeur Général est assisté par un comité de direction générale dont il a nommé les membres qui ont reçu de sa part les délégations de pouvoir utiles. Sa composition depuis le 1^e juillet 2014 est la suivante :

Patrice GENNIN, Directeur Général Adjoint.
Emmanuelle GRUSSE, Directeur.
Gervais LAVERGNE, Directeur.
Guy MORICEAU, Directeur.
Nicolas NAFTALSKI, Directeur.
Jean Michel SCHOCKWEILLER, Directeur.
Patrick VELE, Directeur.

Ce comité s'est réuni 20 fois en 2014.

D) LES CAISSES LOCALES

Les caisses locales, réassurées par la Caisse Régionale, sont au nombre de 258 au 1^e janvier 2014, réparties de la manière suivantes dans les 8 départements :

Eure-et-Loir	22
Mayenne	48
Orne	30
Sarthe	39
Calvados	23
Eure	25
Manche	41
Seine-Maritime	30

Elles se regroupent par département au sein d'une fédération départementale des caisses locales.

Information et formation :

La période des formations s'étend principalement de novembre à mars.

La quasi-totalité des administrateurs régionaux a participé à, au moins, une action de formation au cours de cette période 2013 / 2014.

Les élus des caisses locales participent à des formations qui leur sont proposées par la Caisse régionale. La fréquentation des sessions au cours de la campagne 2013 / 2014 a été la suivante :

Actions de formation	Nombre de stagiaires
Formation d'accueil (nouveaux administrateurs)	82
Perfectionnement	54
Organisation et animation des Conseil et AG (présidents)	16
Prise de parole en public.	8
Savoir parler de Groupama	39
Contrôleurs financiers	27
Nouveaux élus départementaux	11

Outre les informations remises lors de l'assemblée générale, les administrateurs de caisse locale sont informés :

- lors des réunions organisées par la Caisse régionale et les fédérations départementales,
- par le journal interne « Groupama Magazine » et son encart régional,
- par le site extranet de la Fédération Nationale Groupama et sa page régionale.

3. ANALYSE DES COMPTES ET CONTRIBUTION

A) LES COMPTES

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 s'élève à 470,2 M€ en croissance de +2,4%. Cette évolution positive provient de l'aliment tarifaire (+4,6% en 2014) qui compense d'une part l'augmentation des résiliations, notamment Chatel, et d'autre part, l'effet des mesures de sélection et de surveillance Automobile qui ont été renforcées au 1^{er} janvier 2014. Ces éléments, auxquels s'ajoute le ralentissement de l'activité économique, ont freiné le développement.

La sinistralité est en nette amélioration avec un S/C de 69,0% contre 79,9% en 2013. Cette baisse importante s'explique par la diminution de la sinistralité attritionnelle (-1,8 points en Assurance de Biens et Responsabilités), et également par l'impact moins élevé des sinistres importants : 2014 a connu 2 événements climatiques de grêle en juin et juillet, et enregistré 3 sinistres excédentaires dans les autres branches, alors que 2013 avait subi 4 événements climatiques significatifs (neige de mars, grêle de juin, tempêtes de juillet et de décembre) et 6 sinistres excédentaires.

Cette amélioration s'ajoute à celle du ratio de frais généraux (-1,6 points) qui s'établit à 25,0%. Le ratio combiné s'affiche ainsi à 99,5% soit -2,7 points par rapport à 2013.

Les plus-values financières (8,5 M€ en normes françaises) sont moins élevées qu'en 2013 (23,3 M€), ce qui explique la baisse du résultat net en normes françaises : 4,1 M€ contre 21,2 M€ en 2013.

Toutefois la contribution au résultat du Groupe en normes IFRS atteint 19,2 M€ contre 14,1 M€ en 2013, en raison du retraitement des variations de provision pour dépréciation durable (+7,2 M€ en 2014 contre -6,9 M€ en 2013) et de provisions d'égalisation (+2,8 M€ en 2014 contre -4,7 M€ en 2013).

La couverture de l'exigence de marge de solvabilité (1 306,7%) reste très élevée en normes Solvabilité 1.

Le résultat net social de la CR ressort à 4,1 M€, pour une contribution en normes IFRS incluant celle des CL de 19,2 M€, après retraitement des variations de provision d'égalisation et de provision pour dépréciation durable non admises en IFRS.

B) COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LA SOLVABILITE

Bilan simplifié Social (CR)									
M€	2012	2013	2014	Variation 2014- 2013	M€	2012	2013	2014	Variation 2014- 2013
Immobilisations incorporelles	6,4	5,5	4,5	-0,9	Capitaux propres	594,0	616,3	620,3	4,1
Actifs de placements	567,3	588,7	589,4	0,7	dont résultat	-130,4	21,2	4,1	-17,2
Titres de participation	287,6	287,6	287,6	0,0	Provisions pour risques & charges	7,8	4,7	5,1	0,4
Part des réassureurs / PT	232,5	277,5	274,7	-2,8	Provisions techniques brutes	507,7	560,5	574,1	13,7
Créances	63,5	68,9	75,1	6,2	Dettes de financement	2,1			0,0
Autres actifs	43,2	53,9	62,5	8,6	Autres dettes	88,9	100,6	94,2	-6,4
Total	1 200,5	1 282,0	1 293,7	11,7	Total	1 200,5	1 282,0	1 293,7	11,7

Couverture des engagements - Etat C5				
M€	2012	2013	2014	Variation 2014- 2013
Engagements à couvrir	559,5	615,3	630,4	15,2
Actifs admis	683,2	714,9	742,9	28,0
Excédent de couverture	123,7	99,7	112,5	12,8
% de couverture	122,1%	116,2%	117,8%	1,6%

Solvabilité - Etat C6				
M€	2012	2013	2014	Variation 2014- 2013
Exigence de marge	46,4	50,9	54,3	3,4
Fonds propres durs	587,6	610,8	615,8	5,0
Autres éléments éligibles	68,7	73,7	94,2	20,5
Excédent de couverture	609,9	633,6	655,7	22,1
Coefficient de couverture	1 415%	1 344%	1 307%	-37%
Coefficient de couverture hors PVL	1 267%	1 199%	1 133%	-66%

Les ratios de couverture des engagements et d'exigence de marge diminuent légèrement, du fait de l'augmentation des provisions pour sinistres à payer (principalement en RC).

Répartition des placements :

Globalement, la société dispose d'une structure de portefeuille solide ; en valeur comptable nette au 31/12/2014 :

- L'immobilier représente 14% des placements (stratégiques inclus) ; il est constitué à hauteur de 16% d'immeubles de placements, 68% d'immeubles et de SCI d'exploitation, 3% de forêts et terrains et 14% de parts de SCI et GFA.
- Le portefeuille obligataire, qui représente 43 % des placements, est composé pour l'essentiel de lignes d'excellente signature dont 76 % d'obligations du secteur privé (OPCVM d'obligations inclus) et 24 % d'obligations d'Etat et du secteur public ou semi public (OPCVM d'obligations inclus).
- Le portefeuille actions représente 41% des placements (dont 8% en actions et OPCVM d'actions cotées et 31% en stratégiques).
- Le portefeuille d'actions non stratégiques est composé essentiellement d'OPCVM d'actions de la zone euro et d'OPCVM diversifiés (essentiellement sur des pays de l'OCDE); la part des actions non cotées et non stratégiques est faible (7,3% du portefeuille actions non stratégiques).

La caisse régionale détient en VCN 288,5 M€ d'actions stratégiques, pour une valeur brute de 420,9 M ; Groupama Holding 1 et Groupama Holding 2 qui contrôlent Goupama SA en constituent l'essentiel avec une valeur brute de 418,7 M€ et sont provisionnées à hauteur de 132,1 M€.

L'évolution des placements sur les 3 derniers exercices est la suivante :

Placements (en milliers d'euros)		2012	2013	2014	Variation 2014 / 2013 %
Placts immobiliers et placts immobiliers en cours	V.N.C.	116 618	116 909	120 516	3,09%
	Valeur Réal.	151 564	148 284	149 909	1,10%
	+/- Value latente	34 946	31 375	29 393	-6,32%
Actions et OPCVM Actions	V.N.C.	401 532	394 517	359 347	-8,91%
	Valeur Réal.	412 330	421 306	396 562	-5,87%
	+/- Value latente	10 798	26 789	37 215	38,92%
Obligations et OPCVM Obligataires	V.N.C.	320 847	323 837	380 089	17,37%
	Valeur Réal.	343 827	339 339	407 678	20,14%
	+/- Value latente	22 980	15 502	27 589	77,97%
Trésorerie	V.N.C.	11 782	35 970	11 147	NS
	Valeur Réal.	11 786	35 974	11 155	NS
	+/- Value latente	4	4	8	NS
Prêts et Dépôts	V.N.C.	3 547	3 316	3 038	-8,38%
	Valeur Réal.	3 547	3 316	3 038	-8,38%
	+/- Value latente	0	0	0	NS
TOTAL	V.N.C.	854 326	874 549	874 137	-0,05%
	Valeur Réal.	923 054	948 219	968 342	2,12%
	+/- Value latente	68 728	73 670	94 205	27,87%

Information sur le délai de paiement des dettes fournisseurs :

Article L441-6-1 du code du commerce

Modifié par LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 120

Le montant total de ces dettes est, au 31 Décembre 2014, de 720 632,40 € dont :

457 116,80 € exigibles à moins de 30 jours

151 460,02 € exigibles entre 30 et 60 jours

112 055,58 € exigibles à plus de 60 jours

C) L'ACTIVITE VIE

Le chiffre d'affaires vie, d'un montant total de 76,5 M€ au 31/12/2014 (78,3 millions d'euros au 31/12/2013), se répartit de la façon suivante :

- 70 M€ en épargne- retraite
- 6,5 M€ en prévoyance.

Groupama Vie à Groupama Centre Manche, c'est aussi :

- 145 690 contrats
- 115 728 assurés
- 1 935 M€ d'encours.

D) L'ACTIVITÉ BANQUE

En 2014, la production nouvelle brute est de 582 comptes ouverts. En majorité il s'agit de formules Astréa. Par ailleurs, 3193 prêts « Désirio » et 3834 formules « Elancio » ont été réalisés.

Aujourd'hui, à Groupama Centre Manche, l'activité bancaire représente :

- 18 497 comptes ouverts
- 37 810 clients
- 122 M€ d'encours de dépôt
- 97 M€ d'encours de crédit dont 34 M€ de crédits immobiliers.

E) INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES

Evolution des effectifs

	2012	2013	2014
<i>Effectif cdi au 31/12</i>	1311	1292	1276

Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation

	2012	2013	2014
	7,9%	8,4%	7,6%

Recrutement

	2012	2013	2014
<i>Embauches externes</i>	11	25	8
<i>CDD devenus CDI</i>	18	26	21
<i>Mobilités groupe</i>	1	1	9
TOTAL	30	52	38

4. ACTUALITE ET FAITS MARQUANTS

A) CONTROLES DE GROUPAMA CENTRE MANCHE

La Caisse Régionale Groupama Centre Manche n'a pas fait l'objet de contrôle technique par l'ACPR en 2014. Elle a bénéficié d'un audit de Groupama SA au titre de l'Audit Triennal prévu par la convention portant dispositif de sécurité et de solidarité des Caisses Régionales de réassurance mutuelle agricole adhérentes à la Fédération Nationale Groupama. Cet Audit s'est déroulé au 3ème et au 4ème trimestre 2014 et a fait l'objet d'une restitution au Conseil d'Administration du 21 janvier 2015.

Les commissaires aux comptes ont procédé aux opérations de vérification dont ils présentent les rapports à l'assemblée.

Le comité d'audit et des comptes s'est réuni le 24 mars 2015 et a examiné le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des comptes 2014.

Le Conseil a approuvé le 24 mars 2015 :

Le rapport sur le contrôle interne de la Caisse (article R 336-1 du Code des assurances), au titre de l'exercice 2013, qui est transmis à l'ACPR.

Le rapport de solvabilité, et sur la politique de réassurance de la Caisse (article 67 de la loi du 3 juillet 1998), transmis aux commissaires aux comptes et à l'ACPR.

Le rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise (article 225 de la loi Grenelle 2)

B) 2014 ANNEE DE RENOUVELLEMENT

2014 a été une année de changement pour Groupama centre Manche, les fonctions du Président Jean Marie BAYEUL ont pris fin le 17 juin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire et Jean Paul HUE Directeur Général a fait valoir ses droits à la retraite le 30 juin 2014.

Leurs successions ont été anticipées :

Le conseil d'administration du 28 février a nommé Monsieur Pascal LOISEAU, Directeur Général Adjoint et Directeur Général par intérim, de Groupama Méditerranée, au poste de Directeur Général de Groupama centre Manche à effet du 1 juillet 2014.

Le conseil d'administration du 23 avril a élu Madame Marie-Ange DUBOST, Présidente de Groupama Centre Manche avec une prise de fonction, à la date de fin de mandat de Monsieur Jean-Marie BAYEUL, à savoir le 17 juin 2014.

Au cours de ce 1^{er} semestre 2014 ont également été nommés :

Madame Emmanuelle GRUSSE au poste de Directeur de Ressources Humaines, pour succéder à Monsieur Luc THIRIEZ.

Monsieur Nicolas NAFTALSKI au poste de Directeur Financier pour succéder à Monsieur Patrice GENNIN, nommé Directeur Général Adjoint en fin d'année 2013.

L'assemblée Générale du 17 juin à Deauville était chargée en émotion. Les parcours de Jean-Marie BAYEUL et de Jean-Paul HUE ont été rappelés, dans un film souvenir, par le Président Robert DROUET et la Présidente Marie-Ange DUBOST. C'est en présence d'Annie BOCQUET qui représentait le Président Jean-Yves DAGES, de Thierry MARTEL Directeur Général de Groupama SA, de Pascal LOISEAU Directeur Général de Groupama Méditerranée, de Franck CAMMAS, invité surprise, et de nombreuses personnalités qu'ils ont, l'un et l'autre, exprimé, leurs remerciements et leur fierté d'avoir servi la cause mutualiste pendant de nombreuses années.

C) SINISTRES AUTOMOBILE : GROUPAMA CENTRE MANCHE 1^{ere} caisse en gestion des recours IDA

Pour la 3^{ème} année consécutive GCM affirme sa position de leader en gestion de sinistres automobile IDA (indemnisation directe à l'assuré).

L'IDA est un vecteur essentiel de la maîtrise des coûts en sinistres automobile où nous avons réduit notre taux de responsabilité de 1.15% (1 point = 380 000 €)

D) DU NOUVEAU DANS LA RELATION A DISTANCE

Enrichissement de l'application « Groupama toujours là », les sociétaires peuvent désormais :

- Sélectionner directement le service dont ils ont besoin et être mis en contact par appel téléphonique ou mail.
- Géolocaliser l'agence de proximité ou le prestataire partenaire qu'ils recherchent.
- Trouver des conseils en réponse à leurs interrogations.
- Accéder directement à leur espace client et consulter ainsi, leurs contrats, leurs remboursements, leur situation bancaire...

Evolution de l'espace Client Groupama.fr :

Le programme de modernisation du canal internet a pour objectif d'augmenter la contribution de celui-ci à la rentabilité du groupe. Cette transformation vise à :

- Réduire les coûts et délais de traitement des demandes et actes de gestion à faible valeur ajoutée, notamment la dématérialisation, en donnant la possibilité au client de consulter ses documents dans son espace client, mais aussi en pouvant adresser électroniquement des pièces justificatives ;
- Gagner en productivité en donnant au client plus d'autonomie dans ses actes de gestion, les premiers étant l'inscription à l'espace client et le renouvellement du mot de passe sans passage par un intermédiaire ;
- Améliorer la satisfaction des clients et sociétaires par un accroissement de la qualité des services digitaux ;
- Augmenter le taux de transformation des opportunités et fidéliser les clients et sociétaires avec des offres spécifiques.
-

Le sociétaire peut désormais s'inscrire en ligne et recevoir son mot de passe immédiatement.

« L'internet » de Groupama est l'un des plus riches et des plus performants du marché, *L'Argus de l'Assurance* le plaçant même parmi les premiers.

Officialisation du e-constat auto par les assureurs français :

Les sociétaires de GCM peuvent ainsi déclarer leurs accidents via leur téléphone portable en complétant un constat numérique basé sur les modalités du constat amiable papier. L'application permet de joindre au constat un croquis et des photos de l'accident. Chaque personne signera ensuite avec le doigt, sur l'écran du smartphone et la déclaration sera envoyée directement à Groupama Fil pour l'ouverture du dossier, l'assuré recevra alors un SMS de confirmation de la prise en compte de la déclaration.

E) EXPERTISIMO : un nouveau métier pour le groupe et pour GCM

Comment anticiper la baisse de revenus, inéluctable lors de la retraite ? A cette question existe une réponse simple : l'investissement locatif. Aujourd'hui, en effet, acheter un bien immobilier pour le louer est une des solutions les plus fiables du marché en termes de rendement et de sécurisation des revenus à long terme.

C'est pourquoi le groupe a décidé de créer Expertisimo, une offre complète d'investissement dans l'immobilier neuf.

Les conseillers en gestion de patrimoine de GCM se sont approprié cette offre très bien accueillie par nos sociétaires.

F) GRELE FORFAITAIRE

En alternative à la MRC, la garantie grêle forfaitaire, à la parcelle, répond une demande de certains sociétaires qui souhaitent ne garantir que les seuls risques grêle et tempête. Un capital forfaitaire, à l'hectare, compris entre un minimum et un maximum et pouvant être différent entre les parcelles, constitue la base d'indemnisation sur laquelle est appliqué un taux de perte de quantité, constaté par l'expert.

G) SECURISATION DES PROCESS

Plan de continuité d'activité :

Permettre une poursuite de l'activité d'un site de gestion alors qu'il est inaccessible, tel est l'un des objectifs du PCA (plan de continuité d'activité).

Pour l'ensemble des sites, les activités critiques ont été recensées afin d'envisager leur transfert vers un autre site en cas d'inaccessibilité.

Les tests ont été menés avec succès permettant ainsi d'envisager le basculement des activités critiques de :

- Saint Lo vers CAEN et réciproquement.
- Bois Guillaume vers Evreux et réciproquement.
- Le Mans vers Chartres et réciproquement

Signature des conditions particulières :

Les réassureurs externes imposent dans leurs traités de réassurance des limitations de garantie Responsabilité Civile. Ces limitations sont opposables si les contrats sont conformes et les conditions particulières signées et archivées.

Depuis 2010 tous les nouveaux contrats sont soumis à une procédure de contrôle des signatures avec un taux de conformité de 84% qui répond à l'exigence de minimum fixé à 80%. L'ensemble des contrats de responsabilité civile professionnelle a fait l'objet d'avenants de régularisation.

En 2014 Groupama Centre Manche a mis en application le processus communautaire visant à régulariser le stock de contrats en portefeuille, par l'envoi d'avenants pour l'ensemble des contrats, pour lesquels la garantie RC automobile, TMA et vie privée, n'était pas limitée ou pour lesquels nous ne disposons pas d'exemplaires signés. A fin 2014 la régularisation a été effective sur 84% des contrats.

H) PROJET D'ENTREPRISE ET AUGMENTATION DE LA SATISFACTION DES SOCIETAIRES

Le conseil d'administration de Groupama centre Manche a validé le projet d'entreprise qui a pour ambition de transformer les mutations que nous connaissons en opportunités à horizon 2018, avec les 4 axes du programme stratégique du groupe en filigrane :

- La satisfaction des sociétaires en agissant à la fois sur leur fidélisation et sur la conquête des prospects,
- La rentabilité en visant la maîtrise sur tous les métiers,
- L'efficacité en conjuguant maîtrise des coûts de fonctionnement et qualité de service,
- L'engagement des collaborateurs en les accompagnant dans l'évolution de leur métier.

Le projet élaboré par le comité de direction générale porte sur différents thèmes (service aux sociétaires, développement commercial, technologie digitale, organisation, activité institutionnelle, ressources humaines...) qui servent les axes stratégiques et prioritairement la satisfaction des sociétaires, ils ont pour objectif d'être déployés dans les trois prochaines années.

I) MARCHES POUR LES MALADIES RARES

L'ensemble des élus et des salariés se sont fortement mobilisés pour organiser les marches au profit des associations maladies rares. En effet avec plus de 1000 marcheurs et 17 000 € collectés Groupama Centre Manche a largement contribué aux différentes actions 2014 de la Fondation Groupama pour la Santé.

5. PERSPECTIVES 2015

La Caisse Régionale se donne pour l'année 2015 un objectif de croissance de chiffre d'affaires de 1%, à situer d'un contexte défavorable d'évolution du marché de la santé individuelle et d'interrogations dans le domaine de l'assurance des récoltes.

2015 devra constituer une année de transition visant à maintenir le nombre de véhicules et le nombre d'habitations assurées, tout en poursuivant le développement soutenu de la GAV.

Le déploiement de 4AS, les évolutions technologiques tant à la main des collaborateurs que des sociétaires via les applications Groupam.fr et « Groupama toujours là » constituent des atouts pour atteindre ces objectifs.

Les travaux initiés sur l'amélioration de la satisfaction des sociétaires et plus particulièrement l'investissement en formation des collaborateurs lors du second semestre 2015 devraient produire leurs effets à partir de la fin de l'exercice qui donnera lieu à la mise en œuvre des premiers travaux inscrits au projet d'entreprise.

6. DONNEES GROUPE (indicateurs au 31.12.2014)

CHIFFRES CLES

POSITION SUR LE MARCHE FRANÇAIS

1^{er} assureur en agriculture

1^{er} assureur santé individuelle

2^{ème} assureur habitation

2^{ème} assureur en prévoyance

4^{ème} en assurance collective

4^{ème} assureur auto

POSITION SUR LE MARCHE HORS FRANCE

2^{ème} assureur étranger en dommages en Chine

1^{er} assureur agricole en Turquie

4^{ème} assureur dommages en Hongrie

7^{ème} assureur Non vie en Italie

INDICATEURS D'ACTIVITE

Chiffre d'Affaires combiné : 13,6 milliards d'euros

Son périmètre est celui de Groupama S.A. et de ses filiales, des caisses régionales et des caisses locales.

Groupe : 13,6 milliards d'euros, dont :

10,6 milliards d'euros France

2,8 milliards d'euros à l'international

279 millions d'euros d'activités financières

7 millions de sociétaires et clients

34 000 salariés, dont 26 000 en France

3 300 caisses locales

9 caisses régionales et métropolitaines

2 Caisses spécialisées

2 Caisses en Outre-mer

Gan, Amaguiz et autres filiales

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Résultat Net 257 millions d'euros

Marge de solvabilité 253 %

Plus-values latentes brutes 10,6 milliards d'euros

Réduction des frais généraux en 2014 102 millions d'euros

Fonds propres 8,1 milliards d'euros

GROUPAMA INTERNATIONAL

8 000 collaborateurs présents dans 11 pays : Italie, Portugal, Turquie, Grèce, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Bulgarie, Chine, Vietnam, Tunisie.

C.A. Groupama International 2,8 milliards d'euros

7. LEXIQUE

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

ACPS : marché des « Artisans, commerçants et prestataires de services »

GAV : garantie des accidents de la vie

GCM : Groupama Centre Manche

IFRS : Normes internationales d'information financière

PDD : Provision pour Dépréciation à caractère Durable

PSNEM : Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés (en assurance construction)

RATIO COMBINE : Le ratio combiné s'obtient en divisant le coût des sinistres et des frais généraux par les cotisations

RESULTAT OPERATIONNEL ECONOMIQUE : correspond au résultat net retraité des plus et moins-values réalisées, des dotations et reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (l'ensemble de ces éléments sont nets de participation aux bénéfices et nets d'IS). Sont également retraités, les opérations exceptionnelles nettes d'IS, les amortissements de valeurs de portefeuilles et les dépréciations d'écarts d'acquisition (nets d'IS).

ROE : résultat opérationnel économique. Il correspond au résultat courant retraité des plus et moins-values réalisées pour la part revenant à l'actionnaire nettes d'IS. Le résultat courant est le résultat net hors impact des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur revenant à l'actionnaire nets d'IS, des opérations exceptionnelles nettes d'IS et des dépréciations d'écarts d'acquisition.[C'est aussi le Return On Equity, le taux de rémunération des fonds propres...]

TMA : tracteurs et matériels agricoles



Groupama
Centre Manche

Partie II

**RAPPORT SUR LA
RESPONSABILITE SOCIETALE
ET ENVIRONNEMENTALE
2014**

1. GROUPAMA, UN GROUPE UNIQUE, CONSTRUIT AUTOUR DE VALEURS ET D'OBJECTIFS EN PHASE AVEC LA RSE

Au travers de ses marques complémentaires, Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur des actions du Groupe et permettant de construire la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, vision de long terme, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins...

La RSE participe pleinement à la performance de notre Groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

2. UNE STRATEGIE RSE TRANSVERSALE ET AMBITIEUSE

Au cours de l'année 2012, le Groupe s'est doté pour la période 2013-2015 d'une stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur cinq piliers – assureur responsable, lutte contre les maladies rares, action en faveur du développement local, employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, notamment concernant ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques. L'entreprise Groupama Centre Manche participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication.

A) ASSUREUR RESPONSABLE

Ancré dans la modernité et le mouvement, Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, assistance, dépendance. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du Groupe est un enjeu d'avenir. Aujourd'hui, l'entreprise Groupama Centre Manche s'engage avec Groupama à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, ses actions de prévention et la gestion d'actifs, ainsi qu'en adoptant un comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

- **Offres assurances :**

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations qui constituent des coups durs.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le Groupe a amélioré encore sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. A été lancée en 2013 une option spécifique au sein de la GAV Vie Privée, pour protéger les Professionnels dans leur activité.

En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats ont vocation à être transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire ne sera pas doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI » destinée à protéger l'ensemble des salariés).

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien « jeune maman », aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Afin de répondre à l'enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – Groupama a entièrement rénové son offre retraite en 2013 (UC sécurisées, protégées, diversifiées).

Le Groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement en proposant une offre « petit rouleur », et en incluant dans ses offres multirisque habitation la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé en 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique.

L'engagement environnemental de Groupama intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse.

Assureur engagé, Groupama est par ailleurs un acteur majeur de l'assurance multirisque climatique agricole ; le Groupe est investi, avec les partenaires institutionnels, dans la réflexion menée sur l'évolution de ce produit. Dans ce cadre, une fonctionnalité de déclaration d'assolement des cultures par Internet a été mise en place, visant notamment à réduire le recours à des documents papier.

Assureur responsable, au-delà de l'offre stricto sensu, le Groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment – elles ont été encore nombreuses en 2014 – les équipes du Groupe se mobilisent sur le terrain.

- **Prévention :**

Pour Groupama, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant. Les actions de prévention menées par les équipes de Groupama sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, sociétaires ou non sociétaires (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur le sommeil ou la nutrition...).

Chez Groupama, la prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité.

Le site Internet vivons-prevention.com dédié à l'ensemble des actions de prévention que Groupama réalise au service de ses parties prenantes dans cinq grands domaines d'intervention (sécurité routière, santé, agricole, risques domestiques et entreprises et collectivités) est en ligne depuis 2011.

La Prévention Grand Public déployée par Groupama Centre Manche est un outil à la main des élus et Présidents de Caisse Locale. Elle fait partie de nos racines mutualistes. Cette politique se concrétise également par des partenariats avec les Pouvoirs Publics (Préfecture, Gendarmerie, Police, DIR, Conseils Généraux...) et avec différents acteurs de la société civile (Collectivités locales, Chambres d'agriculture et des métiers, Etablissements scolaires et lycées, Associations...) au service notamment de la sécurité routière, des risques domestiques, de la prévention dans le domaine agricole, des entreprises et des collectivités.

Les actions menées par les équipes de Groupama Centre Manche vont :

- de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseil en installations électriques ou d'alarme...)
- à la prévention institutionnelle auprès du grand public, sociétaires ou non (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques...).

Elles se déclinent sur tout le territoire au bénéfice de tous publics : Particuliers, Entreprises et Collectivités, Artisans, Commerçants et Prestataires ainsi qu'acteurs du Marché Agricole. Elles intègrent aussi l'organisation de la sécurité interne de l'Entreprise.

Quelques données chiffrées :

En 2014 : 363 actions de Prévention Grand public ont été effectuées, **tous risques confondus**.

- **Sécurité routière :**

Dans le domaine de la sécurité routière, les douze centres Centaures sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière, incluant en outre un module d'éco-conduite. En 2012, le bureau du CIECA "International Commission for Driver Testing" a accepté l'association Centaure en qualité de membre associé. Par ce partenariat, Centaure sera amené à apporter sa contribution au développement des pratiques de sécurité routière, et à participer aux débats et travaux de la Commission européenne.

En novembre 2013, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Centaure Paris Normandie, basé à Bourg Achard le long de l'autoroute A13, marque cet investissement durable soutenu en faveur des formations et de la responsabilisation des acteurs au service de la prévention du risque routier par Groupama. Ce centre enseigne les bonnes pratiques de conduite professionnelle et fait prendre conscience des risques de la conduite automobile quotidienne par la mise en situation pratique. En 2013 c'est 253 097 € qui ont été investis dans les stages de sensibilisation des sociétaires de Groupama Centre Manche.

Formation à la conduite dans le centre Centaure Paris-Normandie	2013	2014
Nombre de jours de formation effectués par les animateurs Centaure	601	585
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	65	70

Groupama Centre Manche s'attache depuis de nombreuses années à déployer des modules spécifiques liés à la conduite, comme le « forum prévention routière » avec l'utilisation d'outil type clic-choc.

L'outil clic-choc, construit autour d'un programme pédagogique associant les services de l'Etat et la région Basse-Normandie (deux classes de BTS en ont fait leur thème d'examen), reflète l'implication de la caisse régionale Centre Manche dans la valorisation de son territoire, en impliquant les compétences locales. Outre l'aspect pédagogique démontrant à chaque passager et notamment aux enfants, la nécessité de bien verrouiller sa ceinture de sécurité et d'utiliser le rehausseur adapté, cet outil est un support de communication incontournable, puisque marqué aux couleurs du Groupe.

Sécurité de l'habitat :

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. En 2013, lors des Assemblées Générales de Groupama Centre Manche, ce sont plus de 20 000 participants qui ont été sensibilisés sur le sujet de la sécurité de l'habitat et les moyens de prévention et les principales causes d'accidents avec une sensibilisation aux comportements responsables. Des actions complémentaires ont été menées comme les opérations de vérification d'extincteurs ou encore sur le vol et la malveillance avec la Gendarmerie Nationale.

Prévention agricole :

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de Groupama.

Groupama Centre Manche a ainsi sensibilisés plus de 2 000 élèves à la conduite accompagnée, dans le cadre de la piste « dix de conduite jeune ». Ces élèves ont pris connaissance d'informations sur le code de la route et testé leur aptitude à la conduite en situation.

Parallèlement, depuis plus de vingt ans, le département de la Manche est partenaire d'une opération de promotion de l'apprentissage de la conduite accompagnée avec le Conseil Général, la Préfecture et autre partenaire privé.

Chaque année, se sont 25 élèves qui se voient offrir une dotation d'un montant de 800 €, pour financer leur formation à la conduite accompagnée.

Par ailleurs 600 jeunes ont été formés à la conduite d'un tracteur grâce au déploiement de la piste « 10 de conduite rurale ».

Entreprises et collectivités locales :

Groupama soutient une démarche de prévention des risques environnementaux et climatiques auprès des industriels et des collectivités locales. Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Groupama Centre Manche multiplie ses actions en réalisant des études techniques - analyse de risques et apport d'expertise - pour les risques industriels tels que par exemple les coopératives agricoles, les élevages hors sols importants, les énergies renouvelables ou les projets de méthanisation.

Agricoles, Entreprises et Collectivités	2013	2014
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	1 284	1 309
Nombre de personnes en interne ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité		582
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	15 087	16 120

- **Une gestion responsable des actifs :**

Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'investissement responsable, notamment à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'investissement responsable (IR).

L'encours ISR et IR de Groupama Asset Management a atteint au 31/10/2014, 11,92 milliards d'euros, soit 16,3% du total des encours.

B) LUTTE CONTRE LES MALADIES RARES AVEC LA FONDATION GROUPAMA POUR LA SANTE

Premier assureur santé individuelle, Groupama contribue depuis plus de 10 ans, au travers de la Fondation Groupama pour la santé, à la lutte contre les maladies rares, en s'assignant trois missions : l'aide à la recherche, l'information sur les maladies rares vers les médecins, les patients et le public ainsi que l'accompagnement des malades. En 2015, Groupama souhaite accentuer le soutien à la recherche et promouvoir l'engagement de nos élus, sociétaires et collaborateurs en faveur de la Fondation.

- **Un engagement fort depuis 2000 :**

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 patients. Mais, au total, elles concernent 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général qui s'inscrit en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

Durant ce laps de temps la Fondation a soutenu 28 chercheurs, près de 160 associations de patients et financé plus de 500 projets soit un engagement financier de 8 millions d'euros.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. La Fondation constitue l'un des 5 axes stratégiques de la politique RSE de Groupama. Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015, sont : un effort accru dans l'aide à la recherche, une mobilisation forte des collaborateurs au service de la fondation, un développement des actions de proximité avec les élus vers les associations locales et les chercheurs en région.

- **Les trois missions de la Fondation :**

- Diffuser l'information pour faciliter et accélérer le diagnostic des maladies rares, en aidant les associations à communiquer sur ces maladies par la diffusion de leurs supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et partenaire historique de la Fondation.

- Contribuer à rompre l'isolement des malades et de leurs familles, à travers le soutien des enfants hospitalisés, l'aide à la scolarisation en milieu hospitalier, ou l'achat de matériel informatique pour favoriser l'autonomie des malades. A ce titre, La Fondation Groupama pour la santé intervient en soutenant des projets locaux d'associations, en relation avec Alliance Maladies Rares, collectif de 202 associations.
- Soutenir la recherche médicale en attribuant, chaque année, une « Bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.

Les axes d'engagement et la sélection des projets sont définis par le conseil d'administration où siègent des personnalités reconnues du monde de la santé : ils apportent leurs compétences et valident les choix de la Fondation.

La Fondation reste, à ce jour, la seule Fondation d'entreprise en France exclusivement dédiée à cette lutte aux côtés des associations, du corps médical, des organismes de santé et des pouvoirs publics.

• **Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain :**

- Mise en place de la Deuxième édition des « Balades solidaires » - 15 juin 2014 avec la participation de l'ensemble des Caisses régionales, Groupama S.A. et entités franciliennes : 98 marches – 16.000 participants, 155.000€ collectés et 58 associations retenues.
- Déploiement de la « Semaine de la Fondation » : une participation en hausse de 10% en nombre de collaborateurs et de pas effectués vs 2013.
- L'opération « *Bougeons-nous contre les maladies rares* » aura mobilisé, outre Groupama S.A., 4 Caisses régionales et 8 entités du Groupe.

Groupama Centre Manche, après avoir initié en 2013, l'organisation d'une première « Balade solidaire » réunissant 260 collaborateurs, élus et amis, a poursuivi cette action en 2014. Cela s'est traduit par l'organisation de 7 « Balades solidaires » entre juin et octobre, réparties dans chacun des départements composant le territoire de la caisse régionale, (les départements de l'Eure et Loir et de la Sarthe s'étant associés pour cette organisation). Ces initiatives ont permis de rassembler plus de 1 000 personnes, grâce à l'implication des élus et des collaborateurs qui se sont unis pour valoriser l'action de la Fondation et montrer leur fierté d'appartenance à une entreprise défendant ces valeurs.

Certains managers ayant fait de ces balades une occasion pour rassembler leurs collaborateurs et ainsi passer un moment ensemble, sous un aspect plus festif. A noter dans un département la partie restauration gérée uniquement par les collaborateurs.

Ces balades ont permis de soutenir et de mettre en valeur 6 associations. Chacune était représentée le jour de la manifestation pour présenter sa structure et la ou les pathologies qu'elle défendait. Au total se sont plus de 17 000 € qui ont été collectés et versés directement aux associations ou à la Fondation Groupama pour la Santé.

En 2014, une entreprise du département du Calvados s'est vu remettre une dotation financière dans le cadre du prix de l'insertion sociale remis par la Fondation Groupama pour la santé. Cette jeune start-up, C.Textdev, propose des applications permettant aux personnes souffrant de troubles du langage de communiquer via des tablettes iPad.

En septembre, une nouvelle phase de recherche a débuté pour la conception et la réalisation d'une application destinée à des personnes souffrant de la maladie de Charcot, ou Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA).

Par ailleurs, Groupama Centre Manche a signé une convention de mécénat en nature, avec l'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA), association soutenant les malades relevant de la pathologie du chromosome 15. Cette convention vise à mettre à disposition gracieusement un espace de travail sur son site de Bois Guillaume, à la salariée de l'association.

Enfin, un soutien est apporté au pôle Régional du Handicap, dans la Sarthe, établissement prenant en charge les patients affectés d'un grand handicap physique.

Bilan des actions réalisées au niveau groupe	2013	2014
Nombre d'associations de patients soutenues	60	62
Nombre de projets encouragés	54	60
Nombre de chercheurs parrainés	3	3
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA et Gan Assurances (€)	386.225	395.856

Bilan des actions réalisées au niveau de la caisse régionale	2013	2014
Nombre d'associations de patients soutenues	1	6
Nombre de projets encouragés	1	3
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par la caisse régionale	3 760	17 017

C) ACTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA SOCIETE CIVILE

La structure décentralisée du Groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, Groupama organise notamment régulièrement des Jobmeetings dans toute la France. Au-delà des actions de prévention et de mobilisation contre les maladies rares, les entreprises du Groupe sont présentes sur deux grandes thématiques d'engagements, liées à notre ancrage et à la proximité relationnelle.

- **Développement économique et initiative dans les territoires :**

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du Groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de Groupama, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social, promotion des métiers de l'agriculture... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT et Safer.
- dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du Groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les CCI, les chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB ; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plateformes d'initiatives locales », Réseau Entreprendre...).

- partenariat avec l'ADIE. Depuis 2007, Groupama accompagne l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) dans son action de diffusion du microcrédit. Groupama Banque met ainsi à disposition de l'ADIE une ligne de crédit, dont l'encours est au 31.12.2014 de 990.000 euros.

Depuis de nombreuses années, Groupama Centre Manche est partenaire des jeunes agriculteurs sur l'ensemble de son territoire, et accompagne notamment l'installation des jeunes. Le partenariat se traduit également par la présence active de commerciaux et d'administrateurs au cours des différentes manifestations qui peuvent être organisées, mais aussi par l'intervention de collaborateurs -techniciens d'assurance- au cours des journées de formation, pour sensibiliser les jeunes candidats à l'installation.

Le développement de partenariats avec la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce, traduit la volonté de Groupama Centre Manche d'accompagner le développement des entreprises et ainsi de contribuer à l'essor économique local.

- **Les engagements autour du « Vivre ensemble » :**

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général...) autour de 3 thèmes principaux :

Santé et handicap :

- La santé (hors maladies rares) : un engagement significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied. 8 entreprises engagées. Participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité...
- Le handicap : 7 entreprises ont indiqué mettre en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT ; diverses formes de partenariats : soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles, à Handisport, à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles...

Mécénat culturel :

Quelques thématiques prioritaires :

- Des engagements autour de la 'culture des terroirs' : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements plus traditionnels : sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.).
- Ainsi des initiatives locales sont soutenues telles que le Festival Danses et Musiques du monde organisé à Maintenon dans le département de l'Eure Et Loir, ou bien encore le Festival des Voix, Viva Voce à Caen, dans le département du Calvados.
- Le cinéma, un engagement transversal au Groupe : notamment via la Fondation Gan pour le cinéma qui soutient depuis plus de 25 ans le 7ème art. En 2014, la Fondation Gan a été recentrée sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion, avec un budget de 500 000 euros. Par ailleurs, une convention a été signée en 2010 entre Groupama SA et la Cinémathèque française pour une durée de 5 ans. Dans ce cadre, 300 000 euros sont alloués chaque année à la Cinémathèque et confèrent à Groupama le titre de Grand Mécène. S'ajoutent des actions de proximité en France, et en Italie, Turquie, Roumanie.

Solidarité :

- L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multifformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives...); des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, en partenariat notamment avec Générations Mouvement, et qui a mené 38 projets en 2013.
- Des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

Groupama Centre Manche est un acteur majeur dans le pilotage de l'action Madagascar. Chaque département est engagé au travers de sa propre association ou conjointement avec un département voisin, et mène des opérations afin de récolter des fonds pour développer des projets dans ce pays d'Afrique. La principale ressource venant de la vente de boîtes de gâteaux, issu d'un partenariat avec la biscuiterie de l'Abbaye située à Lonlay l'Abbaye dans l'Orne. Sur chaque boîte vendue, la biscuiterie reverse environ 2 € à l'association. Des associations se sont créées sur l'ensemble du territoire national et sollicitent une collaboratrice de la caisse régionale Centre Manche, en charge de collecter les commandes, de réaliser les facturations. Ainsi pour 2014, plus de 60 000 boîtes ont été vendues sur l'ensemble de la France.

Les associations de Centre Manche ont ainsi pu, depuis la création de cette action de solidarité en 1995, financer la scolarisation de milliers d'enfants malgaches, d'une ferme laitière, d'un laboratoire pour fabriquer du fromage ou bien encore d'un dispensaire pour les malades et enfants malnutris, pour ne citer que ces exemples.

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

La caisse régionale de Centre Manche intervient régulièrement dans les stages de pré-installations dans les établissements agricoles, et prochainement au sein de Chambre de Métiers d'Artisans.

D) EMPLOYEUR RESPONSABLE

Le groupe, fort de ses valeurs, conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, il a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

- **Emploi :**

Groupama Centre Manche compte un effectif de 1276 salariés CDI au 31 décembre 2014 dont 68,8 % de femmes (68,1 % en 2013).

Répartis sur le territoire des 8 départements (Basse et Haute Normandie, Sarthe, Mayenne et Eure et Loir), la segmentation par âge est la suivante :

- 13,2% des salariés ont moins de 30 ans (13 % au niveau du Groupe)
- 58,7% ont entre 30 et 49 ans (56 % au niveau du Groupe)
- 28,1% ont 50 ans et plus (31 % au niveau du Groupe)

La masse salariale brute, hors charges patronales, s'élève à 51 314 225 € pour 2014 (51 218 619 € en 2013). Le salaire mensuel moyen brut des cadres est de 4 446 € et de 2 875 € pour les employés (il était respectivement de 4 325 € et 2 903 €).

L'effectif de 1 276 salariés est en diminution par rapport au 31 décembre 2013 (1 292). En 2014, on compte 38 embauches essentiellement dans les métiers de la relation client, pour 54 départs dont 26 à la retraite.

- **Organisation du travail :**

La durée théorique du travail dans l'entreprise Groupama Centre Manche se situe essentiellement entre 17h30 et 35h00 par semaine sans modification sensible par rapport à 2013. L'absentéisme s'établit à 23 552 jours (dont 46,7% des absences liées à la maladie et 35,6% à la maternité/paternité).

- **Relations sociales :**

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le Groupe, le dialogue social de Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, Groupe en France, UDSG et UES.

Au sein de la caisse régionale de Centre Manche des réunions mensuelles sont organisées avec le Comité d'entreprise, et les délégués du personnel. Une réunion trimestrielle est organisée avec le CHSCT.

Bilan des accords collectifs :

Les thèmes des accords conclus sur l'ensemble des entreprises du périmètre consolidé concernent :

- le dialogue social/représentation du personnel,
- la rémunération et les avantages sociaux,
- les conditions de travail,
- les fusions d'entreprises,
- la diversité/égalité des chances,
- l'emploi et l'organisation des entreprises.

A Groupama Centre Manche, suite à des négociations avec les organisations syndicales, deux accords d'entreprise ont été signés. Les thèmes de ces accords sont les suivants :

- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- la mise en place d'un nouveau contrat complémentaire de prévoyance pour les salariés de GCM.

Pour l'année 2015, des négociations sont prévues sur les thèmes suivants : gestion prévisionnelle des emplois et compétences, intéressement, frais professionnels et mesures salariales d'entreprise.

- **Santé et sécurité :**

Un accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011, qui a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014, Il définit un socle commun aux entreprises du Groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du Groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux tels que notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord porte principalement sur les axes suivants :

- Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
- Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public.
- Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
- Création d'une Commission Qualité de vie au travail Groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

La Commission de suivi de l'accord Groupe sur la qualité de vie au travail a pour objet de suivre l'application de l'accord Groupe : présentation d'un bilan annuel avec les indicateurs de l'accord et les actions menées.

L'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A vient renforcer les axes suivants :

- Consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du Groupe
- Mettre en place des mesures de prévention collective :
 - former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux
 - favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle
 - encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs
- Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du Groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises du Groupe, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés
 - élaborer une procédure « gestion de crise »
 - accompagner les salariés lors des changements importants

En 2014, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois, notamment sur la présentation du programme d'accompagnement du management, la présentation du projet Amélioration Satisfaction Client, la présentation du projet efficacité commerciale multicanal. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

Ces efforts sont conduits également dans le cadre des objectifs RSE 2013/2015 suivants :

- 100% des entreprises auront conduit une démarche d'audit ou de diagnostic des risques psychosociaux d'ici 2015 ;
- 100% des entreprises du groupe auront engagé un plan d'actions consécutif à cet audit ou diagnostic.

Ainsi, depuis 2012, 17 entreprises du groupe en France (soit 83 % des salariés) ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité.

A Groupama Centre Manche, la démarche pour améliorer la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs a été amorcée dès 2011 et ainsi la quasi-totalité des actions préconisées dans les textes signés au niveau du Groupe est déjà appliquée dans notre caisse régionale.

En effet, dès le 15 février 2011, la Direction et les Organisations Syndicales ont décidé de réaliser un diagnostic sur la qualité de vie au travail en signant un accord de méthode sur l'évaluation, l'analyse et la prévention des risques psychosociaux à Groupama Centre Manche. Cette démarche visait à proposer des solutions pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des salariés au travail.

Cette mission a été confiée à un cabinet spécialisé et indépendant, Eléas. Constitué de consultants et d'experts extérieurs à GCM, celui-ci a travaillé en relation avec un groupe de travail paritaire composé, autour du DRH, de représentants de la Direction, de membres des Organisations Syndicales et du Médecin du Travail référent.

L'enquête menée par le cabinet Eléas auprès de chaque collaborateur par le biais d'un questionnaire et des entretiens individuels et collectifs, a mis en lumière des points de progrès sur lesquels l'entreprise devait agir en priorité.

Partant de ce diagnostic, Eleas a émis des préconisations pour améliorer la qualité de vie au travail à GCM.

Mise en place :

Les préconisations annoncées par le cabinet Eléas en juin 2012 ont servi de base aux échanges au sein du groupe de travail pour établir en avril 2013 un plan d'actions relatif à la qualité de vie au travail comprenant 6 orientations :

- Favoriser l'expression et l'échange d'informations ;
- Mieux connaître l'entreprise ;
- Mieux connaître ses collègues avec l'instauration d'une journée conviviale annuelle ;
- Accompagner le changement ;
- Accompagner le management ;
- Donner du sens au travail.

A cette même période, ce plan d'actions a fait l'objet d'une communication importante :

- Via l'intranet de l'entreprise avec la création d'un page dédiée à ce thème,
- Lors d'une réunion des managers qui s'est déroulée le 20 juin 2013.

Contenu :

Ci-dessous, les 3 axes du plan d'actions Qualité de Vie au Travail :

- Rassurer en éclairant l'avenir
- Renouer la chaîne managériale au plus près de chaque salarié
- Simplification et solidarité pour travailler mieux.

Suivi du plan d'actions QVT :

○ **Principe :**

Attentifs à la mise en application du plan d'actions Qualité de Vie au Travail, la DRH a rappelé à l'ensemble des managers en septembre 2013 qu'ils devaient présenter la totalité du contenu du plan d'actions QVT à leurs collaborateurs lors d'une prochaine réunion de service.

Pour assurer un suivi du plan d'actions Qualité de Vie au Travail, la DRH a mis en place en 2013 deux dispositifs pour le mener à bien :

- La transmission d'un questionnaire à l'ensemble des managers ;
- La désignation de maîtres d'œuvre et d'acteurs pour la réalisation des différentes actions définies dans ce plan.

○ **Mise en place d'un questionnaire :**

Chaque manager a été invité à prendre quelques minutes pour répondre à un questionnaire mis en ligne du **17 au 26 mars 2014**.

L'objectif était de connaître les dispositifs du plan d'action QVT qu'ils avaient ou non déjà mis en place au sein de leurs équipes.

Le taux de participation à ce questionnaire a été très significatif :

▪ Potentiel de managers interrogés	163
▪ Nombre de managers participants	133
▪ Taux de participation	81,59 %

Répartition des participants ayant répondu au questionnaire par direction :

Directions	Nombre de managers
Assurance	48
Développement	49
DOSIL	15
Autres Directions	19
Sans réponse	2
	133

La Direction des Ressources Humaines a notamment utilisé les résultats de ce questionnaire pour poursuivre ses travaux sur ce thème. Il est notamment prévu la mise en place d'actions n'étant pas encore développées à ce jour et la rédaction de communications

En 2014 on recense au niveau de l'entreprise Groupama Centre Manche 16 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 7,4% et le taux de gravité est de 0,2%. Sur ce même périmètre, 1 maladie professionnelle a été déclarée à la sécurité sociale en 2014.

- **Formation :**

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du Groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Compte tenu des évolutions en cours de la négociation interprofessionnelle et de la législation, la négociation engagée sur la formation professionnelle a été suspendue.

Depuis plusieurs années Groupama Centre Manche conduit une politique active de formation des collaborateurs au service de ses clients et sociétaires.

L'année 2014 s'est inscrite dans cette continuité avec un effort global de formation qui représente 7.6 % de la masse salariale globale pour plus de 68 000 heures de formation représentant plus de 52 heures de formations dispensées en moyenne par salarié formé.

L'effort de formation porte sur l'adaptation au poste de travail des collaborateurs pour environ 85 % du volume d'heures et sur le développement des compétences utiles à l'évolution des métiers dans l'Entreprise. Pour cela tous les dispositifs réglementaires de formation sont activés et ont permis à plus de 90 % des collaborateurs d'accéder à au moins une formation.

Par ailleurs, un axe particulier a été poursuivi dans le domaine de la gestion des situations relationnelles difficiles et des bons comportements à adopter avec les sociétaires en face à face ou lors de communications téléphoniques.

Outre les formations des collaborateurs liées aux évolutions d'organisation, de processus ou encore d'offres, les managers ont bénéficié d'une formation qui leur permet d'optimiser les fonctionnements des équipes par une meilleure connaissance des inters relations entre les acteurs d'une activité.

Concernant spécifiquement les nouveaux collaborateurs en relation directe avec les sociétaires et clients, un effort de formation particulier est mis en place pour leur permettre d'appréhender la culture de l'Entreprise, la connaissance des offres et outils de commercialisation pour répondre au mieux au besoin de nos assurés et viser leur satisfaction. A cet effet des parcours de formation très complets ont été mis en place en veillant à une progression pédagogique et à l'adaptation optimale au marché de rattachement.

La mise en place et l'accueil de jeunes collaborateurs en alternance (Apprentissage et Professionnalisation) essentiellement sur les métiers de la gestion d'assurance et la commercialisation ont contribué à la constitution d'une force de transmission des savoirs et de renouvellement des générations tout en renforçant l'image de l'entreprise citoyenne.

- **Égalité de traitement :**

Le Comité d'éthique Groupe, composé de deux directeurs généraux de caisses régionales, de deux membres de la direction générale de Groupama SA, ainsi que du directeur général et du directeur général délégué de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet de l'égalité des chances.

En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du Groupe à respecter les dix principes du Pacte. Groupama publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte Mondial des Nations Unies et y présente les actions du Groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du Groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du Groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.
- L'adhésion à la Charte tremplin Jeunes Apec en date du 13 août 2012. A travers cette charte, les entreprises ont pour but d'aider les jeunes dans leur accès à l'emploi. Ce dispositif prévoit d'accompagner plus de 50.000 jeunes dans le monde du travail pour la période 2012-2014.

Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du Groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

L'engagement du Groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Sont visés tout particulièrement au sein de cet accord :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

L'engagement du groupe s'est poursuivi en 2011 avec la signature d'un avenant à l'accord relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances (14 octobre 2011). Il a pour principal objet :

- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

Les entreprises du Groupe ont également renforcé leurs engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'accords (ou de plans d'actions) sur le contrat de génération, pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

La déclinaison de la politique diversité du Groupe est notamment relayée dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du Groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Avec 68.8 % de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2014, l'entreprise Groupama Centre Manche considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein. Afin de parvenir à cet objectif, l'entreprise Groupama Centre Manche a mis en place un certain nombre d'actions qui ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2014 les femmes représentaient :

- 40,4 % des cadres ;
- 79 % des non cadres ;
- 12,5 % des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise Groupama Centre Manche au 31 décembre 2014 :

- la famille de métiers « administratif » compte 68,7% de femmes;
- contre 68,9 % dans une famille de métiers « commercial »

Par ailleurs en 2014, 34,3 % des femmes ont obtenu une évolution individuelle salariale.

En lien avec les objectifs poursuivis en termes d'égalité à Groupama Centre Manche, et par référence au nombre de femmes parmi les cadres et cadres de direction qui était de 38,6 % en 2013, il est de 39,7 % en 2014. La progression de la part des femmes dans l'effectif des cadres est en constante augmentation depuis 2003.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe et la caisse régionale Centre Manche :

- Communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque – intranet du Groupe - (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public) ;
- Renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, à laquelle le Groupe participe depuis 6 ans ;
- Participe à la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEPH).

Depuis plusieurs années, Groupama Centre Manche participe, comme le Groupe, à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées en partenariat avec l'ADAPT qui en est à l'initiative.

En 2014, l'entreprise a atteint un taux moyen d'emploi de 7.57 %. Sur l'ensemble des effectifs de l'entreprise au 31/12/2014, 74 salariés étaient en situation de handicap. Au cours de cet exercice, 3 salariés en situation de handicap ont été recrutés en CDI et 26 en CDD.

A Groupama Centre Manche un Correspondant handicap est nommé pour relayer les objectifs poursuivis et suivre le plan d'actions triennal (2013-2015) en lien avec tous les acteurs de l'entreprise. Ce dernier s'occupe également des éventuels aménagements de poste demandés par les Médecins du travail.

Maintien dans l'emploi des seniors :

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de génération, 12 accords d'entreprise et 2 plans d'actions ont été conclus en prenant en compte les besoins, situations (pyramides des âges...) et perspectives stratégiques propres à chaque entreprise.

Ces accords et plans d'action ont été conclus pour une durée de 3 ans. Ils traitent principalement des sujets suivants :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités,
- l'anticipation de leur évolution de carrière,
- le développement de leurs compétences,
- l'aménagement de leur fin de carrière,
- la transmission de leur savoir.

Dans l'objectif de maintenir le niveau d'emploi des seniors à Groupama Centre Manche, plusieurs actions ont été mises en place dont : l'entretien de fin carrière, le détachement sur des projets transversaux, le tutorat et le recours au temps partiel.

L'entreprise Groupama Centre Manche compte 11,1 % de seniors de 57 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2014, soit 141 personnes dont :

- 53,2 % de non cadres,
- 44 % de cadres,
- 2,8 % de cadres de direction.

Parmi cette même population:

- 34 % exercent une activité dans une famille de métiers commerciale ;
- 66 % exercent une activité dans une famille de métiers « administrative ».

• **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :**

Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT dans sa Charte Éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés.

- **Charte éthique groupe :**

Élaborée par un groupe de travail dédié, la charte éthique Groupama a été présentée devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration, puis annexée au règlement intérieur des entreprises du Groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteur du travail, greffe du conseil des prud'homme et affichage). Elle a de plus été diffusée à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'intranet du Groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires - mandataires des caisses régionales.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du Groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du Groupe autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité, en définissant les engagements du Groupe en matière d'éthique, comme par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire. Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs.

En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive.

La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an. En 2014, il s'est réuni les 18 mars et 18 novembre. Il lui a été présenté un point sur les principales tendances du reporting annuel RSE du Groupe. A été présenté également en Comité d'éthique un projet de charte éthique révisée, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et d'environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur : les valeurs, le devoir de conseil, la lutte contre la corruption et la fraude, la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe et la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE. La nouvelle version de la charte sera applicable à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui se dérouleront en 2015.

E) ACTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR, de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons améliorer nos impacts directs en réduisant notamment nos émissions.

Ainsi, nous souhaitons poursuivre nos efforts et réduire nos émissions de CO₂ et nos consommations de papier.

- **Politique générale en matière d'environnement :**

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs de Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO₂ et de nos déchets notamment DEEE, pilotée au niveau Groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est

conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients. L'entreprise Groupama Centre Manche s'inscrit pleinement dans cette démarche, et outre les obligations réglementaires, accorde une importance toute particulière à l'amélioration de l'environnement de demain.

En 2014, la Caisse régionale a réalisé un 1er bilan carbone. Le bilan ainsi établi a permis de déterminer les priorités d'actions en termes d'émission de carbone et d'investir dans des solutions efficaces (double vitrage, rationalisation de l'éclairage, baisse des tonnages transportés et distances de transport, limitation des déplacements...).

L'entreprise traduit la poursuite de ses efforts en matière d'environnement à travers la réalisation du BEGES (Bilan des émissions de gaz à effet de serre) transmis à la Préfecture le 10 septembre 2014 dont l'objectif est d'établir le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'entreprise.

En matière de protection de l'environnement, les collaborateurs de Groupama Centre Manche sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment lors de la Semaine du Développement Durable. D'autres actions ponctuelles et régulières participent à cet objectif : telles les campagnes de sensibilisation à l'éco conduite ou la mise en place du covoiturage.

En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur nos sites ou agences notamment avant travaux ou transactions (diagnostics amiante, plomb, gaz, termite) et autres actions liées au tri des déchets dans les sites (verre, bouteille plastique, pile, DEEE, consommables informatiques (filère et processus de récupération et de recyclage variable d'un site à un autre) ainsi que l'intégration de critères environnementaux (CO2) dans le choix des véhicules location longue durée.

En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur nos sites d'exploitation.

Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental.

- **Utilisation durable des ressources :**

Les activités de Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités. En 2014, l'entreprise Groupama Centre Manche a consommé 15 411 m³ d'eau, soit 11.93 m³ par ETP.

La consommation de papier de bureau atteint en 2014 22 tonnes, l'intégralité étant du papier de bureau labellisé. La consommation de papier a donc baissé de 18.5% entre 2013 et 2014 pour les raisons suivantes : nos efforts de rationalisation ont porté sur la dématérialisation de nos échanges avec les clients par des contacts fortement accrus avec les nouveaux moyens technologiques (messagerie, sms), la centralisation des impressions dans les bureaux des sites, les impressions : recto-verso – noir et blanc programmées par défaut, ainsi qu'à une sensibilisation interne renouvelée sur « la responsabilisation de tous à travers chaque geste du quotidien ». L'objectif étant de réduire durablement les envois physiques de documents et les émissions de carbone correspondantes.

En 2014, la consommation d'énergie de l'entreprise Groupama Centre Manche (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 11 549 870 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 9 051 kWh par ETP.

La consommation totale d'énergie a donc baissé de 19% entre 2013 et 2014, principalement en raison :

- du transfert de tous nos contrats gaz chez ENI. L'accord groupe prévoit un coût de la molécule moins cher que le prix proposé par EDF.
- de la résiliation de contrats : agence vendue ou rénovée en utilisant un mode de chauffage électrique.
- des conditions climatiques favorables.

La consommation totale d'énergie rapportée par ETP a elle diminué de 18%.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), Groupama et donc l'entreprise Groupama Centre Manche ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Détail des différentes consommations :

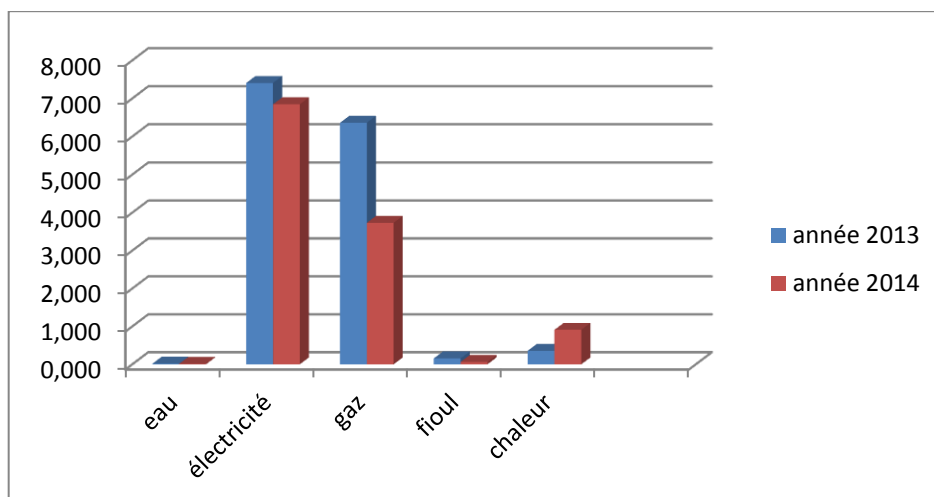
	2013	2014
Consommation d'eau (m ³)	15 411	13 229
Consommation d'eau par personne (m ³ /ETP)	11.93	10.37

	2013	2014
Consommation totale d'énergie (kWh)	14 278 675	11 549 870
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	11 051.61	9 051.62
Consommation d'électricité (kWh)	7 406 000	6 845 000
Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)	5 732.20	5 344.62
Consommation de gaz (kWh)	6 360 265	3 731 080
Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)	4 922.81	2 924.04
Consommation de fioul (kWh)	155 860	64 030
Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)	120.63	50.18
Consommation de chaleur (kWh)	356 550	909 760
Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)	275.97	712.98
Consommation d'eau glacée (kWh)	0	0
Consommation d'eau glacée par personne (kWh/ETP)	0	0

La baisse sensible sur l'exercice 2014 trouve son explication dans un meilleur suivi de la consommation, dans l'équipement en matériel favorisant les économies (ex chasse d'eau), mais est également consécutif à la vente de résidences et de travaux d'aménagement sur site de gestion.

Au global, cet indicateur en baisse en lien avec l'optimisation du suivi a conduit à des actions de rationalisation pour infléchir la consommation. La diminution des points de consigne de température dans les bureaux et l'extinction systématique des éclairages des bureaux en dehors des heures d'occupation y participent.

Evolution et composition de la consommation d'énergie (en millions de kwh) :



Détail des consommations de papier :

	2013	2014
Consommation de papier de bureau (tonnes)	27	22
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>	<i>0.020</i>	<i>0.017</i>
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	4.5	38.64
<i>Consommation de papier documents marketing et techniques par personne (kg/ETP)</i>	<i>0.003</i>	<i>0.030</i>
Consommation de papier en éditique de masse (tonnes)		45.36
<i>Consommation de papier en éditique de masse par personne (kg/ETP)</i>		<i>0.035</i>

Groupama Centre Manche a diminué le grammage papier et enveloppes pour passer à 0,75 gr et prochainement 0.70 gr.

- **Changement climatique :**

Dans le cadre de sa stratégie RSE Groupe, Groupama a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail inter-entreprises du Groupe, mis en place fin 2013, pilote cet objectif et est chargé de mettre en place les prérequis nécessaires.

Par ailleurs l'offre multirisque climatique permet aux sociétaires professionnels agricoles de se prémunir contre certains aléas climatiques (cf point 2.A assureur responsable).

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2013	2014
Déplacements professionnels en avion (km)	6 192	12 939
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	<i>4,79</i>	<i>10,14</i>
Déplacements professionnels en train (km)	395 665	388 113
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	<i>306,24</i>	<i>304,16</i>
Déplacements professionnels en voiture (km)	8 871 965	8 918 400
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	<i>6 866,85</i>	<i>6 989,34</i>

Le mode de transport avion n'est pas très utilisé à Groupama Centre Manche et reste en valeur très raisonnable.

En 2014, les émissions totales de CO₂ atteignent 2 962 tonnes équivalent CO₂, soit 2.32 tonnes équivalent CO₂ par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2014 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)	2013	2014
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	1 177	690
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	<i>0.91</i>	<i>0.54</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	38	16
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	<i>0.03</i>	<i>0.01</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	1 425	1 440
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	<i>1.10</i>	<i>1.13</i>
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	2 640	2 145
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	2.04	1.68

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2013	2014
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité <i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	577.67 0.45	533.91 0.42
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur <i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	79.62 0.06	203.15 0.16
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée <i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	0 N/A	0 N/A
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	657.29	737.06
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0.51	0.58

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2013	2014
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	83.37 0.06	76.25 0.06
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	0.79 0	1.64 0
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	2.26 0	2.21 0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	86.42	80.10
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	0.07	0.06

Le total des émissions de CO₂ par ETP a baissé de 14% entre 2013 et 2014.

A Groupama Centre Manche, les postes « immobilisations des biens », « déplacements professionnels » et « déplacements domicile travail » sont les postes les plus importants en termes d'émissions de carbone.

L'entreprise a une activité commerciale qui nécessite une importante flotte automobile, de nombreuses agences dispersées sur l'ensemble du territoire et par conséquent, une nécessité d'immobilisation et d'utilisation des énergies.

Les actions menées à Groupama Centre Manche en matière d'environnement ont permis de réduire les quantités énergétiques consommées avec les émissions carbonées engendrées notamment pour les postes : déplacements professionnels, consommation de fioul et consommation papier.

Les réductions d'émissions carbone proviennent essentiellement de :

- La réduction des grammages et consommations de papier (induisant une réduction du volume de déchets à traiter, et du nombre d'envois postaux à réaliser),
 - La politique de dématérialisation renforcée,
 - L'optimisation des déplacements professionnels,
 - Le renforcement de la performance énergétique,
 - La commande de fournitures et matériels regroupée pour limiter le fret d'approvisionnement
 - La décision de passage de la Clio III à Clio IV dans le parc auto en Location Longue Durée, ainsi que la formation à la conduite éco-responsable pour l'ensemble des collaborateurs.
- **Pollution et gestion des déchets :**

Les activités de service de Groupama ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du développement du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

A Groupama Centre Manche, différentes actions sont menées pour diminuer les rejets affectant l'environnement et notamment le tri sélectif (papier, déchets des équipements électriques ou électroniques).

- **Protection de la biodiversité :**

Groupama est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. De plus, l'ensemble des forêts gérées par Groupama sont qualifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Plus globalement, nos politiques contribuent indirectement à la protection de la biodiversité avec la réduction des consommations de papier et des émissions de CO₂.

F) RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

- **Sous-traitance et fournisseurs :**

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du Groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Une Charte RSE Fournisseurs sera déployée complètement en 2015 pour l'ensemble des achats réalisés par le Groupe. Ces achats portent essentiellement sur trois pôles :

- informatique et télécommunications
- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages...)
- moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants...)

Groupama Centre Manche a recruté en 2015 un ingénieur thermicien spécialisé dans les bâtiments bioclimatiques, afin de poursuivre la baisse de la consommation d'énergie de ses bâtiments (sites de gestion et agences commerciales).

- **Autres parties prenantes :**

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3 300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.

Groupama Centre Manche, soucieux de la qualité de service apporté à ses sociétaires, les sollicite après un sinistre pour recueillir leur avis sur la gestion de leur dossier.

Par ailleurs, un service gestion des réclamations a été mis en place afin de tracer dans l'outil de gestion de la relation client, les demandes des sociétaires ainsi que la ou les réponses apportées.

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, Groupama participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Institut des Responsables du Reporting RSE, Club Finance de l'Orse, Agrion. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « Asset Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), membre du bureau de la Commission ISR de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable), et membre exécutif de l'EUROSIF.

L'entreprise Groupama Centre Manche entretient également des relations avec des établissements d'enseignement : et notamment les Maisons Familiales Rurales, en dispensant des actions de formations sur la thématique de la circulation des engins agricoles.

G) LOYAUTÉ DES PRATIQUES

- **Conformité :**

Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

- **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés) :**

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, Reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

Groupama adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des droits de l'Homme, aux principes de l'organisation internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Par ailleurs Groupama Centre Manche a mené régulièrement des actions d'information et de sensibilisation sur le dispositif LAB/FT auprès des collaborateurs dont le métier implique une parfaite connaissance de celui-ci.

Au cours de l'année 2014 les actions suivantes ont été conduites :

- Formation et sensibilisation de 153 collaborateurs au travers de 12 réunions au process de vigilance LAB/FT,
- Elargissement de la synergie avec le service en charge de la surveillance du portefeuille, les unités de gestion Vie et le contrôle interne délégué Vie,
- Création d'une revue de presse dédiée à l'actualité LAB/FT régionale et nationale, internationale dans l'intranet régional,
- Actualisation dans l'intranet régional du process LAB/FT en Assurance de Dommages suite à la transposition de la loi du 22/03/2012 dite Loi Warsmann,
- Information régulière du contrôle interne délégué Vie sur les mises en production des scénarios de l'outil VIGIPROFIL avec la nature des opérations concernées,
- Sensibilisation des managers des unités de gestion Vie sur l'approche P.R.C. Profil Risque Client,
- En IARD sensibilisation des équipes sur la nécessité de vérifier dans l'outil la présence ou l'absence d'un traçage en « personne sensible » avant de valider les demandes d'un client ou prospect.

3. Table de concordance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Centre Manche présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous. Les données sociétales et environnementales sont comprises dans la période du 01 novembre 2013 au 31 octobre 2014.

A) Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	<i>Partie 2.D</i>
Les embauches et les licenciements	<i>Partie 2.D</i>
Les rémunérations et leur évolution	<i>Partie 2.D</i>
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	<i>Partie 2.D</i>
Absentéisme	<i>Partie 2.D</i>
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	<i>Partie 2.D</i>
Le bilan des accords collectifs	<i>Partie 2.D</i>
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	<i>Partie 2.D</i>
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	<i>Partie 2.D</i>
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	<i>Partie 2.D</i>
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	<i>Partie 2.D</i>
Le nombre total d'heures de formation	<i>Partie 2.D</i>
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	<i>Partie 2.D</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	<i>Partie 2.D</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	<i>Partie 2.D</i>
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	<i>Partie 2.D</i>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	<i>Partie 2.D</i>
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	<i>Partie 2.D</i>
A l'abolition effective du travail des enfants	<i>Partie 2.D</i>

B) Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Partie 2.E
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Partie 2.E
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Partie 2.E
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Partie 2.E
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Partie 2.E
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Partie 2.E
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Partie 2.E
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Partie 2.E
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Partie 2.E
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Partie 2.E
L'utilisation des sols	Partie 2.E
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	Partie 2.E
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Partie 2.E
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Partie 2.E

C) Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Partie 2.C
Sur les populations riveraines ou locales	Partie 2.C
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Partie 2.A
Les actions de partenariat ou de mécénat	Partie 2.C
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Partie 2.F
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Partie 2.F
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	Partie 2.F
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Partie 2.F
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.F



Groupama
Centre Manche

Partie III

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES 2014

1. Bilan au 31/12/2014

A) ACTIF

CRAMA CENTRE MANCHE

	12 / 2014	12 / 2013
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	4 508 120,31	5 452 465,22
3 Placements :	876 912 924,62	876 261 289,95
3a Terrains et constructions	120 515 784,83	116 908 952,81
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	287 555 729,69	287 555 790,65
3c Autres placements	468 841 410,10	471 796 546,49
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	274 708 373,91	277 526 101,02
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	4 787 997,90	4 967 575,70
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	220 671 186,57	224 019 692,47
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (Vie)		
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	49 249 189,44	48 538 832,85
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	75 112 875,71	68 921 155,56
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	28 282 379,64	26 477 647,23
6aa Primes restant à émettre	2 589 585,34	1 368 129,76
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	25 692 794,30	25 109 517,47
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 339 039,94	2 666 515,90
6c Autres créances :	42 491 456,13	39 776 992,43
6ca Personnel	64 333,14	13 100,80
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	274 485,30	266 140,90
6cc Débiteurs divers	42 152 637,69	39 497 750,73
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	53 561 449,33	45 297 756,07
7a Actifs corporels d'exploitation	8 412 783,48	8 270 158,52
7b Comptes courants et caisse	45 148 665,85	37 027 597,55
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	8 941 967,57	8 558 580,44
8a Intérêts et loyers acquis non échus	4 082 040,26	3 952 346,11
8b Frais d'acquisition reportés	2 081 419,00	2 119 761,00
8c Autres comptes de régularisation	2 778 508,31	2 486 473,33
Total de l'actif	1 293 745 711,45	1 282 017 348,26

B) PASSIF

CRAMA CENTRE MANCHE

	12 / 2014	12 / 2013
1 Capitaux propres :	620 340 877,21	616 284 767,47
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	1 562 245,09	1 562 245,09
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	345 166 749,44	338 073 763,92
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	-52 279,34	-52 279,34
1h Subventions d'investissement	3 072,00	4 608,00
1e Report à nouveau	14 151 287,43	0,00
1f Résultat de l'exercice	4 053 922,42	21 240 549,63
1i Ecart de dévolution	255 455 880,17	255 455 880,17
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	574 137 493,61	560 462 443,04
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	14 917 339,19	14 714 463,18
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	467 959 334,33	458 290 803,49
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	10 473 307,13	7 154 667,65
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	80 787 512,96	80 302 508,72
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	5 109 259,41	4 710 731,08
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	89 481 154,43	97 163 841,55
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	29 138 096,78	29 214 640,64
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 905 667,54	5 663 283,71
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	17 363 903,01	18 487 138,66
7e Autres dettes :	40 073 487,10	43 798 778,54
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	252 001,35	250 139,41
7ec Personnel	13 886 473,81	16 266 178,08
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	11 570 666,56	11 110 934,44
7ee Créanciers divers	14 364 345,38	16 171 526,61
8 Comptes de régularisation - Passif :	4 676 926,79	3 395 565,12
 Total du passif	 1 293 745 711,45	 1 282 017 348,26

2. Compte de résultat au 31/12/2014

A) TECHNIQUE NON VIE

CRAMA CENTRE MANCHE

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2014	Opérations nettes 12/2013
1 Primes acquises	478 254 733,47		183 934 522,43	294 320 211,04	277 192 981,22
1a Primes	478 457 609,48		183 754 944,63	294 702 664,85	277 336 956,48
1b Variations des primes non acquises	-202 876,01		179 577,80	-382 453,81	-143 975,26
2 Produits des placements alloués	5 830 786,72			5 830 786,72	12 814 715,96
3 Autres produits techniques	13 744 923,65			13 744 923,65	13 552 381,16
4 Charges des sinistres :	-346 854 821,94		-117 561 186,83	-229 293 635,11	-223 870 587,86
4a Prestations et frais payés	-337 186 291,10		-120 909 692,73	-216 276 598,37	-212 678 077,82
4b Charges des provisions pour sinistres	-9 668 530,84		3 348 505,90	-13 017 036,74	-11 192 510,04
5 Charges des autres provisions techniques	-485 004,24		-710 356,59	225 352,35	-1 366 182,95
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-85 313 603,92		-26 709 727,98	-58 603 875,94	-57 519 652,61
7a Frais d'acquisition	-69 205 713,34			-69 205 713,34	-71 264 767,30
7b Frais d'administration	-16 107 890,58			-16 107 890,58	-16 443 659,53
7c Commissions reçues des réassureurs			-26 709 727,98	26 709 727,98	30 188 774,22
8 Autres charges techniques	-17 479 000,78			-17 479 000,78	-17 397 395,86
9 Variation de la provision pour égalisation	-3 318 639,48			-3 318 639,48	4 975 820,01
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	44 379 373,48		38 953 251,03	5 426 122,45	8 382 079,07

B) NON TECHNIQUE

CRAMA CENTRE MANCHE

	12 / 2014	12 / 2013
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	5 426 122,45	8 382 079,07
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	27 661 157,54	48 439 188,54
3a Revenus des placements	15 987 644,48	16 737 693,70
3b Autres produits des placements	856 991,84	7 810 857,66
3c Profits provenant de la réalisation des placements	10 816 521,22	23 890 637,18
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-10 857 100,36	-10 407 925,19
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 529 482,32	-3 351 434,47
5b Autres charges des placements	-5 015 156,18	-4 739 951,77
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 312 461,86	-2 316 538,95
6 Produits des placements transférés	-5 830 786,72	-12 814 715,96
7 Autres produits non techniques	1 821 754,95	1 852 147,93
8 Autres charges non techniques	-6 711 342,57	-7 691 843,93
9 Résultat exceptionnel :	686 931,13	812 037,36
9a Produits exceptionnels	1 039 099,23	3 506 285,19
9b Charges exceptionnelles	-352 168,10	-2 694 247,83
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	-8 142 814,00	-7 330 418,19
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 053 922,42	21 240 549,63

3. Tableau des engagements reçus et donnés au 31/12/2014

CRAMA CENTRE MANCHE

	12 / 2014	12 / 2013
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	-4 061 087,44	-3 725 356,97
2a Avals, cautions, garanties	-4 061 087,44	-3 725 356,97
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés		
3 Nantissement des réassureurs		
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

4. Annexes

N. B. : Toutes les sommes indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros.

L'annexe est établie conformément aux articles L123-12 et L132-22 du Code de Commerce, ainsi que des dispositions du décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1996 modifiant le Code des Assurances. Elle est constituée de toutes les informations d'importance significative nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les comptes 2014 de Groupama Centre Manche ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 mars 2015.

A) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

• Évolution du résultat :

Le résultat de l'exercice 2014 est un bénéfice de 4,1 M€, en diminution après un bénéfice de +21,2 M€ en 2013.

- Le résultat technique avant produits alloués est négatif de -0.4 M€ (négatif de -4,4 M€ en 2013). Le chiffre d'affaires, porté par l'aliment tarifaire, a poursuivi sa progression (+2,4% en cotisations acquises à l'exercice), malgré des résiliations (y compris Loi Chatel) supérieures à celles de 2013, et des mesures de sélection et de surveillance Automobile renforcées au 01/01/2014. Après une sinistralité 2013 de 79.9% fortement marquée par les événements climatiques, la sinistralité 2014 affiche un meilleur rapport sinistres sur cotisations de 69,0%, malgré deux événements grêle en juin et juillet (pour un montant total de 7.9 M€ en net de réassurance), et 3 sinistres excédentaires en auto RC. Le solde de réassurance GSA est une charge de -32,6 M€ (une ressource de +22,4 M€ en 2013) qui intègre pour la première fois cette année une participation bénéficiaire de +1.5 M€ selon le nouveau Règlement Général de Réassurance. Selon le mécanisme de solidarité inter-Caisses, la charge de rétrocession est de -1,2 M€ (-4,9 M€ en 2013).

Le résultat technique, après produits alloués, est positif de +5,4 M€ (positif de +8,4 M€ en 2013).

- Le résultat de la gestion des placements avant allocation au résultat technique est positif de 16,8 M€ (+38,6 M€ en 2013, année marquée par de nombreuses plus-values en actions et immobilier). La poursuite des opérations de derisking en actions et sur les convertibles menées en 2014 ont permis de dégager +7.6 M€ de plus-values (17 M€ en 2013). Les revenus des placements financiers sont de 8.9 M€, au même niveau qu'en 2013, sans aucun dividende de la part de Groupama Holding.
- le ratio des frais généraux du périmètre (CR+CL) s'élève à 25,0% des cotisations acquises, en baisse de 1,6 point par rapport à 2013 (26,6%). Le montant des frais généraux nets (CR+CL) atteint 117,6 M€, en baisse de 3,8% par rapport au niveau de 2013 (122,2 M€). Le crédit d'impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en 2014 est de 1,9 M€, calculé au taux de 6% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC (1.2 M€ en 2013 au taux de 4%).

- **Évolution du Règlement Général de Réassurance.**

Le Règlement Général de Réassurance, qui fixe les modalités de réassurance des Caisses Régionales auprès de Groupama SA, a évolué au 1^{er} janvier 2014 pour permettre de mieux accompagner les Caisses dans l'amélioration de leur résultat technique et de faciliter leur analyse des coûts des différentes protections.

L'ancienne classification par famille de risques est remplacée par une classification par branches, et une participation bénéficiaire est mise en place. Celle-ci représente 1.5 M€ au 31/12/2014, intégrée dans les commissions à recevoir du réassureur GSA.

B) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif pouvant affecter les comptes de 2014 n'est intervenu entre la date de clôture de cet exercice et celle de l'établissement des comptes.

C) REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION – PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

Les comptes individuels de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Les principes comptables retenus et les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées sont ceux du Code des Assurances, ou à défaut ceux du Plan Comptable Général.

- **Opérations techniques :**

- Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre, et de la variation des cotisations à annuler.

- Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relative à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice de l'arrêté.

- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

- Sinistres (prestations payées et provisions de sinistres à payer)

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non avant le 31 décembre. Elles sont composées essentiellement de provisions calculées au coût réel dossier par dossier. Par ailleurs, certains risques à déroulement rapide et à coûts unitaires faibles sont estimés forfaitairement (coût moyen) : Dommages et RC matériels automobile, RC et autres dommages (Vol, Incendie, Récoltes, Tempête).

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des Assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

La convergence des provisions techniques, atteinte dès 2011, s'est maintenue en 2014 (écriture de minoration des provisions pour tardifs de 15,2 M€ contre 16,8 M€ en 2013) sans remettre en cause leur caractère suffisant.

Les provisions pour sinistres à payer incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Le taux de chargement pour frais de gestion utilisé en 2014 est de 5,09% et est établi sur la base d'une moyenne sur trois exercices.

Les prévisions de recours font l'objet d'un calcul au dossier, complété par des estimations statistiques.

- Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

- Provision mathématiques de rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires mis à sa charge. Les tables utilisées sont, selon les cas, la table de mortalité TD ou TV 88/90 ou la table de maintien du BCAC pour les assurances individuelle et groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts d'Etat (TME) observé en fin d'exercice. La provision mathématique des rentes est majorée de frais futurs de gestion.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à retenir les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-002). Le taux moyen des 24 mois écoulés est de 2,07% pour l'évaluation des provisions mathématiques (2.44% au 31/12/2013).

- Provision pour sinistres non encore manifestes (psnem)

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article A.331-21 du Code des Assurances.

- Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurances collectives contre les risques de maladie et d'invalidité, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse Régionale et par les Sociétaires (risque croissant avec l'âge des assurés).

- Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

La Caisse a choisi de doter ce type de provision au 31/12/2014, pour un montant de 2,8 M€ ventilé selon les branches suivantes :

	2014		2013
* catastrophes naturelles	1,1	M€	-
* attentats	0,6	M€	-
* grêle	0,5	M€	-
* pollution	0,4	M€	-
* assurance groupe	0,2	M€	-
Total	2,8	M€	néant

La provision supplémentaire existante fin 2013 pour équilibre des risques (non déductible fiscalement) n'a fait l'objet en 2014 d'aucun mouvement. Le solde de 6,7 M€ fin 2014 reste constitué pour les risques suivants :

	2014		2013
* Catastrophes naturelles	2,8	M€	2,8 M€
* Responsabilité civile environnement	1,0	M€	1,0 M€
* Tous risques	2,9	M€	2,9 M€
Total	6,7	M€	6,7 M€

- Provisions pour risques liés aux chèques fidélité

La Caisse a récompensé la fidélité de ses sociétaires ayant une ancienneté de plus de trois ans et plusieurs contrats dans les branches auto, santé, biens privés, au moyen de chèques cadeaux en proportion de leurs cotisations (de 20 € à 100 €). L'enveloppe brute globale est de 1,8 M€ et permet aux sociétaires d'utiliser les chèques cadeaux en déduction de franchise en cas de sinistre, ou en diminution du reste à charge pour les frais de soins, ou bien en réduction de cotisation sur affaire nouvelle, dans la limite de 15 mois après la date d'émission des chèques.

La Caisse a provisionné l'intégralité de la part nette de réassurance de l'enveloppe des chèques émis sous déduction de ceux déjà utilisés. Cette provision est réintégrée fiscalement.

- Provisions pour annulations de cotisations

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

- Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent les récessions provenant de GROUPAMA SA.

- Réassurance des caisses locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite dans la colonne « cessions et récessions » du compte de résultat.

- Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la Caisse Régionale à GROUPAMA SA.

- **Placements :**

- Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

- *Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières*

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions, et frais d'actes liés à l'acquisition) sont compris dans la définition du coût d'entrée de l'actif

La valeur de réalisation des immeubles de placement et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

Tous les immeubles, d'exploitation ou de placement, sont décomposés en structure ou gros œuvre (composant principal) et composants qui sont identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur une durée d'utilisation propre à chacun d'eux. La grille utilisée par Groupama Centre Manche pour la décomposition des immeubles est la grille retenue par le Groupe (cf. ci-après).

GRILLE COMPOSANTS GROUPAMA

COMPOSANTS	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4		Type 5	
	Habitation et bureaux < 1945		Habitation et bureaux > 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée		Durée		Durée		Durée		Durée	
COMPOSANT 1 : Gros-œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	120 ans	65%	80 ans	65%	30 ans	70%	50 ans	50%	70 ans	40%
COMPOSANT 2 : Clos et couvert Toiture-terrasse Façades, parkings sous-terrains, caves Couverture Menuiseries extérieures	35 ans	10%	30 ans	10%	30 ans	15%	30 ans	10%	30 ans	20%
COMPOSANT 3 : Installations techniques Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)	25 ans	15%	25 ans	15%	20 ans	10%	20 ans	25%	25 ans	25%
COMPOSANT 4 : Agencements, équipements secondaires Aménagements intérieurs parkings extérieurs	15 ans	10%	15 ans	10%	10 ans	5%	15 ans	15%	15 ans	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%
Taux moyen d'amortissement	2,09%		2,41%		3,83%		3,58%		3,24%	

○ *Valeurs mobilières à revenu fixe*

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les valeurs estimées selon l'article R332-19 du Code des Assurances recouvrent principalement tous les titres à revenu fixe amortissables, qu'il s'agisse de fonds d'état, de valeurs du secteur public ou privé, à taux fixe ou variable, ou des obligations indexées sur le niveau général des prix avec garantie de remboursement au pair.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ne présentant pas de terme connu sont classées en R332-20 du Code des Assurances. La Caisse classe dans cette catégorie les titres à revenu fixe non amortissables telles que les obligations perpétuelles.

○ *Actions et autres titres à revenus variables*

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- **pour les titres cotés**, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- **pour les titres non cotés**, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- **pour les actions** de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

La Caisse possède des FCPR à risque dont la valeur de réalisation présente des incertitudes ; la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur attestée par les commissaires aux comptes des FCPR.

	VALEUR BRUTE	CORRECTION	VALEUR NETTE	VALORISATION
FCP à risques en €	5 713 942	-497 707	5 216 236	7 863 104

○ Titres de dettes des pays périphériques

En K€

Libellé de l'obligation	échéance	émetteur	Valeur nominale	Prix de revient actualisé net	Juste valeur	Plus value latente
UNICREDIT 4,875%12-070317	07/03/17	Banque	1 000	1 032,35	1 087,10	54,75
INTESA SANPAOLO 4,125%12-0916	12/09/16	Banque	1 000	1 016,17	1 059,85	43,68
			Total Italie	2 048,52	2 146,95	98,43
ITALIE 4,25%09-010919	01/09/19	Souverain	2 000	2 060,86	2 300,20	239,34
			Total Italie Souverain	2 060,86	2 300,20	239,34
TELEFON.EMIS.4,75%070217 EMTN	07/02/17	Entreprise	900	949,64	981,32	31,68
GAS NAT.CAP.5,625%11-090217	09/02/17	Entreprise	900	968,39	997,25	28,86
SANTANDER INT.4%12-270317 EMTN	27/03/17	Banque	1 000	1 028,82	1 075,95	47,13
RED ELEC 2,375%13-0519 EMTN SR	31/05/19	Banque	1 000	997,40	1 070,35	72,95
			Total Espagne	3 944,25	4 124,86	180,61
			total titres pays périphériques	8 053,63	8 572,01	518,38

La Caisse n'a acheté ni cédé aucun titre de dette des pays périphériques en 2014. L'exposition aux différents pays concernés demeure limitée.

○ Incertitudes éventuelles

Dans le contexte des marchés financiers, des incertitudes éventuelles peuvent résulter du fait que les valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, peuvent différer sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

○ Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

▪ Provisions

○ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

○ Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

La provision pour dépréciation à caractère durable est établie selon les règles fixées par le comité d'urgence CRC du 18/12/2002.

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable côtés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2014, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers du second semestre 2014 permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

Une PDD de 0,298 M€ a été dotée en 2014 correspondant à une moins-value latente de 0,298 M€ sur des FCP à risques.

Une reprise de 0,119 M€ a été constatée, correspondant à la remontée des cours d'un OPCVM alternatif et à revenus variables.

Pour les immeubles d'exploitation, la Caisse retient une valeur d'utilité pour déterminer la dépréciation des immeubles destinés à être conservés dans une perspective de long terme.

La Caisse a comptabilisé en 2014 une dotation de 0,020 M€ (SCI) et repris une provision pour dépréciation de 0,297 M€ (bâtiment du siège social à Chartres).

○ *Titres de participation*

Les actions stratégiques Groupama Holding 1 et 2 figurent dans les comptes pour les valeurs suivantes :

Action et titres non cotés - entreprises liées - en €	VALEUR BRUTE	CORRECTION	VALEUR NETTE	VALORISATION
GROUPAMA HOLDING 2	15 233 840	-7 302 722	7 931 118	8 184 931
GROUPAMA HOLDING	403 478 654	-124 800 180	278 678 474	287 669 323
	418 712 494	-132 102 902	286 609 592	295 854 254

		31 décembre 2014 (K€)			31 décembre 2013 (K€)		
	Nombre de titres	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	3 207 256	403 479	124 800	278 679	403 479	124 800	278 679
Groupama Holding 2	952115	15 234	7 303	7 931	15 234	7 303	7 931
		418 713	132 103	286 610	418 713	132 103	286 610

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Dans le cas inverse, les reprises de provision sont constatées en prenant en compte les mêmes critères que ceux initialement retenus pour constater la dotation. L'amplitude et la durée de la remontée des valeurs sont notamment prises en compte.

A fin 2014, la valeur d'utilité de ces titres a très légèrement progressé pour atteindre 295,9 M€. Cette amplitude trop faible dans l'évolution justifie l'absence de reprise de provision, comme en 2013 (288,9 M€).

Pour ces motifs, aucune reprise de provision n'a été constatée durant l'exercice sur les actions stratégiques Groupama Holding 1 et 2.

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99.95M de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes ^projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non-vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus-values et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser ;
- pour les activités vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisation de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.
- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, de plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

- *Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques*

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la "Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques". Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Pour l'exercice 2014, il n'a pas été nécessaire de doter cette provision.

- Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de

capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Durant l'exercice 2014, la Caisse n'a perçu aucun dividende en provenance de Groupama Holding, comme en 2013.

- **AUTRES OPERATIONS**

- FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Celles-ci sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

- RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel global est positif de 0,7 M€. Il correspond principalement à une ultime reprise nette de provision sur contrôles fiscaux de 0,6 M€ sur les années 2007 et 2008

- CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la Caisse comptabilise depuis le 01/01/2012 une provision pour annulation de créances figurant à l'actif du bilan en atténuation de la rubrique « 6aa- Primes restant à émettre », comme il est mentionné au point 11°) de la partie « Opérations Techniques ».

- IMPOTS

La convention d'intégration fiscale signée le 23/04/2008 entre Groupama SA, entité combinante, et les Caisses Régionales, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cependant, les économies d'impôts - résultat du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Régionale de Groupama Holding, Groupama Holding 2, ou de toute autre entité intégrée - sont alloués à la Caisse Régionale, selon les modalités prévues à l'article 1 de cette Convention d'intégration fiscale.

- CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

La Caisse Régionale bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%, et a comptabilisé un montant de 1,934 M€ à ce titre dans les comptes arrêtés au 31/12/2014.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client, ainsi que du renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion.
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies.
- de formation des collaborateurs.
- d'actions liées au développement durable.

- Engagements divers

- *Droits individuels à la formation*

Le droit individuel à la formation institué par la loi n°2004-391 du 4 mars 2004 a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 h minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative avec l'accord de son employeur.

Seules les dépenses engagées constituent des charges de la période.

Les droits individuels à la formation acquis et cumulés au 31/12/2014, représentent l'équivalent de 135 673 heures soit un montant de 2,091 M€ au taux horaire de 15,41 €. Ces droits n'ont pas donné lieu à demande de la part des salariés au 31/12/2014.

La loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 a créé le Compte Personnel de Formation (CPF) à partir du 1^{er} janvier 2015, en remplacement du régime du Droit Individuel à la Formation (DIF).

- *Indemnités de départ à la retraite*

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (IDR) sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA VIE.

Compte tenu de la situation du fonds et de la diminution importante du taux d'actualisation, un versement complémentaire de 1,953 M€ a été effectué au 31/12/2014, correspondant à 80% du montant demandé par le fonds. L'écart restant, soit 20%, a été comptabilisé au compte de provisions pour pensions et obligations similaires pour 0,5 M€.

Pour l'ensemble du fonds de Groupama Centre Manche, il est calculé un salaire moyen, un âge moyen et une ancienneté moyenne pour les non-cadres, les cadres et la direction.

La durée actuarielle moyenne de présence est de 13,43 ans et la valeur actualisée des prestations au titres des obligations au 31 décembre 2014 est de 10,470 M€. Cet engagement est intégralement couvert par notre contrat d'assurance et la provision pour pensions et obligations similaires de 0,5 M€ .

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de Groupama Centre Manche au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Taux d'inflation annuel	2%		
Table de mortalité	INSEE 02 04	Durant l'activité	
	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Taux d'actualisation IDR	2,75%	3,00%	1,80%
Taux d'actualisation Jours anniversaires	2,00%	2,25%	1,20%
Taux d'actualisation Primes médailles	2,00%	2,25%	1,20%

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	1,80%	1,80%	1,80%
Augmentation du Salaire de Fonction de Base	2,00%	2,00%	2,00%
Charges sociales			
IDR	60,32%	56,14%	54,84%
Jours anniversaires	60,32%	56,14%	54,84%
Médailles du travail	0,00%	0,00%	0,00%
Turn - Over			
18-34	0,00%	1,50%	1,70%
35-44	0,00%	0,80%	1,50%
45-54	0,00%	0,40%	0,40%
+55	0,00%	0,00%	0,00%
Age au départ en retraite			
2010	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2011	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2012 et au-delà	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans

MONTANT DES PRESTATIONS

Montant de l'IDR

Départ volontaire (pour les salariés nés après le 1/1/1949):

$\max(3/13; \text{ancienneté} \times 0,1 \times 1/12) \times \text{salaire annuel au terme}$

- Provisions pour risques

Le montant des provisions pour risques s'élève à 5,1 M€. Il est constitué par :

- congés anniversaires : 2,6 M€
- médailles du travail : 1,4 M€
- contentieux sociaux : 0,6 M€
- pensions et obligations : 0,5 M€

Le montant de 0,5 M€ représente la partie due et non versée au 31/12/2014 au Fonds d'Indemnités de Fin de Carrière de Groupama-Gan-Vie.

- Emprunts

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges et ne sont donc pas incorporés aux coûts des actifs. Aucun emprunt ne figure au passif du bilan 2014, et aucune charge d'emprunt ne se trouve au compte de résultat.

- Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués par

- logiciels acquis par l'entreprise, ou créés par le GIE informatique (Groupama Supports et Services),
 - droits au bail, fonds de commerce
- Les logiciels font l'objet d'un amortissement sur une période de 3 ans.
Les droits au bail et fonds de commerce font l'objet, quand cela s'avère nécessaire, d'une provision pour dépréciation.

- Amortissements des actifs corporels d'exploitation

Les acquisitions neuves sont amorties selon les durées suivantes :

Matériel de bureau :	4 ans, linéaire.
Mobilier :	10 ans, linéaire.
Matériel de transport :	4 ans, linéaire.
Matériel informatique :	4 ans, dégressif.
Agencements, installations :	10 ans, linéaire.

D) CHANGEMENTS DE METHODE ET DE MODALITES D'ESTIMATION

Il n'y a pas eu de changement de méthode.

E) NOTES SUR L'ACTIF

- Bilan

ACTIF	NOTES
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le Siège :	
2 Actifs incorporels	5
3 Placements :	6
3a Terrains et constructions	6 - A
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 - B
3c Autres placements	6 - C
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	6 - D
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	
5a Provisions pour cotisations non acquises	
5b Provisions d'assurance vie	
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5f Provisions participat° aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5g Provisions d'égalisation	
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques :	
5bis a Provisions pour cotisations non acquises	
5bis d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5bis f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5bis g Provisions pour égalisation	
5bis i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
6 Créances :	9
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	
6aa Cotisations acquises non émises	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	
6b Créances nées d'opérations de réassurance	
6c Autres créances :	
6ca Personnel	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	
6cc Débiteurs divers	
6d Capital appelé non versé	
7 Autres actifs :	
7a Actifs corporels d'exploitation	10
7b Comptes courants et caisse	
7c Actions propres	
8 Comptes de régularisation actif :	8
8a Intérêts et loyers acquis non échus	
8b Frais d'acquisition reportés	
8c Autres comptes de régularisation	
9 Différence de conversion	
Total de l'actif	

- Actifs incorporels

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	45 654	2 783	-5	-1 171	47 261
2 - Total brut	45 654	3 027	-5	-1 171	47 261

Amortissements et provisions

Libellé	Montant des amortissts et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotations aux amortissts et aux provisions de l'exercice	Diminution : amortissts et provisions afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissts et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	40 201	2 556	-4		42 753
2 -Total amortissements	40 201	2 556	-4		42 753

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 453	4 508
2 - Total net	5 4537	4 508

F) PLACEMENTS

- Terrains et constructions

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	28 986	367	-758		28 595
Immeubles d'exploitation	73 252	7 171	-2 358	866	78 931
Parts de société	25 601	867	-1 341		25 127
Comptes-courants	16 936	316	-355		16 897
	144 775	8 721	-4 812	866	149 550

Amortissements et provisions

Libellé	Amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions sur éléments sortis	Virements de poste à poste	Amorts et provisions à la clôture de l'exercice
Amnts/immobilisations Placnt	6 117	610	-303		6 424
Amnts/immobilisations Expl	19 620	2 191	-1 552	498	20 757
Provisions / immobilisations PI	45				45
Provisions / immobilisations Ex	1 633		-297		1 336
Provisions / parts de société	452	20			472
3a- Total amortissements	27 867	2 821	-2 152	498	29 034

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	22 824	22 126
Immeubles d'exploitation	51 999	56 838
Parts de société	25 149	24 655
Comptes-courants	16 936	16 897
3a – Total net	116 908	120 516

- **Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation**

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	418 713			418 713
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	973			973
3b – Total brut	419 686			419 686

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	132 103			132 103
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	27			27
3b–Total amortissements	132 130			132 130

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	286 610	286 610
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	946	946
3b – Total net	287 556	287 556

- **Bons, obligations, etc. sur entreprises liées ou avec lien de participation**

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC				
Total brut	0			0

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. prov. techn. / contrats en UC				
Total amortissements	0			0

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers		
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
Total net	0	0

- **Autres placements**

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	472 399	65 637	-68 414	469 622
Plac. représ. les prov. techn. Afférentes aux contrats en UC				
3c – Total brut	472 399	65 637	-68 414	469 622

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	602	298	-119	781
Plac. représ. prov. techn. / contrats en Unités de Compte				
3c–Total amortissements	602	298	-119	781

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	471 797	468 841
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
3c – Total net	471 797	468 841

G) ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
A- RECAP. PAR NATURE							
1) PLACEMENTS IMMOBILIERS	01						
- DANS L'O.C.D.E.	02	149 550	120 516	149 909	144 775	116 909	148 285
- HORS O.C.D.E.	03						
2) ACTIONS ET TIT. REV. VAR.	04						
- DANS L'O.C.D.E.	05	420 933	288 520	298 824	420 926	288 513	292 794
- HORS O.C.D.E.	06						
3) PARTS D'OPCVM AUT. QUE 4	07						
- DANS L'O.C.D.E.	08	71 324	70 827	97 738	106 323	106 004	128 512
- HORS O.C.D.E.	09						
4) PARTS D'OPCVM TIT. REV. FIX	10						
- DANS L'O.C.D.E.	11	146 510	146 510	155 160	141 873	141 873	147 911
- HORS O.C.D.E.	12						
5) OBLIG ET TITRES REV. FIXE	13						
- DANS L'O.C.D.E.	14	246 730	244 726	263 673	218 894	217 934	227 402
- HORS O.C.D.E.	15						
6) PRETS HYPOTHECAIRES	16						
- DANS L'O.C.D.E.	17						
- HORS O.C.D.E.	18						
7) AUT. PRETS ET EFFETS ASS.	19						
- DANS L'O.C.D.E.	20	3 714	2 444	2 444	3 148	1 745	1 745
- HORS O.C.D.E.	21						
8) DEPOTS CHEZ ENT. CEDANTES	22						
- DANS L'O.C.D.E.	23						
- HORS O.C.D.E.	24						
9) AUTRES DEPOTS CAUTIONNNTS EN ESPECES AUTRES PLACEMENTS	25						
- DANS L'O.C.D.E.	26						
- HORS O.C.D.E.	27						
10) ACT REPR CONTRAT EN U.C.	28						
- PLACEMENTS IMMOBILIERS	29						
- TIT REV VAR AUT QU'OPCVM	30						
- OPCVM DE TIT. REVENU FIXE	31						
- AUTRES O.P.C.V.M.	32						
- OBLIG ET TIT. REVENU FIXE	33						
11) TOTAL (1 A 10)	40	1 038 761	873 543	967 748	1 035 939	872 978	946 649

Rapprochement Etat des placements et Bilan Actif :

Valeur nette 2014 Etat des placements :	873 543
Intérêts compte régularisation actif	-1 861
Intérêts compte régularisation passif	+ 4 637
Autres Actifs affectables (comptes 46)	+ 594
TOTAL - Placements Actif rubrique 3	876 913

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
B- RECAP. PAR MODE D'ESTIM°		1 038 761	873 543	946 649	1 035 939	872 978	946 649
VALEURS ESTIMEES R. 332-19	02	220 510	218 506	237 173	209 065	208 105	217 990
DONT SOLDE NON ENCORE AMORTI	03						
DONT SOLDE NON ENCORE REPRIS	04						
VALEURS ESTIMEES R. 332-20	05	818 251	655 037	730 575	826 874	664 873	728 659
VALEURS ESTIMEES R. 332-5	06						
C- RECAP. PAR AFFECTATION		1 038 761	873 543	967 748	1 035 939	872 978	946 649
AFFECT. REPR. PROV. TECHN.	11	1 038 761	873 543	967 748	1 035 939	872 978	946 649
GARANT. ENGAG./ INST. PREVOY.	12						
VAL. DEPOSEES CHEZ CEDANTS	13						
. DONT CAUTION SOLIDAIRE	14						
AFFECT. REPR. PROV. TECHN. SPEC.	15						
AUTRES AFFECT. OU SANS AFFECT.	16						
AUTRES ACTIFS AFFECT.REPR.	18						
VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.	20						

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	31	103 570	81 478	79 009	98 965	77 712	80 294
DROITS REELS	32	78 931	56 839	49 927	73 252	51 999	49 006
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	33	24 639	24 639	29 082	25 713	25 713	31 288
AUTRES IMMOBILISATIONS	34	45 980	39 038	70 900	45 810	39 197	67 991
DROITS REELS	35	28 594	22 125	49 812	28 986	22 825	47 476
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	36	17 386	16 913	21 088	16 824	16 372	20 515
TOTAL	37	149 550	120 516	149 909	144 775	116 909	148 285
DONT ACOMPTES	38						

La position latente sur les valeurs mobilières est positive de 64,8 M€ au 31/12/2014, à comparer à la position latente positive de 42,3 M€ fin 2013, et reste toujours éloignée de la position positive de 204 M€ atteinte fin 2010 avant la dépréciation des titres stratégiques.

La position latente sur l'immobilier reste positive de 29,4 M€ fin 2014 (31,3 M€ fin 2013).

H) COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Intérêts acquis non échus	4 082	3 952
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	2 082	2 120
Différences sur prix de remboursement à percevoir	1 861	1 644
Autres comptes de régularisation Actif	917	843
Évaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION ACTIF	8 942	8 559

I) CREANCES

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 Créances								
6aa Primes acquises non émises	2 589			2 589	1 368			1 368
Assurés	17 930	7 520		25 450	17 728	7 376		25 104
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs	243			243	6			6
Autres tiers								
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	18 173	7 520		25 693	17 734	7 376		25 110
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	20 762	7 520		28 282	19 102	7 376		26 478
Réassureurs	4 339			4 339	2 666			2 666
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 339			4 339	2 666			2 666
6ca Personnel	56	8		64	5	8		13
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publ	274			274	266			266
6cc Débiteurs divers	34 652	7 502		42 154	33 686	5 812		39 498
6c Autres créances	34 982	7 510		42 492	33 957	5 820		39 777
6d Capital appelé non versé								
TOTAL	60 083	15 030		75 113	55 725	13 196		68 921

J) ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	23 421	969	-460	304	24 234
7a – Total brut	23 421	969	-460	304	24 234

Amortissements

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	15 151	1 604	-435	-498	15 822
7a–Total amortissements	15 151	1 604	-435	-498	15 822

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	8 270	8 412
7a – Total net	8 270	8 412

K) NOTES SUR LE PASSIF

- BILAN

PASSIF	NOTES
1 Capitaux propres : 1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire 1b Primes liées au capital social 1c Réserves de réévaluation 1d Autres réserves 1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95 1h Subventions d'investissement 1e Report à nouveau 1f Résultat de l'exercice	11
2 Passifs subordonnés	
3 Provisions techniques brutes : 3a Provisions pour cotisations non acquises 3b Provisions d'assurance vie 3d Provisions pour sinistre (Non-Vie) 3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie) 3g Provisions pour égalisation 3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	12
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Provisions pour risques et charges	13
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	
7 Autres dettes : 7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe 7b Dettes nées d'opérations de réassurance 7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles) 7d Dettes envers des établissements de crédit 7e Autres dettes : 7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise 7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus 7ec Personnel 7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques 7ee Créanciers divers	15
8 Comptes de régularisation passif	14
9 Différence de conversion	
Total du passif	

L) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	N-1	Affectation du résultat N- 1	Mouvements sur réserve de capitalisation	Mouvements de l'exercice	N
Fonds d'établissement	1 562				1 562
Ecart de dévolution	255 456				255 456
Réserves statutaires					
Réserves complémentaires	49 297	4 249			53 546
Réserves éventualités diverses	103 046	2 124			105 170
Fonds de secours aux Caisses Locales	408				408
Fonds de secours statutaire	7 754	717			8 471
Réserve de capitalisation	30 412		4		30 416
Autres réserves					
Fonds de ristournes sociétaires	4 820				4 820
Réserve générale	111 200				111 200
Réserves diverses	29 622				29 622
Réserves de prévoyance	1 514				1 514
Écart dû au changement de méthode	-52				-52
Subventions d'investissement	4			(1)	3
Report à nouveau	0	14 151			14 151
Résultat de l'exercice	21 241	(21 241)		4 054	4 054
Capitaux propres	616 284	0	4	4 053	620 341

M) SINISTRES ET PROVISIONS TECHNIQUES

- Détail des provisions techniques :

Cptes	Libellé	N	N-1
3120	Provision pour primes non acquises	14 917	14 714
3155	Rétrocession du réassureur		
	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	14 917	14 714
3320	Provisions pour sinistres à payer	390 622	381 245
3321	Provisions pour sinistres tardifs	26 046	29 589
3322	Provision pour frais de gestion des sinistres	22 000	22 870
3323	Provision pour sinistres non encore manifestés (Construct°)	27 587	28 065
3330	Prévisions de recours	(20 693)	(25 961)
3350	Rétrocession du réassureur	22 397	22 483
	Provisions pour sinistres	467 959	458 291
3620	Provision pour égalisation	3 507	201
3621	Provision pour équilibre des risques	6 657	6 657
3650	Rétrocession du réassureur	309	297
	Provision pour égalisation	10 473	7 155
3720	Provisions pour risques croissants	15 451	15 372
3721	Provisions mathématiques des rentes	63 775	63 267
3722	Provisions pour risques en cours	271	373
3723	Provisions pour chèques fidélité	1 291	1 291
3720	Provision pour risque d'exigibilité des engagts techniques		
	Autres provisions techniques	80 788	80 303
	3 - TOTAL	574 137	560 463

- **Liquidations des provisions de sinistres antérieurs :**

Poste	Libellé	N GCM	N-1 GCM
01	Provisions pour risques en cours	271	372
06	Prévisions de recours à encaisser	20 693	25 961
11	Provisions pour sinistres à l'ouverture	458 291	403 050
12	Prestations payées dans l'exercice sur les ex. antérieurs	146 915	126 239
13	Provisions de sinistres à clôture sur exercices antérieurs	302 038	269 862
	BONIS / MALIS (=11-12-13)	9 338	6 949

- **Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :**

Ce tableau ne concerne que les opérations visées au 3° de l'article L310-1 du Code des Assurances, c'est à dire les opérations d'assurances directe, hors catégories 20 et 21 relatives aux dommages corporels individuels et collectifs.

Evolution, au cours des trois derniers exercices, des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler.

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE DE SURVENANCE				
		N-4	N-3	N-2	N-1	N
Périmètre		GCM	GCM	GCM	GCM	GCM
N-2	REGLEMENTS	181 194	168 334	91 641		
	PROVISIONS	28 728	33 320	100 904		
	TOTAL SINISTRES (S)	209 922	201 654	192 545		
	PRIMES ACQUISES (P)	265 562	287 594	305 511		
	POURCENTAGE (S/P)	79.05%	70.12%	63.02%		
N-1	REGLEMENTS	186 083	179 773	150 641	128 490	
	PROVISIONS	22 051	24 058	47 059	132 448	
	TOTAL SINISTRES (S)	208 134	203 831	197 700	260 938	
	PRIMES ACQUISES (P)	265 968	287 822	304 738	316 713	
	POURCENTAGE (S/P)	78.26%	70.82%	64.88%	82.39%	
N	REGLEMENTS	190 018	183 547	159 237	204 175	106 128
	PROVISIONS	17 858	21 592	34 366	54 284	112 425
	TOTAL SINISTRES (S)	207 876	205 139	193 603	258 459	218 553
	PRIMES ACQUISES (P)	266 029	287 804	304 710	316 834	323 751
	POURCENTAGE (S/P)	78.14%	71.28%	65.54%	81.58%	67.51%

N) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant N-1	dotations	Reprises	Montant N
Provision pour impôt financières	624		624	
Autres provisions pour risques et	4 087	4 690	3 668	5 109
5 - TOTAL	4 711	4 690	4 292	5 109

O) COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissement différences sur prix de remboursement	4 636	3 356
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	40	40
Evaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION PASSIF	4 676	3 396

P) DETTES

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 Autres dettes								
Assurés	29 138			29 138	28 352			28 352
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs					863			863
Autres tiers								
7a Dettes sur opérations d'assurance directe	29 138			29 138	29 215			29 215
Réassureurs	740			740	3 498			3 498
Cédantes	20	2 146		2 166	19	2 146		2 165
Autres intermédiaires								
7b Réassurance	760	2 146		2 906	3 517	2 146		5 663
7c Emprunts obligataires								
7d Dettes envers établissts de crédit	17 364			17 364	18 487			18 487
7ea Titres de créance négociables								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement		252		252		250		250
7ec Personnel	13 886			13 886	16 266			16 266
7ed Etat, sécurité sociale	11 571			11 571	11 111			11 111
7ee Crédoeurs divers	14 180	184		14 364	15 956	216		16 172
7e Autres dettes	39 637	436		40 073	43 333	466		43 799
TOTAL	86 899	2 582		89 481	94 552	2 612		97 164

Nature, Montant des passifs subordonnés : aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2014.

Q) NOTE SUR LES OPERATIONS "GROUPE"

- Opérations avec des entreprises du groupe :
 - Liste des filiales et participations au 31 décembre 2014

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2014	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts au bilan	Part Résultat comptable de l'exercice 2014	Dividendes perçus en 2014
Détenues à plus de 50%					
SCI RURALE DU MAINE Siège social : 30 rue Paul Ligneul - 72000 Le Mans	716	100%	675	41	97
SAS SECURITE OUEST SERVICES (*=2013) Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 377*	99%	747	134*	135
SCI CAEN – 8 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	612	99.99%	762	(150)	(191)
SCI CAEN – 10 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	2 751	99.99%	2.897	(145)	129
SCI CAEN – 35 QUAI DE JUILLET Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 248	99.99%	1 143	104	105
SCI CAEN – 15 QUAI DE LA LONDE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	283	99.99%	274	9	9
SCI TROUVILLE – FOCH Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	491	99.99%	381	110	0
SCI HONFLEUR - REPUBLIQUE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	199	99.99%	183	16	16
SCI LISIEUX – VICTOR HUGO Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	248	99.99%	267	(18)	4
SCI CAEN GROUPAMA FONCIER Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 347	99.99%	1.485	(138)	29
SCI MUTALITE AGRICOLE – HEROUVILLE Siège : 3 rue du Dr Laennec – 14200 Hérouville	687	100%	336	678	(16)
SCI AMA - SAINT LO Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 695	100%	1.555	140	146

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2014	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts	Part Résultat de l'exercice 2014	Dividendes perçus en 2014
Détenues entre 1 et 50%					
GROUPAMA HOLDING Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	2 604 596	10,69%	278 678	(117)	0
GROUPAMA HOLDING 2 Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	264 497	3%	7 931	0	0
CENTAURE BRETAGNE (*=2013) Siège : Le Bois Doré – RN24 – 35650 Le Rheu	928*	5%	27	3*	1
CENTAURE NORMANDIE (*= 2013) Siège : Le Bosgouët – 27310 Bourg Acharde	1 854*	25%	172	62*	45
SCIMA – EVREUX (*= 2013) Siège : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	(1 174)*	50%	739	72*	0
SCI GROUPAMA PIPACT (*=2013) Siège : 24 rue Charles Durand – 18000 Bourges	8 851*	7.09%	200	87*	0
SCI SWEET HOME (*=2013) Siège : : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	7 673*	0.08%	0	0	0
SCI CITE BOIS GUILLAUME (*=2013) Siège : Chemin de Brètèque 76230 Bois Guillaume	170*	15%	370	-	-
SCA DOMAINE D'AGASSAC Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	5 313	25%	2 064	(34)	0
SCI CHATEAU D'AGASSAC Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	3 136	3%	53	(4)	0
SCI PORT AUX ROCS (*2013) Siège : 30 rue Paul Ligneul – 72032 Le Mans	8 070*	1.65%	107	0*	0
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA (*=2013) Siège : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	79 372*	1.16%	979	14*	14
SCI 79 CHAMPS ELYSEES (*=2013) Siège : : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	74 068*	0,5%	343	24*	24
NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT (2013*) Siège : 57 Avenue de Bretagne – 76100 Rouen	15 482*	6.30%	762	(16)	0

La Caisse est indéfiniment responsable des entreprises constituées sous forme de SCI et de GIE.

▪ Créances sur des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total asuretata
3- PLACEMENTS	286 610	946	589 357	876 913	286 610	946	588 705	876 261
. IMMOBILIER			120 516	120 516			116 909	116 909
. ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.	286 610	946	82 938	370 494	286 610	946	137 932	425 488
. OBLIG.TCN AUT TIT. REV. FIXE			382 865	382 865			330 547	330 547
. PRETS			3 038	3 038			3 317	3 317
. DEPOTS AUTRES D'ETABL.CREDIT								
. AUTRES PLACEMENTS								
4-P LACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE								
5-PART REASSUREURS PROV. TECHN.	274 708			274 708	277 526			277 526
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	4 788			4 788	4 967			4 967
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	220 671			220 671	224 020			224 020
. PROVISIONS D'EGALISATION								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	49 249			49 249	48 539			48 539
6a-CREANCES NEES D'OPER.D'ASS.DIR	1 948		26 334	28 282	1 050		25 428	26 478
. DONT SUR PRENEURS D'ASS.	1 939		650	2 589	1 044		324	1 368
. DONT SUR INTERMED. D'ASS.								
. DONT AUTRES TIERS	9		25 684	25 693	6		25 104	25 110
6b-CREANCES NEES D'OPER. DE REASS	4 339			4 339	2 667			2 667
6cc-DEBITEURS DIVERS	1 522		40 631	42 153	1 908		37 590	39 498
7b-COMPTES COURANTS			45 149	45 149			37 028	37 028
8a-INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			4 082	4 082			3 952	3 952
8c-AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			2 779	2 779			2 486	2 486
TOTAL	569 127	946	708 332	1 278 405	569 761	946	695 189	1 265 896

▪ Dettes envers des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat
2-PASSIFS SUBORDONNES								
3-PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	22 706		551 431	574 137	22 780		537 682	560 462
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)			14 917	14 917			14 714	14 714
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (VIE)								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	22 397		445 562	467 959	22 483		435 808	458 291
. PART.BENEF.ET RIST. (VIE)								
. PART.BENEF.ET RIST. (NON-VIE)								
. PROVISIONS D'EGALISATION	309		10 164	10 473	297		6 858	7 155
. AUTRES PROV. TECHN. (VIE)								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)			80 788	80 788			80 302	80 302
6-DETTES POUR ESPECES CESSIONN.								
7a-DETTES NEES D'OPER. D'ASS.DIR.			29 138	29 138			29 215	29 215
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASS.								
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASS.								
. DONT ENVERS AUTRES TIERS								
7b-DETTES NEES D'OPER. DE REASS.	2 906			2 906	5 663			5 663
7c-EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
7d-DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			17 364	17 364			18 487	18 487
7ee-AUTRES DETTES	2 153		12 211	14 364	3 521		12 651	16 172
8-COMPTES REGULARISATION PASSIF			4 677	4 677			3 396	3 396
TOTAL	27 765		614 821	642 586	31 964		601 431	633 395

▪ Engagements envers des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total
1 ENGAGEMENTS RECUS								
2 ENGAGEMENTS DONNES	139		3 922	4 061	148		3 577	3 725
2A AVALS CAUTIONS GAR. DONNES	139		3 922	4 061	148		3 577	3 725
2B TIT ET ACT AVEC ENG REVENTE								
2C AUT ENG DONNES TIT ACT REV.								
2D AUTRES ENGAGEMENTS DONNES								
3 VALEURS NANTIES REASSUREURS								
4 VAL.REM.PAR ORGAN.REASSURES								
5 VAL.APPART INSTIT PREVOYANCE								
6 AUT.VAL. POUR COMPTE TIERS								

L'entreprise n'a pris ni reçu d'engagement à l'égard des dirigeants.

- Consolidation

Les comptes sociaux de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche sont consolidés par :

GROUPAMA SA
8 - 10, Rue d'Astorg
75008 PARIS CEDEX 08

R) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation géographique des primes brutes émises : l'intégralité des primes brutes est émise en France.

- **Produits techniques :**

Libellé	N	N-1
Commissions reçues de GROUPAMA-VIE	8 299	8 150

- **Charges par nature :**

- Ventilation des charges par nature

Libellé	N	N-1
Comptes 90 – Charges et produits sur exercices antérieurs	59	(660)
Comptes 91 – Services extérieurs	22 113	20 184
Comptes 92 – Autres services extérieurs	9 550	10 233
Comptes 93 – Impôts, taxes et versements assimilés	11 393	11 406
Comptes 94 – Charges de personnel	72 736	77 293
Comptes 95 – Autres charges de gestion courante	283	295
Comptes 96 – Commissions	322	386
Comptes 97 - Charges prestations financières	853	758
Comptes 98 – Dotations amortissements et provisions	8 680	9 019
Comptes 99 – Reprises sur amortissements et provisions	(3 463)	(3 466)
TOTAL	122 526	125 448

- Ventilation des charges de personnel (sociales et fiscales)

Libellé	N	N-1
Salaires nets de remboursements	47 494	51 288
Pensions de retraite		
Charges sociales et fiscales	25 242	26 005
Autres		
TOTAL	72 736	77 293

- Effectif du personnel au 31 décembre en équivalent temps-plein (ETP)

Libellé	N	N-1
Direction	8.00	7,00
Cadres	313.50	312,00
Non cadres	974.42	968,60
TOTAL	1 295.92	1 287,60

- **Charges fiscales :**

Libellé	N	N-1
Résultat fiscal de l'ensemble Caisse et Caisses Locales	+27 159	+23 242
Impôt exigible		
I.S. à 33,33 %	9 053	7 747
Contributions additionnelle, complémentaire, autres taux	1 242	1 064
Charge nette d'impôt	-8 143	-7 330
- Part à la charge des Caisses Locales	-2 328	-1 347
- Part en faveur des Caisses Locales		
- Part à la charge de la Caisse Régionale	+10 295	+8 811
- Part à la charge de la Caisse Régionale (réallocation à la charge de GSA & régularisation intégration fiscale)	+176	-134

Les principaux éléments de décalage temporaire (réintégrations fiscales) sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2013	Déductions	Réintégrations	31/12/2014
Plus-values latentes sur OPCVM (article 209 OA)	21 064		+10 889	31 953
Provisions techniques non déductibles	10 496		+298	10 7494
Total	31 560		+11 187	42 747
Taux d'imposition moyen	34,43%		34,43%	34,43%
Impôts différés actifs <u>non comptabilisés</u>	+10 866		+3 852	+14 718

L'évolution des impôts différés non comptabilisés s'explique principalement par l'augmentation du stock de réintégration article 209-OA.

Résultat et dérogation aux principes généraux.

Le résultat de l'exercice n'a été altéré par aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

Ventilation de l'impôt entre courant et exceptionnel.

	2014		2013	
Charge nette d'IS	8 143		7 330	
Résultat avant IS	+12 197		+28 571	
Résultat exceptionnel	+687		+812	
Résultat courant	+11 510		+27 759	
Part de l'impôt.....				
..dans le résultat exceptionnel	459	5,6%	208	2,8%
..dans le résultat courant	7 684	94,4%	7 122	97,2%

- **Produits et charges de placements :**

- Ventilation des produits de placement (2014)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		307	5 004	5 311
Revenus des autres placements	0		10 677	10 677
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	0	307	15 681	15 988
Autres produits des placements			857	857
Profits provenant de la réalisation des placements			10 816	10 816
TOTAL	0	307	27 354	27 661

- Ventilation des produits de placement (2013)

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		374	4 945	5 319
Revenus des autres placements	0	2	11 417	11 419
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	0	376	16 362	16 738
Autres produits des placements			7 811	7 811
Profits provenant de la réalisation des placements			23 890	23 890
TOTAL	0	376	48 063	48 439

- Ventilation des charges de placement (2014)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 530	3 530
Autres charges de placement			5 015	5 015
Pertes provenant de la réalisation de placements			2 312	2 312
TOTAL			10 857	10 857

- Ventilation des charges de placement (2013)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 351	3 351
Autres charges de placement			4 740	4 740
Pertes provenant de la réalisation de placements			2 317	2 317
TOTAL			10 408	10 408

- **Proposition d'affectation du résultat :**

- Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	Débit N	Débit N-1
Report à nouveau précédent débiteur		
Déficit de l'exercice		
Affectation aux autres réserves	4 054	21 241
Ristournes à distribuer		
Autres répartitions		
Report à nouveau (bénéfice)		
TOTAL	4 054	21 241

- Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellé	Crédit N	Crédit N-1
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice (perte)	4 054	21 241
Prélèvement sur réserves		
Report à nouveau (perte)		
TOTAL	4 054	21 241

- **Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices :**

NATURE DES INDICATIONS	2010	2011	2012	2013	2014
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) réserves (avant affectation du résultat)	686 040	689 753	724 342	595 044	612 287
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice					
b) Résultat Technique (ou d'exploitation)	406 532	425 928	447 737	467 523	478 255
c) Impôts sur les sociétés	(2 629)	36 587	(43 593)	8 382	5 426
d) Résultat Net Comptable	(531)	127	(3 837)	-7 330	-8 143
	6 099	36 780	(130 356)	21 241	4 054
III. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale brute	1 433	1 425	1 410	1 395	1 399
c) Montant des charges sur salaires	50 639	51 569	51 086	55 576	52 674
	29 386	30 595	30 614	32 924	32 409

- **Montants des rémunérations des dirigeants et organes de direction :**

- Montant des rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

- Montants des avances et crédits accordés aux membres des organes de direction

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice : Néant.

Engagements vis à vis des dirigeants pris ou contractés au cours de l'exercice : Néant.

- **Résultats techniques par contrats 2014 et 2013 : (voir les 6 tableaux ci-après)**

Libellé ligne	Rub min	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat 22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat 23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat 22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	124 121	22 533	63 225	79 395	142 620	46 934	31 209
1a. Primes	02	124 209	22 544	63 307	79 275	142 582	46 943	31 322
1b. Variation des primes non acquises	03	88	11	82	-120	-38	9	113
2 Charges des prestations	04	90 388	19 671	59 353	69 198	128 551	26 135	13 091
2a. Prestations et frais payés	05	85 062	19 852	42 297	68 506	110 803	27 933	21 543
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	5 326	-181	17 056	692	17 748	-1 798	-8 452
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	33 733	2 862	3 872	10 197	14 069	20 799	18 118
5 Frais d'acquisition	09	18 197	3 254	9 277	11 647	20 924	6 693	4 581
6 Autres charges de gestion nettes	10	5 157	927	2 628	3 291	5 918	1 949	1 300
B CHARGES D'ACQUISITION	11	23 354	4 181	11 905	14 938	26 842	8 842	5 881
7 Produits des placements	13	1 121	171	1 631	427	2 058	547	628
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	1 121	171	1 631	427	2 058	547	628
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	33 315	5 280	23 564	29 432	52 996	19 006	12 706
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	22 255	4 711	14 690	21 391	36 081	11 146	10 327
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	181	-391	12 350	-585	11 765	-1 487	-8 685
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	4 034	606	3 602	4 528	8 129	3 300	2 400
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-6 845	-354	7 078	-4 098	2 979	-6 047	-8 664
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	4 655	-1 502	676	-8 412	-7 736	6 457	4 201
.HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 881	18	2 776	3 047	5 823	3 276	1 760
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 793	7	2 694	3 168	5 862	3 268	1 647
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	48 133	8 617	190 698	21 189	211 886	39 144	41 676
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	43 110	9 094	174 226	20 476	194 702	41 008	50 456
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	44 723	3 347	31 013	890	31 903	1 455	639
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	44 420	3 050	30 428	911	31 340	1 388	311

Devise : K EUR

Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLAS (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-25)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat.31)
1 Primes acquises	01	70 976	149 119	11 887	1 531	5 764	5 782	141
1a. Primes	02	70 976	149 241	11 904	1 492	5 776	5 813	141
1b. Variation des primes non acquises	03	0	122	17	-39	12	31	0
2 Charges des prestations	04	51 393	90 619	1 875	514	2 354	3 943	47
2a. Prestations et frais payés	05	50 530	100 006	781	436	3 378	3 635	52
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	863	-9 387	1 094	78	-1 024	308	-5
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	19 583	58 500	10 012	1 017	3 410	1 839	94
5 Frais d'acquisition	09	10 395	21 869	1 744	182	845	848	20
6 Autres charges de gestion nettes	10	2 945	6 194	494	51	240	241	6
B CHARGES D'ACQUISITION	11	13 340	28 063	2 238	233	1 085	1 089	26
7 Produits des placements	13	385	1 560	86	32	97	-3	0
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	385	1 560	86	32	97	-3	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	40 762	72 474	8 610	599	2 142	6 071	46
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	29 670	51 143	522	128	1 073	3 457	17
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-3 042	-13 213	-30	-79	-291	296	-2
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	6 397	12 096	450	94	328	578	10
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-7 737	-22 448	-7 668	-456	-1 032	-1 740	-21
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	-1 109	9 549	192	360	1 390	-993	47
HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	30	5 066	495	114	201	286	5
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	29	4 944	478	153	189	254	5
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	37 183	118 003	975	257	4 909	1 965	23
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	37 060	128 523	1 022	533	5 934	1 657	28
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	3 393	5 487	4 001	1 367	45	26	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	2 653	4 353	2 860	1 013	45	26	0

Devise : K EUR

Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	1 162	272	5 304			8 017	478 255
1a. Primes	02	1 162	272	5 304			8 017	478 458
1b. Variation des primes non acquises	03	0	0	0			0	203
2 Charges des prestations	04	36	-394	4 561			8 494	350 659
2a. Prestations et frais payés	05	92	403	4 119			8 567	337 187
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-56	-797	442			-73	13 472
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	1 126	666	743			-477	127 596
5 Frais d'acquisition	09	171	40	777			334	69 206
6 Autres charges de gestion nettes	10	48	11	220			335	19 842
B CHARGES D'ACQUISITION	11	219	51	997			659	89 048
7 Produits des placements	13	2	49	659			0	5 831
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	2	49	659			0	5 831
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	433	93	1 875			0	183 935
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	28	93	1 401			0	120 910
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0			0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-16	-433	-426			0	-2 638
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0			0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0			0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	67	17	301			0	26 710
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-354	-416	-599			0	-38 953
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	555	248	-194			-1 146	5 426
HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	29	0	0			0	14 917
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	29	0	0			0	14 714
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	61	2 757	47 976			22 397	467 959
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	117	3 553	47 533			22 483	458 291
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	8	3	42			309	91 261
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	8	3	42			297	87 457

Devise : K EUR

Libellé ligne	Rub min	DOM CORPORELS CONT INDIV. (cat 20)	DOM CORPORELS CONT COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R C (Cat 22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat 23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat 22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat 24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat 25)
1 Primes acquises	01	121 269	20 986	61 711	77 553	139 264	45 514	30 482
1a Primes	02	121 342	20 985	61 855	77 496	139 350	45 496	30 482
1b Variation des primes non acquises	03	73	-1	144	-57	86	-18	0
2 Charges des prestations	04	88 293	21 261	62 727	70 819	133 546	38 124	33 058
2a Prestations et frais payés	05	85 814	19 139	33 978	68 921	102 899	29 036	21 111
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	06	2 479	2 122	28 749	1 898	30 647	9 088	11 945
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	32 976	-275	-1 016	6 734	5 718	7 390	-2 574
5 Frais d'acquisition	09	18 970	3 034	9 491	11 913	21 405	7 007	4 711
6 Autres charges de gestion nettes	10	5 332	856	2 671	3 343	6 013	1 966	1 323
B CHARGES D'ACQUISITION	11	24 302	3 690	12 162	15 256	27 418	8 973	6 034
7 Produits des placements	13	2 359	350	3 550	873	4 424	1 259	1 430
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	2 359	350	3 550	873	4 424	1 259	1 430
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	41 961	6 638	24 469	29 331	53 801	17 973	13 950
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	27 263	5 696	11 763	21 522	33 385	10 720	8 598
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	1 145	597	22 425	1 030	23 455	8 613	10 470
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	6 773	1 135	4 814	6 049	10 863	3 193	2 367
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-6 780	790	14 533	-630	13 902	4 553	7 585
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	4 253	-3 025	4 905	-8 279	-3 374	4 229	407
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 793	7	2 694	3 168	5 862	3 268	1 647
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 719	8	2 550	3 225	5 775	3 286	1 647
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	43 110	9 094	174 226	20 475	194 702	41 008	50 456
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	42 625	7 097	144 562	18 497	163 058	32 068	38 245
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	44 420	3 050	30 428	911	31 340	1 388	311
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	42 426	2 925	31 343	993	32 336	1 241	578

Devise : K EUR

Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICILES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat.31)
1 Primes acquises	01	71 130	147 125	11 353	1 487	5 589	5 316	123
1a Primes	02	71 140	147 118	11 350	1 536	5 592	5 195	123
1b. Variation des primes non acquises	03	10	-7	-3	49	3	-121	0
2 Charges des prestations	04	59 111	130 290	1 053	-221	4 030	3 941	23
2a Prestations et frais payés	05	62 825	112 971	838	232	3 656	3 943	43
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-3 714	17 319	215	-453	374	-2	-20
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	12 019	16 835	10 300	1 708	1 559	1 375	100
5 Frais d'acquisition	09	11 047	22 765	1 776	195	858	828	19
6 Autres charges de gestion nettes	10	3 102	6 391	499	51	241	228	5
B CHARGES D'ACQUISITION	11	14 149	29 156	2 275	245	1 099	1 056	24
7 Produits des placements	13	894	3 583	167	76	209	-8	1
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	894	3 583	167	76	209	-8	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	36 557	68 480	8 399	596	2 118	5 863	41
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10a Part des réassureurs dans les prestations payées	19	38 688	58 106	573	71	1 192	3 746	14
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	1 848	20 931	144	-128	111	1	-6
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	3 797	9 357	479	122	436	532	9
D SOLDE DE REASSURANCE	25	7 776	19 914	-7 203	-531	-379	-1 584	-24
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	6 540	11 176	989	1 007	290	-1 273	53
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	29	4 944	478	153	189	254	5
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	19	4 951	481	104	186	375	5
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	37 060	128 523	1 022	533	5 934	1 657	28
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	37 146	107 458	808	986	5 558	1 659	49
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	2 653	4 353	2 860	1 013	45	26	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	6 281	8 100	2 860	1 013	45	26	0

Devise : K.EUR

Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	1 141	288	5 192			8 390	467 523
1a Primes	02	1 142	288	5 192			8 390	467 604
1b Variation des primes non acquises	03	1	0	0			0	81
2 Charges des prestations	04	258	-458	2 191			12 509	396 716
2a Prestations et frais payés	05	249	246	3 848			10 186	344 065
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	06	19	-714	-1 657			2 323	52 651
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	873	756	3 001			-4 119	70 807
5 Frais d'acquisition	09	175	45	813			383	71 265
6 Autres charges de gestion nettes	10	50	12	228			382	20 288
B CHARGES D'ACQUISITION	11	225	57	1 041			765	91 553
7 Produits des placements	13	5	135	1 513			0	12 815
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	5	135	1 513			0	12 815
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	437	102	1 895			0	190 330
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10a Part des réassureurs dans les prestations payées	19	79	95	1 167			0	131 386
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0			0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	5	-174	-1 015			0	45 058
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0			0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0			0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	90	21	374			0	30 189
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-262	-160	-1 359			0	16 313
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	391	674	2 104			-4 884	8 382
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	29	0	0			0	14 714
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	28	0	0			0	14 634
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	117	3 553	47 533			22 483	458 291
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	99	4 257	49 191			20 195	403 051
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	8	3	42			297	87 457
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	8	3	42			263	90 047

Devise : K EUR



Groupama
Centre Manche

Partie IV

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
Comptes annuels 2014**

CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises
10, rue Blaise Pascal
BP 20 037
28 006 CHARTRES CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

SEC BURETTE

SIEGE SOCIAL : 9, RUE MALATIRE - 76012 ROUEN CEDEX 1
TEL : +33 (0) 2 35 98 67 53 - FAX : +33 (0) 2 35 89 44 02
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 842 444 EUROS – RCS Rouen B 710 501 149

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- I -

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE** à la fin de cet exercice.

- II -

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre Caisse, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques, dont les modalités de détermination sont indiquées dans la note 3.I « *Opérations techniques* » de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier examiné les modalités de calcul et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire et économique de la **CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE** et de son expérience.

.../...

.../...

- Les actifs financiers et immobiliers sont évalués et dépréciés selon les principes applicables à chaque catégorie, décrits dans la note 3.II « *Placements* » de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R. 332-20 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la Caisse et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans le cadre de celle-ci.

Nous avons examiné les analyses effectuées par la Caisse sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R. 332-19 du code des assurances (valeurs mobilières à revenu fixe) et notamment aux dettes souveraines, et nous avons apprécié les hypothèses retenues pour leur valorisation et leur traitement comptable.

Concernant les titres de participation, nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables, ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer leurs valeurs d'utilité et les provisions qui en résultent.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes annexes y afférentes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

- III -

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

Fait à ROUEN, le 13 mai 2015

SEC BURETTE

Jean-Philippe JACOB

Fait à COURBEVOIE, le 13 mai 2015

MAZARS

Jean-Claude PAULY





Groupama
Centre Manche

Partie V

**RAPPORT SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
Conventions Réglementées
2014**

CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises
10, rue Blaise Pascal
BP 20 037
28 006 CHARTRES CEDEX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2014

SEC BURETTE

SIEGE SOCIAL : 9, RUE MALATIRE - 76012 ROUEN CEDEX 1
TEL : +33 (0) 2 35 98 67 53 - FAX : +33 (0) 2 35 89 44 02
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 842 444 EUROS – RCS Rouen B 710 501 149

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

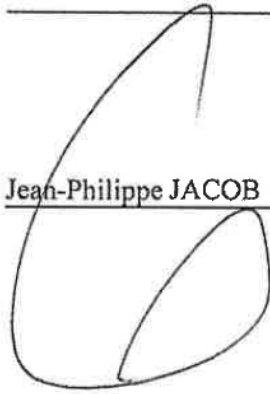
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Rouen et à Courbevoie, le 13 mai 2015,

Les Commissaires aux Comptes

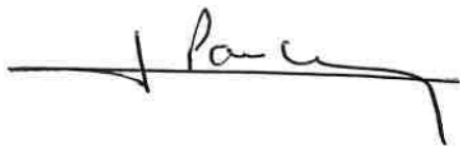
SEC BURETTE

Jean-Philippe JACOB



MAZARS

Jean-Claude PAULY





Groupama
Centre Manche

Partie VI

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE 2014

Le conseil d'administration de Groupama Centre Manche a examiné lors de sa séance du 24 mars 2015 le rapport requis par l'article R 336-1 du code des assurances. Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne en vigueur au moment de son examen au sein de la société.

Remarque préalable : le contrôle interne comme tout dispositif ne peut être une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la société.

1. LA PRESENTATION DE GROUPAMA CENTRE MANCHE

A) ACTIVITES

Groupama Centre Manche pratique des opérations d'assurances IARD et VIE sur sa circonscription délimitée par les départements du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Maritime.

Groupama Centre Manche assure la commercialisation de produits Vie et une partie de leur gestion pour le compte de Groupama Vie. L'exercice de cette activité est régi par une convention de gestion.

Groupama Centre Manche assure la commercialisation de produits bancaires pour le compte de Groupama Banque. L'exercice de cette activité est régi par un mandat de gestion (IOB).

B) TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

• Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration :

Le conseil d'administration de Groupama Centre Manche s'est réuni 7 fois durant l'exercice 2014, à savoir :

- 28 février 2014
- 19 mars 2014
- 23 avril 2014
- 17 juin 2014
- 01 septembre 2014
- 20 octobre 2014
- 15 décembre 2014

Le secrétariat du Conseil est assuré par le directeur général assisté du directeur de l'institutionnel de Groupama Centre Manche. Conformément aux usages, les administrateurs sont convoqués une quinzaine de jours avant la réunion. Sur l'ensemble de l'exercice, l'assiduité des membres du conseil d'administration a été de 93%.

En parallèle des réunions du bureau du conseil, des réunions du comité des présidents sont organisées trimestriellement pour préparer notamment les travaux du conseil d'administration.

Au cours de chacune des séances dudit conseil, il a été porté à la connaissance de ses membres le rapport de la direction générale sur l'état le plus récent de la marche des affaires. Ces rapports font état notamment :

- Du développement commercial et de la progression du portefeuille,
- Des informations sur les résultats techniques dans chaque branche,
- Du développement régional des filiales Groupe.

Outre les rapports susvisés, les principales décisions du conseil ont porté sur :

- Les propositions des commissions et comités,
- Les évolutions tarifaires,
- Les principales opérations immobilières,
- Le fonctionnement des instances statutaires.

Les comptes de l'exercice 2014 seront présentés au conseil d'administration de Groupama Centre Manche par son directeur général le 24 mars 2015, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, les projets de rapport et de résolutions.

Les comptes 2014 seront proposés à l'adoption de l'assemblée générale qui se tiendra le 02 juin 2015.

• **Les commissions et comités du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration s'est doté des commissions et comités suivants :

- Commissions technique, développement, institutionnelle et formation, prévention, de gestion des actifs, prospective, comité des rémunérations, comité d'audit et des comptes,
- Délégation Régionale Institutionnelle.

Les commissions et comités	Missions	Dates réunions en 2014
Commission Technique	Etudier les offres de produits et de services, réfléchir aux orientations tarifaires	12 mars 24 septembre 03 octobre
Commission développement	Connaître de la stratégie commerciale et des tableaux de bord de développement	06 juin 01 décembre
Commission institutionnelle et formation	Proposer toute mesure de nature à assurer le bon fonctionnement des instances, conforter le rôle et la formation des élus à tous les niveaux de l'institution	27 mai 03 octobre 10 octobre
Commission prévention	Innover et proposer la coordination des actions dans le domaine de la prévention	10 mars 18 novembre
Commission de gestion des actifs	Valider les orientations générales des placements de la caisse régionale, et accessoirement prendre connaissance de la gestion du FCP des caisses locales	27 février 21 novembre
Commission prospective	Examiner les prévisions de résultat à court et moyen terme	03 juin 25 novembre
Comité des rémunérations	Proposer la rémunération des mandataires sociaux et les indemnités de frais et de temps passé des administrateurs	28 février
Comité d'audit et des comptes	Assurer le suivi et le contrôle des comptes et émettre une recommandation sur la désignation des commissaires aux comptes	28 février 07 novembre
Délégation régionale institutionnelle	Représenter tous les territoires de chaque département- Animer les Assemblées Générales des caisses locales – Représenter GROUPAMA CENTRE MANCHE dans les différentes instances et OPA de chaque département - Contribuer aux travaux des commissions du conseil de GROUPAMA CENTRE MANCHE	19 mars 02 septembre

- **Pouvoirs du directeur général :**

Groupama Centre Manche est dirigée par un directeur général nommé par le conseil d'administration et un directeur général adjoint nommé par le directeur général.

En 2014, Monsieur Pascal LOISEAU a été nommé directeur général en remplacement de Monsieur Jean-Paul HUE qui a fait valoir ses droits à la retraite.

« En application des dispositions de l'article R 322-53-2 du code des assurances, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Caisse dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général étant précisé que ces limitations de pouvoirs ne sont pas opposables aux tiers.

Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les opérations dont le montant unitaire dépasse les seuils ci-après :

- Au-delà de 500 000 euros :
 - prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie.
- Au-delà de 10 millions d'euros : réaliser tout investissement financier en actions ou en obligations, ou en produit structuré, hors opérations de trésorerie.
- Au-delà de 1 million d'euros :
 - Acquérir, faire construire ou céder tous immeubles,
 - consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie,
 - consentir des sûretés sur les biens sociaux, donner tous avals, cautions ou garanties.
 - contracter tous emprunts ou consentir tous prêts, hors opérations de trésorerie réalisées avec des sociétés ayant avec la Caisse Régionale, directement ou indirectement, des liens de capital.

(Les montants mentionnés s'entendent toutes taxes comprises, selon les taux en vigueur à ce jour).

En outre, le Directeur Général doit informer le Conseil ou le bureau du Conseil, lors de sa plus proche réunion, des opérations significatives réalisées en deçà de ces seuils.

Les limitations ci-dessus ne font pas obstacle à ce que des limites plus élevées soient autorisées par le Conseil pour des opérations déterminées. »

- **Les délégations de pouvoirs :**

Le directeur général peut subdéléguer certains de ses propres pouvoirs au directeur général adjoint ou aux membres du comité de direction générale.

Les délégations de pouvoirs des directeurs ont été rédigées. D'autres délégations et subdélégations ont également été formalisées.

Un correspondant délégation est chargé d'en assurer le suivi et la centralisation.

2. LES FONDAMENTAUX ET L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE A GROUPAMA CENTRE MANCHE

A) LES FONDAMENTAUX DU DISPOSITIF

La mise en place d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constitue pour l'ensemble du Groupe, auquel appartient Groupama Centre Manche, un objectif prioritaire pour :

- **satisfaire les obligations réglementaires,**
- **renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise du résultat.**

Le contrôle interne de Groupama Centre Manche s'inscrit ainsi dans le cadre du contrôle interne du Groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans la charte de contrôle interne.

Comme dans chaque entreprise du Groupe, le dispositif de contrôle interne dont le déploiement se poursuit à Groupama Centre Manche se décompose en :

- **Un environnement constituant le cadre général** permettant à la société de gérer ses risques et définir ses mesures de contrôle, cet environnement intègre notamment les facteurs suivants :
 - la stratégie de l'entreprise,
 - la gouvernance de l'entreprise,
 - l'intégrité et l'éthique,
 - la politique de gestion des risques,
 - la structure organisationnelle,
 - la compétence du personnel,
 - la politique de délégation des responsabilités,
 - les ressources humaines.
- **Un ensemble d'outils et procédures relatifs à l'identification, à l'évaluation et au contrôle des risques, et un ensemble organisé de procédures de reporting** visant à permettre à la direction de Groupama Centre Manche de connaître en permanence l'évolution de l'exposition aux risques et l'efficacité des mesures de contrôle en place.
- **Un dispositif de contrôle permanent** (contrôle permanent de 1er et 2ème niveau).
- **Un dispositif de contrôle périodique** de 3ème niveau exercé par la fonction d'audit.

B) LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE A GROUPAMA CENTRE MANCHE

En 2014, le Groupe et Groupama Centre Manche ont poursuivi leurs travaux de mise en conformité avec les exigences de la directive Solvabilité II en matière de contrôle des risques.

Ces travaux se sont engagés autour des thèmes suivants :

- La politique de risques et la cartographie documentaire,
- L'organisation et la gouvernance,
- La cartographie des processus et des risques et le plan de contrôle permanent,
- La formation et la communication,
- Les outils.

Parmi les principaux projets d'entreprise pour la période 2015-2016, Groupama Centre Manche a identifié la finalisation et l'amélioration de son dispositif de suivi et de maîtrise des risques. Ce projet classé en priorité élevée sera conduit dans un calendrier adapté aux exigences réglementaires.

- **La politique de risques et la cartographie documentaire :**

Groupama Centre Manche a procédé en 2014 à la revue de sa politique de risques et aux modifications en découlant. Celle-ci a été approuvée par le comité de risques le 24 novembre 2014 et par le conseil d'administration le 15 décembre 2014.

Le document décrit le cadre général des politiques de gestion de risques de Groupama Centre Manche conformément aux critères requis d'organisation et gouvernement de risques de Solvabilité II (article 41 de la directive de Solvabilité II).

Ce document contient :

- La présentation de l'entité, sa structure et les relations avec le Groupe,
- Description de la stratégie et processus de planification,
- Description du système de contrôle interne,
- Fonction gestion des risques,
- Description des risques principaux de l'activité et des politiques de gestion de risques y compris les limites ou contrôles établis pour maintenir les risques dans les limites des contrôles admis.

Une revue annuelle de ce document est prévue.

La cartographie documentaire est partiellement réalisée. Pour les fonctions métiers, celle-ci s'appuie sur une documentation groupe qu'il convient d'enrichir des spécificités régionales.

Pour les fonctions supports, le travail de recensement et de formalisation est en cours de réalisation.

Groupama Centre Manche dispose d'un site intranet de documentation – DOCAPI - sur lequel sont stockés et en accès libre, différentes documentations relatives aux activités suivantes :

- Distribution
- Produits - Production – OAV
- Vie – Banque
- Services
- Comptabilité Client
- Sinistres
- Prévention technique
- Surveillance du portefeuille
- Comptabilité générale
- Lutte anti-blanchiment
- Traitement des réclamations

Bilan de l'activité 2014 :

- Poursuite de la réalisation de la cartographie documentaire.

Objectifs 2015 :

- Faire la revue de la politique de risque et procéder aux mises à jour nécessaires en tenant compte notamment des évolutions intervenues au sein du Groupe,
- Achever les travaux de cartographie documentaire en complétant l'inventaire existant.

• **L'organisation et la gouvernance :**

L'organisation et la gouvernance reposent sur la mise en place des fonctions clés et des instances en charge de l'organisation du contrôle interne, de sa surveillance et de son pilotage.

- Les comités de risque :

Groupama Centre Manche a mis en place les comités suivants :

- Comité des risques,
- Comité des risques opérationnels (mis en place en janvier 2015),
- Comité des risques financiers,
- Comité des risques assurance.

Les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans une charte.

Le contenu des réunions est fixé par un ordre du jour.

Un compte rendu de réunion des comités est rédigé et déposé sur une base partagée.

Les comités	Dates réunions en 2014
Comité des risques	9 avril 24 novembre
Comité des risques opérationnels (comité créé en 2015)	néant
Comité des risques financiers	20 février 11 juin 4 novembre
Comité des risques assurance	17 mars 30 juin 14 novembre
Comité de pilotage Solvabilité II (comité dissous le 31 décembre 2014)	17 février 9 avril 23 mai 30 juin 30 septembre 19 novembre

- Les fonctions clés :

En conformité avec la préconisation du dispositif Solvabilité II les fonctions clés suivantes sont déployées à Groupama Centre Manche :

- Audit interne,
- Actuariat,
- Contrôle permanent et conformité,
- Gestion des risques.

- **La cartographie des processus et des risques et le plan de contrôle permanent :**

- La cartographie des processus et des risques

Le plan de contrôle permanent s'appuie sur la cartographie des processus et des risques réalisée à partir du référentiel du Groupe.

Depuis fin 2013, cette cartographie intègre l'ensemble des processus de Groupama Centre Manche et les risques principaux qui y sont liés.

- Le plan de contrôle permanent

Le plan de contrôle permanent est matérialisé par des fiches de contrôles.

Celles-ci reprennent notamment les éléments suivants :

- L'intitulé du processus concerné,
- L'identité du propriétaire du risque,
- L'intitulé du contrôle, son objectif et son périmètre,
- Les catégories de risque et d'incident couvertes,
- L'identité de l'acteur du contrôle,
- Les volumétries (à contrôler et contrôlées)
- Les modalités du contrôle,
- Les modalités de traçage du contrôle et de son résultat.

Bilan de l'activité 2014 :

- Mise en place du contrôle permanent managérial pour l'activité commerciale,
- Mise en place d'un reporting régulier du plan de contrôle permanent de 1^{er} niveau,
- Réalisation du plan de contrôle au 31 décembre 2014 : 433 fiches de contrôles mises en œuvre avec un taux de réalisation de 53 % et un taux de conformité de 81 %.

Objectifs 015 :

- Terminer de façon opérationnelle et formalisée l'intégralité du plan de contrôle permanent.

- **Les outils :**

Le Groupe s'est doté à fin 2012 d'un Outil de gestion des Risques OPérationnels (OROP) sous licence de la société Efront.

OROP est un outil communautaire intégré qui permet de structurer la gestion des risques opérationnels, cet outil est un élément du dispositif de gestion des risques qui une fois complet et efficace vise à :

- Sécuriser l'activité et améliorer l'efficacité opérationnelle,
- Améliorer la satisfaction de la clientèle via la qualité de traitement des opérations,
- Répondre aux exigences réglementaires de Solvabilité II et aux principes de l'Enterprise Risk Management (ERM).

OROP, en tant qu'outil communautaire intégré, vient en support de cette méthodologie et s'inscrit dans une approche proactive de gestion des risques opérationnels en capitalisant sur la diffusion des meilleures pratiques au sein des Entreprises du Groupe.

Cette solution aide à l'identification et à l'évaluation des risques opérationnels conformément à la méthodologie Groupe, mais aussi à leur maîtrise par le biais du suivi de plans d'actions et de la réalisation des contrôles permanents.

Cet outil est composé de plusieurs modules dont les principaux sont :

- La cartographie des Processus et des Risques : modélisation de l'organisation et de l'activité en processus, identification et évaluation des risques opérationnels associés, éléments de maîtrise (contrôle permanent) et plans d'actions,
- Le portail de déclaration des incidents : collecte et qualification des incidents, évaluation des impacts et historiques d'évaluations, associativité avec la cartographie des processus et des risques,
- Le portail de renseignement des résultats de contrôle permanent : génération de formulaires d'évaluation des contrôles, alerte des opérationnels et mise à jour automatisée des évaluations de contrôle,
- Les plans d'actions : suivi des plans d'actions d'atténuation du risque (formation, évaluation des compétences, assurances, expertises...),
- Les reportings : automatisation de la production et de la diffusion des rapports et tableaux d'indicateurs associés à la gestion des risques opérationnels, que ce soit pour le suivi interne ou à destination du régulateur.

Bilan de l'activité 2014 :

- Groupama S.A. a procédé à l'ajustement de cet environnement et des paramétrages nécessaires au fonctionnement de l'outil (intégration du nouveau référentiel de risques).

Objectifs 2015 :

- Alimenter l'outil avec les fiches de contrôles déployées,
- Alimenter l'outil des résultats issus du plan de contrôle permanent, via une application régionale de traçage des contrôles à destination des managers opérationnels,
- Initialiser la collecte des incidents.

- **La formation et la communication :**

La mise en place d'un dispositif de contrôle interne répondant aux exigences de Solvabilité II, son animation et son pilotage doivent nécessairement s'accompagner d'un volet communication et formation auprès de tous les collaborateurs et des élus.

Consciente de l'importance des enjeux, Groupama Centre Manche a mis en place un plan de communication et de formation adapté sur les changements induits par l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II et le déploiement du dispositif du contrôle interne adapté à chaque profil des collaborateurs de l'entité.

Bilan de l'activité 2014 :

- Un e-learning de formation et de vulgarisation sur la thématique du contrôle interne et de Solvabilité II a été mis à disposition de tous les collaborateurs, au 31 mai 2014 le taux de suivi de cette formation était d'environ 96 % avec un taux de bonnes réponses de 80 %,
- Formation des nouveaux managers en charge de la réalisation du plan de contrôle permanent.

Objectifs 2015 :

- Suivi du e-learning de formation pour les nouveaux collaborateurs entrant,
- Formation et accompagnement des nouveaux managers,
- Un module de formation spécifique aux instances dirigeantes sera proposé au conseil d'administration en septembre.

C) ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

La fonction contrôle interne mise en place s'exerce au sein du département audit et gestion des risques ; ce service est rattaché au directeur général et est indépendant des différentes directions de Groupama Centre Manche.

L'efficacité de la démarche de contrôle interne repose sur son application aussi exhaustive que possible à l'ensemble des fonctions de l'entreprise, sur la base d'une méthodologie structurée, et sur la mise en œuvre de plans d'actions visant à traiter les insuffisances éventuellement décelées.

La mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de son suivi relèvent de la responsabilité du département audit et contrôle interne qui s'appuie sur une équipe de trois collaborateurs. Cette équipe, placée sous l'autorité d'un responsable est directement rattachée à la direction générale, ce qui en assure son indépendance à l'égard des différentes directions de Groupama Centre Manche.

La direction risques et contrôle interne du Groupe apporte également son expérience et son concours aux entités du Groupe en animant notamment des groupes de travail auxquels participent Groupama Centre Manche.

A cet égard peuvent-être signalés les groupes de travail suivants qui se sont tenus courant 2014 :

- Groupe de travail audit,
- Groupe de travail contrôle interne,
- Atelier sur les risques opérationnels,
- Atelier sur les risques liés à la non-conformité,
- Atelier sur les risques liés à la fraude interne,
- Atelier sur la protection de la clientèle et le traitement des réclamations.

La mise en place et le suivi du contrôle interne sont assurés par les directions elles-mêmes en étroite collaboration avec le département audit et gestion des risques de Groupama Centre Manche qui a un rôle d'animation, d'assistance, de conseil et de pilotage; le département audit et gestion des risques vérifie l'application par les directions concernées de ses recommandations relatives au déploiement du contrôle interne.

Chaque direction a désigné un correspondant de contrôle interne, celui-ci est l'interlocuteur du département audit et gestion des risques.

D) ORGANISATION ET EXERCICE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La direction audit interne est composée d'une équipe de trois collaborateurs, celle-ci est rattachée à la direction générale ce qui en assure son indépendance à l'égard des différentes directions de Groupama Centre Manche.

- **Les travaux de la direction audit interne :**

La direction audit interne réalise les missions décidées par la direction générale, et définies par celle-ci dans le plan d'audit annuel. Chaque mission d'audit amène à examiner la situation du contrôle interne dans le domaine audité ; elle fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la direction générale. Les audits sont toujours réalisés à la demande de la direction générale, toutefois la direction audit elle-même ou d'autres acteurs de l'entreprise peuvent suggérer des audits afin d'alimenter le plan d'action qui doit être validé par la direction générale.

- **Les instances nationales d'animation et de pilotage :**

La démarche d'audit interne s'inspire des bonnes pratiques préconisées par le groupe et des retours d'expérience partagés.

A cet effet des instances spécifiques ont pour mission de contribuer à l'animation et au pilotage de la fonction audit.

	Dates réunions en 2014
Convention national des auditeurs	27 et 28 janvier
GT national Audit interne	13 juin

Bilan de l'activité 2014 :

- Réalisation de deux missions d'audits transverses Groupe :
 - Sur le traitement des réclamations,
 - Sur la fraude externe.
- Réalisation de deux missions d'audits internes :
 - L'accueil à GCM,
 - La gestion électronique des documents.

Objectifs 2015 :

Les audits suivants ont été inscrits au plan d'action 2015 :

- Deux audits transverses Groupes :
 - Gestion sinistres : Application des conventions auto IRCA / IRSA,
 - Gestion sinistres : Gestion des sinistres matériels non-auto moyens et graves.

- Audits internes :
 - Souscription entreprises en direct et courtage,
 - Analyse sur le temps de travail,
 - Tarification produits d'assurance vs analyse de la prime pure.

E) DEONTOLOGIE

Groupama Centre Manche a désigné un correspondant déontologie, en la personne du secrétaire général.

- Un espace sous l'intranet de l'entreprise est dédié aux droits et devoirs des collaborateurs, les informations traitées concernent notamment les points suivants :
 - les accords collectifs nationaux et régionaux,
 - le règlement intérieur,
 - les chartes d'audit et d'éthique du Groupe,
 - la charte d'utilisation des moyens informatiques et de communication électronique,
 - les engagements à caractère déontologique,
 - la lutte antiblanchiment,
 - la sécurité au travail,
 - la convention d'utilisation des véhicules de l'entreprise,
 - la gestion des dossiers d'assurance des collaborateurs ou de leurs proches.

3. LA CONFORMITE

A) CONFORMITE DES ACTIVITES A LA STRATEGIE

La stratégie de Groupama Centre Manche se définit dans le cadre du processus Groupe de Planification Stratégique Opérationnelle (« P.S.O. »).

Ce processus s'articule autour de différentes phases :

- Un cadrage préalable par les instances dirigeantes du Groupe des axes stratégiques à partir des diagnostics stratégiques établis par les directions métiers de Groupama S.A.

- L'élaboration des P.S.O. Métiers :
 - la formalisation qualitative des ambitions stratégiques, le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré et les résultats et les objectifs recherchés,
 - la définition des plans opérationnels nationaux (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, investissements nécessaires et ROI, calendrier de réalisation).

- L'élaboration des P.S.O. des Entreprises, selon un processus similaire, prenant appui sur les travaux réalisés pour chacun des métiers pour lesquels l'entreprise exerce son activité, avec une attention particulière sur les segments métiers pour lesquels, au niveau du Groupe et/ou de l'entreprise, des enjeux spécifiques de développement et de rentabilité ont été identifiés.

- **Les procédures de reporting :**

Les procédures internes de reporting des services concernés auprès des directions et de la direction générale de Groupama Centre Manche sont assurées au sein du comité PSO.

Ce comité composé de la direction générale et de certains directeurs a pour mission d'une part, de décider des orientations et des actions à mettre en œuvre et d'autre part d'en assurer le suivi et de décider d'éventuelles actions correctrices.

En 2014 le comité s'est réuni aux dates suivantes :

- 07 mai 2014
- 17 octobre 2014

Un répertoire partagé permet d'accéder au tableau de bord de suivi PSO mensuel. Une collaboration plus étroite avec le Marketing Stratégique permet d'évaluer la réalisation de fin d'année par rapport aux objectifs fixés à l'occasion de chaque comité PSO.

- **Information complémentaire :**

Le processus PSO a été revu par rapport aux années précédentes, avec la révision du contenu et du format des supports :

- En début d'année, un document de cadrage unique des ambitions (en lieu et place des supports de diagnostic et d'analyse réalisés pour chaque métier par les directions GSA concernées),
- Un support de dialogues unique également, enrichi des contributions de GSA et de GCM,
- Une monographie de chaque Caisse Régionale, donnant une vision globale de ses activités et métiers, et mettant en regard résultats passés et prévisions PSO; ce document permet de positionner les résultats de la Caisse par rapport à ceux des autres entités et à des cibles.

B) CONFORMITE DES ACTIVITES AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS

- **Application du droit des assurances :**

La direction juridique au sein du secrétariat général de Groupama Centre Manche assure une fonction d'information et de conseil aux Directions Métiers, en matière notamment d'application du droit des assurances dans le cadre de leurs activités opérationnelles ou de support technique.

- **Application de la réglementation fiscale :**

Outre l'application de la réglementation pour la détermination du résultat fiscal, la direction financière participe à la définition et au suivi de la mise en œuvre de procédures de documentation et d'archivage informatique en matière de comptabilités informatisées.

Groupama Centre Manche participe au comité national de veille CFCI (Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées).

En 2014 le comité s'est réuni aux dates suivantes :

- 08 avril 2014
- 20 novembre 2014

• **Application de la réglementation sociale :**

La D.R.H. de Groupama Centre Manche assume le contrôle interne visant à la bonne application des lois et règlements relatifs au domaine social, elle garantit :

- La fiabilité et l'efficacité des opérations de paie et d'administration du personnel,
- Le respect des obligations légales et conventionnelles relatives au dialogue social, aux recrutements, aux contrats de travail, à la formation professionnelle, à la médecine du travail,
- Le respect des obligations légales et conventionnelles relatives à la production et à la transmission de statistiques, de rapports légaux, etc.

Elle assume notamment le contrôle permanent de la gestion paie et des déclarations sociales, grâce à un progiciel spécialisé, interfacé, de façon entièrement sécurisée avec les bases de données du personnel. L'accès aux informations dans ces bases est entièrement protégé.

• **Autres domaines :**

- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

- *Au niveau du Groupe*

- Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- Surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,
- Favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information,
- Présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe,
- Assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi,

- Assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

- Plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme :

Groupama SA assure la maîtrise d'ouvrage de projets visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs informatiques de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation :

- Détection et traitement des personnes sensibles dénommé : « Vigiliste ».

L'outil « Vigiliste » permet de détecter dans les fichiers clients les personnes sensibles (personnes physiques ou morales figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des états à risque et « personnes politiquement exposées - « PPE »).

Sur le périmètre « France », « Vigiliste », dont le fonctionnement a démarré en 2010, a été progressivement mis à la disposition de l'ensemble des entreprises concernées du groupe. Certaines des entreprises du groupe, du fait des volumes et du niveau de risque faible ne disposent pas de la détection automatisée offerte par l'outil mais uniquement de l'accès libre à « Vigiliste » permettant de réaliser des contrôles unitaires à la demande.

S'agissant des filiales internationales, « Vigiliste » est désormais à la disposition des entreprises n'étant pas déjà dotées d'une solution locale équivalente.

- Base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : « VIGIDS ».

A ce jour, la base « VIGIDS » est mise à disposition de Groupama Gan Vie et Groupama Banque. Cette base est étendue à l'ensemble des responsables LAB/FT des caisses régionales et entités Gan pour permettre un suivi groupe des déclarations de soupçon et des dossiers mis sous surveillance sur un client commun.

- « VIGIPROFIL »

« VIGIPROFIL » est un outil de profilage de la relation client fondé sur une approche par les risques permettant de détecter, via des scénarios, des opérations ou des comportements atypiques pouvant générer un soupçon LAB/FT en assurance vie/épargne et en banque.

A ce jour, 16 scénarios ont été mis en production en 2014.

- Actions menées en matière de contrôle :




Le risque lié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels Groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, détaille les mesures prises au niveau groupe en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

- Au niveau de Groupama Centre Manche

Groupama Centre Manche applique la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment.

Bilan Général de l'Activité LAB/FT

<u>Année</u> 2013/2014	Nbre de dossiers analysés 2013	Nbre de dossiers analysés 2014	Clients en surveillance 2013	Clients en surveillance 2014	Décl. de Soupçon en 2013	Décl. de Soupçon en 2014
Métier VIE	152	187	21	20	4	4
Métier Banque	3	3	3	0	0	0
Métier IARD	131	216	9	29	1	4
<u>Total</u>	286	 406 + 42%	33	 49 +48%	5	 8 + 60%

Commentaires :

Nombre de dossiers analysés : L'année 2014 illustre bien les retombées des campagnes de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs, et en Assurance de Dommages en particulier. Les situations atypiques, indépendamment des notions de seuil, sont portées à la connaissance du LAB/FT pour investigations complémentaires. Leur nombre a globalement progressé de 42% (la forte progression des signalements de cas atypiques a compensé le nombre de dossiers UGVie, en diminution). La démarche est conforme aux attentes de l'A.C.P.R. en privilégiant dorénavant l'approche Profil Risque Client (P.R.C.).

Dossiers/Clients en surveillance : Le constat ci-dessus fait que le LAB/FT, après analyse des alertes, peut décider, entre autres, de tracer le client et/ou prospect avec le double objectif, celui d'alerter l'ensemble des collaborateurs dans l'éventualité d'un nouveau contact avec la personne visée, et d'autre part de pouvoir agir en amont de toute nouvelle relation d'affaires.

Déclarations de soupçon : En Vie, les déclarations de soupçon portent toujours sur des abus de faiblesse avec ou sans signalement au Procureur.

En IARD, le nombre de déclarations de soupçon (D.S.) ou complémentaires (D.C.) pour fraude fiscale et sociale notamment, reflète la progression du nombre d'alertes et de signalement de cas atypiques.

Bilan de l'activité 2014 :

Au titre de l'année 2014 les contrôles suivants ont été réalisés par le Correspondant Régional LAB/FT.

- Pour l'activité Vie ont été étudiés au regard des dispositions anti-blanchiment : **187** dossiers analysés dont **190** cas atypiques contre 165 en 2013 ce qui témoigne la très forte progression des signalements et alertes à l'initiative notamment des UGVie et du réseau spécialisé.
→ 4 déclarations de soupçon en Vie.
- Pour l'activité Banque ont été étudiés au regard des dispositions anti-blanchiment :
 - 2 dossiers visés par les seuils LAB/FT,
 - 1 dossier en analyse commune avec la Sécurité Financière de GBanque.

→ Pas de déclaration de soupçon en BANQUE.

- Pour l'activité IARD ont été étudiés au regard des dispositions anti-blanchiment :

Souscription :

- **28** contrats de nouveaux clients, dont 46% apportés par le Courtage, contre 66% en 2013, et principalement en contrat Flotte automobile,
- **15** contrats de clients « Grands Comptes » souscrits ou modifiés en cours d'années, dont 40% gérés par le Courtage,

Sinistres :

- **77** avis de sinistres transmis pour analyse,
- **31** avis de règlement de sinistre important,

→ 4 déclarations de soupçon en IARD.

- Réunion de sensibilisation LAB en présentiel : Animation de 12 réunions réunissant 153 collaborateurs.
- Plan d'informatisation LAB/FT : Forte participation et implication au pilotage du projet Vigiprofil, points téléphoniques réguliers pour satisfaire aux actions de Spécifications Générales et Détaillées, à la recette technique et fonctionnelle, aux opérations de tuning.
- Synergie LAB-FT/Lutte Anti-Fraude : 19 dossiers en analyse commune lors des points de synchronisation mensuels. Les signalements permettent d'enrichir la liste des « personnes sensibles LAB » en vigilance renforcée.
- Synergie LAB-FT/UGVie : Il est convenu, pour tout dossier signalé auprès du LAB, en amont de la relation d'affaires ou déjà transmis à l'UGVie, d'impliquer les responsables d'Unité afin d'avoir une vision commune et partagée de la conformité LAB et de la conformité de Gestion (Outils VIEDOC et O.A.C.).

La charte d'organisation de la LAB/FT Groupe a été diffusée en janvier 2014.

Plan d'Actions 2015 :

- 1^{er} trimestre consacré essentiellement à la prise de fonction du nouveau correspondant nommé fin 2014,
- Poursuivre l'information LAB auprès des unités et services de l'entreprise,
- Programmer le déploiement e-learning pour les commerciaux (Populations éligibles à cet e-learning),
- Poursuivre la formation LAB aux nouveaux entrants,
- Mettre en place les tableaux de synergie avec la lutte anti-fraude et programmer les réunions d'échange,
- Programmer l'information aux courtiers en s'appuyant sur les chargés d'affaires « courtage ».

- Convention AERAS

Dans le cadre de la **Convention AERAS**, des mesures propres à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé des clients (proposants, sociétaires et assurés) ont été mises en place, en conformité avec les recommandations du *Code de Bonne Conduite* et les préconisations de la direction P.R.E.V.I. de Groupama SA.

- Il existe au sein de Groupama Centre Manche un service de sélection médicale spécialisé et indépendant avec un médecin référent.

Les locaux de ce service sont fermés à clef en dehors des heures d'ouverture.

Les clients doivent remplir eux-même le questionnaire de santé et l'adresser sous pli confidentiel directement au secrétariat du service de sélection médicale, ce n'est qu'à leur demande qu'un salarié peut les assister dans cette démarche.

Les échanges de courrier se font dans le respect des règles élémentaires de confidentialité.

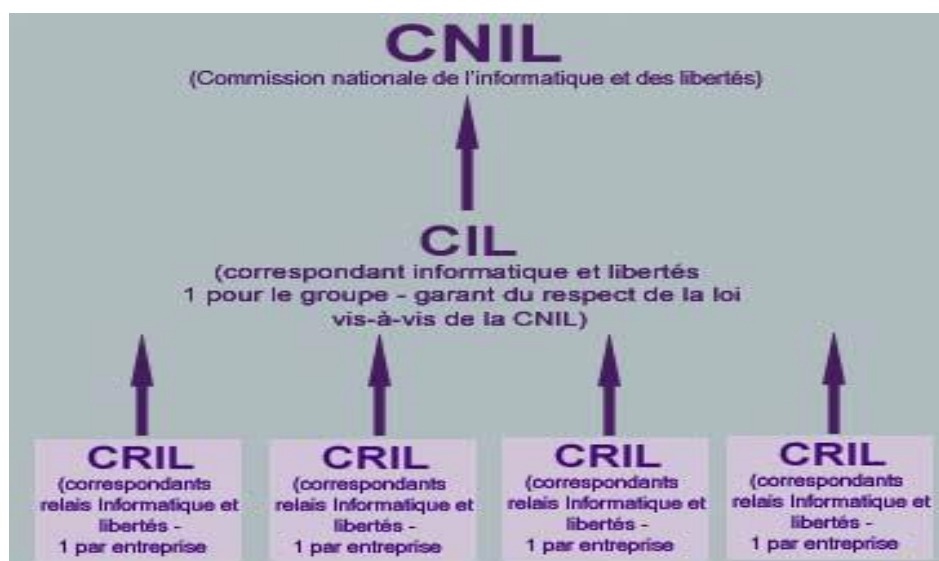
- Les préconisations, en matière de processus de collecte, de traitement, de circulation et d'archivage des données médicales nominatives, découlent du Code de Bonne Conduite de la Convention AERAS, et sont appliquées depuis 2003. Leur mise en œuvre est contrôlée au travers d'enquêtes réalisées au fur et à mesure par la direction P.R.E.V.I. de Groupama SA.
- La direction P.R.E.V.I. assure des formations de médecins conseil du Groupe et de gestionnaires en matière de confidentialité des données médicales, de sélection/tarifification médicale des risques et de gestion des sinistres complexes.

▪ C.N.I.L.

Pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires le Groupe s'est doté d'une organisation pyramidale permettant :

- une responsabilisation de tous les acteurs,
- une bonne circulation des informations,
- une homogénéisation des bonnes pratiques.

Les acteurs du dispositif



Dans ce cadre Groupama Centre Manche a désigné un correspondant régional informatique et libertés appelé CRIL – Correspondant Relais Informatique et Libertés.

Ses rôles sont les suivants :

- Répertorier tous les traitements informatiques nouveaux mis en œuvre dans l'entreprise (et toutes les modifications de traitements existants),
- Les déclarer au CIL groupe,
- Diffuser dans l'entreprise une culture «informatique et libertés»,
- Assister et conseiller les différents secteurs de l'entreprise sur les différents domaines (RH, Marketing ...) notamment dans l'application de la réglementation vis-à-vis de la clientèle,

- Prévoir dans l'entreprise une procédure de gestion des droits d'accès des personnes (par exemple lorsqu'un client demande à vérifier ses données personnelles),
- Prévoir une procédure en cas de contrôle inopiné de la CNIL,
- Participer à des groupes de travail sur des sujets précis (ex. : rédaction de « guides pratiques », ...),
- Planifier et mener des actions de contrôle sur les traitements (vérification purges, respect des contenus zones libres, respect des durées de conservation, respect de la confidentialité médicale, ...),
- Réaliser un compte rendu d'activité annuel à l'attention du CIL.

Bilan de l'activité 2014 :

- 4 déclarations de traitements au CIL (dont 1 engagement de conformité et 2 autorisations uniques), 2 modifications de traitements,
- Alimentation de l'espace documentaire CNIL dans l'intranet Groupama Centre Manche, avec un guide des droits de conservation des données sur les espaces personnels de travail et un guide des zones commentaires dans le respect de la vie privée,
- Diffusion de la charte d'utilisation des moyens informatiques et communication électronique, annexée au règlement intérieur,
- Diffusion d'un Passeport Sécurité de l'Information à l'ensemble des collaborateurs, et dans l'intranet de l'entreprise (espace Sécurité du SI),
- Mise en œuvre d'un outil de suivi et contrôle périodique des habilitations aux applications informatiques,
- Déploiement du e-learning Informatique et Libertés auprès de directions fonctionnelles,
- Assistance et conseil, sur sollicitation, des directions opérationnelles et fonctionnelles
- Participation aux réunions semestrielles des CRILs organisées par le CIL,
- Mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent de conformité Informatique et Liberté (réalisation de 7 contrôles sur 8).

Objectifs 2015 :

- Terminer le déploiement du e-learning dans les directions métiers Assurance et Développement
- Publier un guide utilisateur sur le droit d'accès aux données personnelles, dans l'espace « Informatique et Libertés » de l'Intranet,
- Réaliser les déclarations des traitements mis en œuvre sur l'année,
- Terminer la mise en œuvre de l'outil de suivi et contrôle des habilitations aux applications informatiques.

4. LA GESTION DES ACTIFS

A) ORGANES DE DECISION ET DE VALIDATION

Les orientations en matière de placements sont définies par le comité des risques financiers qui se réunit trimestriellement et validées par la Commission de gestion des actifs qui se réunit semestriellement, sur délégation du Conseil d'Administration de Groupama Centre Manche et intègrent les éléments suivants :

- La répartition des investissements de l'année entre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie,
- Pour chacune de ces catégories, les types de placements :
 - Taux fixes, taux variables, détention en direct ou via OPCVM,
 - Fonds dédiés ou OPCVM ouverts pour les actions,
 - Immeubles d'exploitation et de rapport.
- La politique générale de maîtrise des risques :
 - Le suivi correspondant est restitué à la commission de gestion des actifs du conseil d'administration qui réunit 2 fois par an des représentants dudit conseil et le directeur financier. Cette commission suit notamment la réalisation de la politique fixée et apporte d'éventuelles inflexions en fonction de l'évolution des marchés ou de l'évolution des risques,
 - Les principales orientations de l'exercice sont retracées dans les comptes-rendus des réunions de cette commission.

B) METHODOLOGIE DU CONTROLE DES PLACEMENTS

- **Mesure et évaluation des actifs :**

Un inventaire mensuel des titres détenus est réalisé, leur valorisation reposant sur les fichiers de cours établis par la Direction Comptable Groupe via l'outil communautaire CHORUS. Lors des arrêtés de comptes, trois sources d'information sont croisées pour justifier des cours : le référentiel « Nile » de CHORUS, les relevés de portefeuilles et la presse spécialisée. Pour les titres non cotés, l'inventaire reprend la valeur communiquée lors des derniers arrêtés de comptes (annuels ou semestriels selon le cas). Pour les immeubles, les expertises quinquennales réglementaires et les certifications annuelles établies par l'expert agréé sont prises en compte.

L'inventaire fait apparaître la valeur nette comptable, la valeur de réalisation et la plus ou moins-value latente. Ces montants sont agrégés par grande classe d'actifs pour en faciliter la vision globale.

Divers documents sont élaborés en interne pour faciliter le suivi et apprécier la performance des actifs. Les différents émetteurs adressent également mensuellement à la Caisse Régionale la performance de leurs produits.

Les gérants mandatés adressent chaque mois à Groupama Centre Manche un rapport sur la situation des portefeuilles, les caractéristiques des titres, les coupons perçus et les revenus prévisionnels. A chaque demande et lors des comités des risques trimestriels un rapport de gestion détaille les arbitrages effectués et les orientations.

Le suivi des réalisations de plus ou moins-values des portefeuilles de valeurs mobilières est fait mensuellement, et le calcul d'éventuelles dotations ou reprises de provisions pour risque d'exigibilité est fait trimestriellement.

Le suivi des gérants financiers est réalisé via plusieurs états détaillés des performances mis à jour chaque mois, ainsi que les fiches de reporting des OPCVM, complété par des réunions semestrielles ou annuelles avec les principaux gérants (selon l'importance des fonds confiés).

Outre les états réglementaires, plusieurs documents sont élaborés régulièrement pour faciliter le suivi et l'analyse des placements.

Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle, Groupama Centre Manche a mis en place des outils de pilotage, incluant notamment la détermination de comptes de résultats et bilan prévisionnels, sur la base d'hypothèses techniques et financières correspondant à un scénario central.

- **Contrôle des placements :**

Tous les mois, les comptes espèces et comptes titres font l'objet d'un rapprochement entre les états internes, les relevés bancaires, et la comptabilité, avec justification des éventuels écarts.

La mesure et le suivi des risques sont liés au type de gestion : portefeuille géré par la Caisse Régionale ou confié à un mandataire, ou OPCVM. Les contraintes d'investissement varient en fonction de la structure du passif, la gestion actif/passif faisant l'objet d'une analyse chaque année pour évaluer les marges de manœuvre. La répartition des obligations et des actions est ventilée dans l'inventaire mensuel. La répartition du portefeuille par émetteur est également faite mensuellement.

La transparence des fonds est effectuée trimestriellement et est transmise à la direction des investissements Groupe afin de suivre les expositions aux risques de marché et leurs limites et de produire l'état QRT D4 (détail des OPCVM par transparence pour Solvabilité II).

Les états réglementaires permettent de vérifier le respect des règles de couverture des engagements réglementés (C5), et de simuler les risques de marchés (T3 et C6 bis).

Le portefeuille géré en direct comporte principalement des O.P.C.V.M., gérés par délégation par le responsable du Domaine Finances.

La gestion de la majorité des actifs est déléguée par Groupama Centre Manche aux gérants d'actifs suivants :

- GROUPAMA ASSET MANAGEMENT (GAM) pour les valeurs mobilières cotées (actions et produits de taux),
- GROUPAMA IMMOBILIER pour un immeuble parisien.

La délégation de gestion est formalisée dans le cadre de mandats signés par le directeur financier de Groupama Centre Manche.

Les autres placements sont des OPCVM souscrits principalement auprès des établissements suivants : Barclays, LFP UFG, Lazard, Société Générale, BNP et HSBC.

Les investissements en titres non cotés sont confiés à ACG Capital, ainsi qu'à Normandie Capital Investissement pour quelques fonds régionaux.

Ces mandats font l'objet de rapports synthétiques mensuels, ainsi que de réunions semestrielles d'analyse de l'environnement et de la politique suivie, outre des échanges moins formels selon l'actualité des marchés.

Plusieurs documents sont élaborés régulièrement pour faciliter le suivi et l'analyse des placements, outre les états réglementaires :

- Un état synthétique mensuel de la répartition des placements et des plus-values latentes, indiquant le montant des plus-values latentes, ainsi que les plus-values réalisées sur la période,
- Un état mensuel présente la situation des valeurs mobilières de placements par catégories d'actifs, en valeur nette comptable et en valeur de marché. Il comporte également l'inventaire des titres détenus, cotés ou non, et le détail des mouvements de la période commençant au 1er janvier de l'année,
- Un site internet est mis à disposition par Groupama Asset Management et permet de consulter au quotidien les portefeuilles sous mandat en valeur de marché,
- Un reporting mensuel par valeur est obtenu des établissements financiers pour l'ensemble des OPCVM. Chaque reporting expose la performance comparée à celle d'un indice de référence, la composition du fonds, sa sensibilité, l'exposition par rating ...,
- Un état trimestriel détaille la formation du résultat non technique par compte comptable, avec un historique pluriannuel ainsi que les prévisions selon les normes PSO,
- Une analyse bilantielle annuelle affecte les actifs à la couverture des engagements,
- Un état détaillé annuel présente le patrimoine immobilier, avec toutes les caractéristiques techniques et économiques de chaque immeuble d'exploitation ou de rapport ainsi que les valeurs comptables nettes et les valeurs d'expertise,
- Un tableau de bord mensuel est réalisé pour le suivi du patrimoine immobilier : lots vacants et disponibles à la location, lots mis en vente, suivi des travaux et des transactions ...

C) ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE DES RISQUES

• Séparation des tâches :

L'organisation interne de l'entreprise concentre le suivi des actifs de toutes natures au sein d'un même service, celui de la Direction Financière. Toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement hors opérations de trésorerie relèvent du Directeur Financier.

La gestion administrative des titres (back office) est confiée à un binôme spécialisé sur ces tâches, également en charge des outils de suivi et des états réglementaires, ainsi que du suivi quotidien de la trésorerie. Le suivi des placements immobiliers, la gestion locative, le suivi des transactions et le pilotage des budgets d'entretien et de travaux sont confiés au service immobilier sous la responsabilité du responsable du Domaine Finances.

Des contrôles de cohérence sur les comptes de gestion financière (résultat et bilan) sont exercés par la comptabilité générale, service distinct de la gestion financière.

Les commissaires aux comptes intègrent la gestion des placements lors de leurs interventions, de même que les auditeurs de Groupama SA dans le cadre des audits pluriannuels. Un suivi national des placements des Caisses Régionales est effectué avec le système mis en place par Groupama S.A.

- **Gestion des délégations d'ordonnancement :**

La liste des personnes habilitées à ordonner des mouvements sur les comptes financiers est tenue à jour par la direction financière.

- **Prévention du délit d'initié :**

Le risque de délit d'initié est nul sur les marchés d'actions, Groupama Centre Manche n'opérant pas en direct sur ces marchés mais uniquement via des OPCVM, et encadré par le mandat de gestion confié à Groupama AM pour le portefeuille obligataire.

D) LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Les principaux objectifs poursuivis en matière de gestion financière sont les suivants :

- Assurer la couverture permanente des engagements techniques et la liquidité nécessaire au paiement des prestations et des charges d'exploitation,
- Obtenir une rentabilité récurrente afin de satisfaire les exigences en matière de rémunération des fonds propres,
- Optimiser la valeur des portefeuilles gérés,
- Converger vers les limites de risques préconisées par le Groupe présentées dans le tableau suivant :

		VALIDATION*
Risque Action		25/11/2013
Limite Primaire Actions		
Poids de la valeur boursière de la classe d'actif par rapport au total du portefeuille de placement (l'exposition action est mesurée nette de couverture)	maximum	15,0%
Limites secondaires Actions (mesurées par rapport à la limite primaire actions)		
Typologie actions (répartition et liquidité de la classe d'actif)		
Actions non cotées	maximum	15,0%
OPCVM diversifiés ou à dominante actions non transparisées, produits structurés et dérivés action	-	15,0%
Fonds de gestion alternative	-	5,0%
Actions cotées	minimum	par construction
Limites secondaires Actions cotées (mesurées par rapport à la limite primaire actions)		
Diversification sectorielle		
secteur économique (nomenclature ICB)	maximum	20,0%
Diversification géographique		
Actions cotées OCDE	minimum	par construction
Actions cotées hors OCDE	maximum	10,0%
Actions cotées hors OCDE par devise	maximum	2,0%
Concentration par émetteur limite n°1		
(la somme des titres dont le poids est >5% sans dépasser 10%, ne doit pas excéder 40% du poids maximum d'actions)		règle "5/10/40"
Concentration par émetteur limite n°2		
(mesurée par rapport au total du portefeuille de placement)	maximum	1,0%

* Validation en CRG le 25/11/2013 et/ou suite au call post stress tests

Risque Immobilier**Horizon 2015**

Limite primaire Immobilier		
Poids de la classe d'actif par rapport au total du portefeuille de placement	maximum	15,0%
Limite primaire Immobilier + Action		
Poids de la classe d'actif par rapport au total du portefeuille de placement (actions nettes de couverture)	maximum	30,0%

Risque de Taux

Limite primaire sur les obligations		
Poids des obligations privées par rapport au total du portefeuille de placement	maximum	50,0%
Poids de la trésorerie et des obligations souveraines et assimilées (minimum par construction)	minimum	20,0%

- Le risque pays concernant tous les émetteurs (souverains et privés) pour, notamment, tenir compte des corrélations entre les émetteurs souverains et financiers d'un même pays.

Limites secondaires Obligations

(mesurées par rapport à l'ensemble des actifs de taux et de trésorerie)

Diversification pays (toute obligation émise par un émetteur de la nationalité considérée)*Poids de chaque pays de la zone € en fonction de la contribution de son PIB et de sa notation*

France + Allemagne + Supranationaux	maximum	100,0%
Italie	-	14,5%
Espagne	-	9,8%
Pays-Bas	-	7,4%
Belgique	-	4,3%
Autriche	-	3,7%
Finlande	-	2,3%
Irlande	-	1,4%
Luxembourg	-	1,0%
Portugal	-	1,0%
Grèce	-	0,0%
Chypre	-	0,0%
Estonie	-	0,2%
Malte	-	0,0%
Slovénie	-	0,0%
Slovaquie	-	0,2%
Etats-Unis	maximum	20,0%
Grande-Bretagne	-	10,0%
Japon	-	10,0%
Pays OCDE: AAA	-	2,0%
Pays OCDE: AA & A	-	0,5%
Pays OCDE: BBB	-	0,2%
Pays OCDE < BBB ⁽¹⁾	-	0,0%
Pays hors OCDE: AAA & AA	-	0,2%
Pays hors OCDE: A & BBB	-	0,1%
Pays hors OCDE < BBB ⁽¹⁾	-	0,0%

⁽¹⁾ sauf OPCVM High-Yield et émergents

* Limite de 0,5% par pays et 3% ou 5% en cumul

Limites secondaires Obligations (mesurées par rapport à l'ensemble des actifs de taux et de trésorerie)			
Qualité des émissions** (Limites en cumul)			
	Poids des émissions privées BBB	maximum	25,0%
	Poids des émissions privées non notées avec évaluation interne ≥ BBB	-	5,0%
	Poids des émissions privées non notées	-	2,0%
	Poids des émissions privées < BBB	-	5,0%
** rating retenu = rating median (2nd best). En cas d'émission non notée le rating de l'émetteur peut être retenu pour les titres.			
Prêts, fonds de prêts			
	Financement de projet ou d'infrastructure, prêts immobilier d'entreprises...	maximum	1,5%
			-

Les risques spécifiques aux émetteurs privés

Limites Secondaires obligations privées (mesurées par rapport au total des émissions privées)			
Typologie Obligations (limites en cumul)			
	Obligations corporate financières		[30%/60%]
	Obligations corporate non financières	maximum	70,0%
	Obligations convertibles	maximum	10,0%
Concentration par émetteur⁽²⁾			
<i>En fonction du rating médian (2nd best) de l'émetteur</i>			
	Emissions AAA collatéralisées	maximum	7,5%
	AAA	-	5,0%
	AA	-	3,0%
	A	-	2,0%
	BBB	-	1,0%
	Emetteur non noté avec évaluation interne ≥ BBB	-	0,5%
	BB et inférieurs	-	0,2%
	Non noté	-	0,2%
(2) dans le cas d'émissions de plusieurs ratings (senior et subordonnées), une double limite s'applique. ex: BNP Paribas Senior A+ et subordonnées BBB limite = 2% dont 1% de subordonnées			

Limites Secondaires Corporates financières (mesurées par rapport au total des émissions privées)			
Sécurisation et subordination (limites en cumul)			
	Obligations financières collatéralisées et sénior	minimum	par construction
	Obligations financières subordonnées	maximum	15,0%
	Titrisation et obligations complexes (CDO, CLN, FTD...)	-	2,0%

Risque de trésorerie

Limites primaires Trésorerie			
	Poids de la classe d'actif par rapport au total du portefeuille de placement	minimum	2,0%

Risque de change

Limites secondaires Change (mesurées par rapport à l'ensemble du portefeuille)			
Par devise			
	US Dollar	maximum	3,0%
	Autres devises	-	1,0%
	Cumul toutes devises autres que l'US Dollar	-	5,0%

Pour l'exercice 2014, Groupama Centre Manche respecte les limites préconisées excepté pour :

- le risque immobilier : 17,4 vs 15,
- le risque taux pays : 5 dépassements de 0,1 et 0,2 %,
- les risques spécifiques aux émetteurs privés : dépassement de 3,2% pour rating < BBB & haut rendement, et dépassement de 0,9% pour les NR.

La réalisation de ces objectifs s'effectue dans le respect de la réglementation assurances, notamment en matière de règles de dispersion et de limitation des risques prévue par le code des assurances, et dans le respect de règles internes en matière de risques (notamment risque émetteur, risque de liquidité, risque de change).

Dans la pratique, les principes généraux évoqués ci-dessus sont déclinés en prenant en compte la durée des engagements. Ainsi, les obligations constituent la majorité des actifs venant en représentation des engagements et assurent une rentabilité récurrente, les actions et les actifs immobiliers, acquis dans la perspective d'améliorer le rendement global des placements, apportent la part de diversification nécessaire à une approche long terme, en adéquation avec certains engagements à développement long (responsabilité civile, dépendance, construction).

5. LE SUIVI DES RISQUES

A) CADRE GENERAL

Voir supra § 2.

B) GESTION DES RISQUES RELEVANT DES DIRECTIONS METIERS ASSURANCES

Groupama Centre Manche établit des guides de souscription et les tarifs des garanties d'assurances IARD contenues dans les polices qu'elle commercialise. Ce travail est réalisé par la direction assurance en conformité avec la stratégie du Groupe, en liaison avec le support technique et marketing des directions métier assurance au sein de Groupama SA, et sur la base des statistiques par branche et catégorie observées sur les portefeuilles en cours de Groupama Centre Manche.

Groupama Centre Manche contrôle l'application de ces règles grâce à l'intégration des tarifs, conditions générales et modèles de conditions particulières des polices à émettre dans le système d'information utilisé par les souscripteurs.

L'encadrement et la formation ainsi que les tableaux de bord et états de reporting permettent une vérification permanente ou périodique du bon déroulement des opérations de vente et de souscription.

C) GESTION DES SINISTRES

Groupama Centre Manche applique le guide du provisionnement GROUPAMA évoqué dans la partie concernant la réassurance (voir infra § 5.4.). Ainsi les sinistres déclarés par les assurés font l'objet d'une ouverture et d'une constitution de provision dossier dont le montant à l'ouverture et à chaque mise à jour est fixé selon les normes définies dans le guide de provisionnement.

Le contrôle de la conformité des provisions des dossiers en cours est réalisé grâce à la formation des gestionnaires sinistres, à leur encadrement, au fonctionnement des applicatifs du système informatique en matière de gestion sinistres, et à des contrôles réalisés régulièrement par les responsables, les commissaires aux comptes et le cas échéant par l'audit interne.

Les unités de gestion des sinistres de Groupama Centre Manche sont chargées d'effectuer tous les actes de gestion de l'ouverture à la clôture de chaque dossier. Cette activité fait l'objet de suivis réguliers et périodiques par la réalisation de statistiques, notamment du nombre de dossiers ouverts par type de police et du total des évaluations de sinistres à l'ouverture, de celles des dossiers déjà en cours ainsi que des règlements.

Les sinistres graves font l'objet d'un reporting spécifique, permettant un suivi dossier par dossier.

Chaque gestionnaire est doté d'une autorisation de gestion individualisée, au-delà de ce seuil il doit s'adresser à sa hiérarchie, par exemple les règlements de plus de 20 K€ sont contresignés et ceux supérieurs à 100 K€ sont vus par le directeur assurance.

Des contrôles ponctuels sont réalisés par la hiérarchie, par ailleurs les sinistres dont le C.T.P. est supérieur à 150 K€ font l'objet d'une information spécifique à la direction.

D) GESTION DE LA REASSURANCE

En complément des procédures, les comptes techniques établis par la direction réassurance interne de Groupama SA sont présentés et explicités à ses Commissaires aux Comptes, qui réalisent des tests sur le paramétrage de l'applicatif IRIS et sur des modules de calcul qu'ils choisissent.

Concernant les affaires co-souscrites avec Groupama SA, un contrôle est effectué par Groupama SA sur la base d'une double analyse des risques les plus lourds permettant de sécuriser les décisions. En outre, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la réassurance interne.

Une maîtrise de la régularité des opérations est assumée par Groupama SA, en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact quotidien avec les responsables et correspondants opérationnels de Groupama Centre Manche.

Concernant les activités de co-gestion sinistres, le département Gestion Conseil Sinistres (« G.C.S. »), au sein de la direction dommages et services individuels de Groupama SA, assume, pour le compte du Groupe dans son ensemble, de chaque entité et de Groupama SA les contrôles des éléments suivants :

- L'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le guide du provisionnement harmonisé GROUPAMA,
- Le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable et d'IDA,
- La réalisation des actes de gestion, à partir des informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

E) AUDIT GENERAL GROUPE

L'article 1.1 de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des caisses de réassurance mutuelles agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama, prévoit que chaque caisse régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la direction audit général Groupe de Groupama S.A.

Cet audit a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers de la caisse auditée, le respect des obligations réglementaires et le respect du Règlement Général de Réassurance.

Le dernier audit a été réalisé en 2014 et a fait l'objet de 31 recommandations :

- 5 recommandations de priorité 1
- 21 recommandations de priorité 2
- 5 recommandations de priorité 3

F) LE PROVISIONNEMENT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Groupama Centre Manche, comme chaque caisse régionale et conformément à une décision prise par le Groupe, réalise chaque année un rapport actuariel.

Ce rapport vise à apporter de façon documentée et détaillée une évaluation des provisions pour sinistres de la fin de l'exercice précédent selon les normes Groupe. Etabli par un actuair interne, il est validé par la direction actuariat Groupe ; ce rapport fait état :

- Après analyse de l'actuaire, des principaux facteurs de risques susceptibles d'impacter la qualité du processus de provisionnement,
- D'une explication des méthodes utilisées,
- Des données comptables et du détail des évaluations obtenues,
- De l'avis de l'actuaire sur le montant des provisions comptabilisées.

Les provisions pour sinistres enregistrées au bilan sont calculées selon les normes réglementaires définies dans le code des assurances et le guide du provisionnement par la direction assurance et/ou la comptabilité technique. Elles sont vérifiées par les commissaires aux comptes.

Les provisions sinistres automobile et dommages vie privée sont calculées selon la méthode du coût moyen, celui-ci étant généré automatiquement par l'outil, le gestionnaire n'a pas la main.

G) SUIVI DE LA SOLVABILITE

Groupama Centre Manche procède chaque année au calcul de la marge de solvabilité en application de la réglementation. Ce calcul, normé au niveau du groupe, est vérifié par les commissaires aux comptes avant que Groupama Centre Manche ne rédige son rapport de solvabilité.

H) SUIVI DES RISQUES OPERATIONNELS

Le déploiement de la démarche de contrôle interne conduit Groupama Centre Manche à apporter une attention renforcée aux risques opérationnels.

- **Modes de commercialisation des produits :**

La distribution des produits est assurée pour l'essentiel par le réseau commercial salarié de Groupama Centre Manche.

- La formation du réseau

Depuis 2013, Groupama Centre Manche a mis en place pour les nouveaux collaborateurs **des « Parcours Initiaux » et des « Parcours Complémentaires »** ayant pour objectifs de modifier l'approche d'intégration des Nouveaux Commerciaux et d'adapter les Parcours de Formation aux évolutions de l'entreprise, et de la caisse régionale (recherche d'efficacité, renforcement de la réglementation, augmentation de la souplesse pour les commanditaires...).

Chaque groupe de formation débute par un **« Parcours initial »** réaménagé avec une période terrain de 5 jours et est suivi, pour ceux qui en auront besoin, par un **« Parcours complémentaire »** : le cas des CDI ou encore des CDD qui passent en CDI.

Le **« Parcours initial »** se déroule ainsi : une période terrain a été intégrée en scindant en deux les 14 jours de formation en salle afin de donner aux participants un temps de respiration nécessaire à une bonne intégration des savoirs. Des évaluations et une séquence d'entraînement en salle ont aussi été positionnées durant le parcours dans le but de mesurer la bonne compréhension des apports. La mise à disposition de modules de formation à distance via Arob@se vient compléter la formation en salle, la réalisation de ces modules se fait soit en amont du Parcours Initial (idéalement) soit sur la période terrain en région commerciale.

Le **« Parcours Complémentaire »** est composé d'une alternance de sessions en salle (9 semaines) et d'applications terrain (11 semaines). Au total, en y intégrant le parcours initial (prérequis indispensable au parcours complémentaire), la durée de la formation est au minimum de 12 semaines en salle et de 12 semaines terrain adaptable au gré du calendrier (jours fériés, période de congés...).

Le **Parcours Complémentaire** permet de parfaire les apports sur les produits de bases, et d'autre part d'approfondir les connaissances sur l'ensemble des offres, outils et procédures nécessaires à l'exercice des missions par marché.

Ce déploiement a permis de mettre en place un parcours incontournable pour tout nouvel entrant, y compris les retours d'absences longues, de renforcer le professionnalisme en instaurant des modules d'approfondissement qui s'appuient sur les connaissances et l'expérience déjà acquise.

La mise en place de ce parcours permet également à différents managers de Groupama Centre Manche de venir présenter plus en détail les missions qu'ils remplissent. A noter également que le volet mutualiste fait partie intégrante de ces modules avec l'intervention d'un représentant du conseil d'administration de la caisse régionale.

- Les contrôles

- *EN IARD*

Les contrôles IARD sont réalisés par deux unités rattachées à la direction assurance :

- **L'unité ACOR (Assistance Contrôle Outils Réseau) :**

Cette unité a pour mission d'assister les commerciaux en point de vente ainsi que des plates-formes téléphoniques (G+, CRC Pro) à l'utilisation des outils informatiques et de contrôler les saisies réalisées à partir des outils SMART, OCTAVE et SONI@ sur des échantillons de contrats. Les saisies sont contrôlées

en s'appuyant sur la visualisation des dossiers papiers et les informations saisies dans les systèmes d'information.

- Les contrôles de l'unité A.C.O.R

Cette unité a pour objectif de "visiter" chaque commercial deux fois par an et de contrôler à chaque visite un échantillon de 20 mouvements saisis par celui-ci (10 mouvements par visite pour les téléconseillers).

En 2014, l'objectif a été atteint avec un taux de 99 % de réalisation, avec le développement des SSI, l'unité ACOR intégrera une part de contrôle à distance et les objectifs de l'année sont reconduits pour l'année 2015.

- L'unité C.I. (Contrôle Interne IARD) :

Cette unité a pour mission de renforcer les opérations de contrôle interne IARD sur échantillons de données ou balayage systématique de certains critères.

Cette unité effectue des contrôles portant sur les saisies réalisées par les commerciaux et les sites de gestion sur les activités développement, souscription et sinistres.

Les contrôles sont réalisés à partir de requêtes informatiques infocentre complétées par des contrôles sur pièces dans les sites de gestion.

- Les contrôles de l'unité de Contrôle Interne IARD :

L'unité pratique des contrôles de masse depuis les sites de gestion (contrôles exhaustifs de certains critères de souscription et contrôles par échantillon).

Ces contrôles sont réalisés à partir de procédures opérationnelles (référentiel, fiches descriptives des contrôles...), d'outils de suivi et de requêtes sur les activités souscription, sinistres, DEC à partir des saisies opérées dans Smart, Sonia, Octave et Sigma.

Bilan de l'activité 2014 :

A fin 2014, **94** requêtes sont opérationnelles (**66** en souscription, **28** en sinistres).

- Nombre de mouvements contrôlés : **155 023** (40 657 en souscription et 114 366 en sinistres) => **(76 192 en 2013)**
- Nombre d'anomalies détectées : **18 157** => **(10 289 en 2013)**
- Taux d'anomalie moyen : **11,70 %** => **(13,50 % en 2013)**
- Impact des anomalies sur le chiffre d'affaires :
- **413 989 €** (partiellement récupérable) => **(408 555 € en 2013)**

Les requêtes ont porté notamment sur :

- la vérification des règles de gestion pour la souscription du marché des particuliers,
- la vérification des risques de masse, ainsi que les risques professionnels (contrat référence, Titane, Bris de matériel, ...),
- la vérification des risques de masse, la charte Pro, le cumul des réductions pour le marché ACPS,

- la vérification des règles de gestion, les risques lourds, les demandes de couverture, les flottes, l'activité courtage pour le marché DEC,
- le contrôle sur pièces pour les services sinistres,
- la vérification des saisies sur les contrats des salariés GROUPAMA CENTRE MANCHE,
- la conformité des réductions tarifaires saisies par le DEC dans les OAV,
- la gestion des indus.

Les objectifs 2015 :

- Poursuivre la participation aux réunions équipe des unités de gestion pour travailler à l'amélioration de la maîtrise des processus,
- Poursuivre l'immersion pour observer les processus mis en place par les unités de gestion et adapter le référentiel des anomalies,
- Renforcer la collaboration avec les études techniques (évolutions de paramétrage pour sécuriser les process de souscription...),
- Etendre les contrôles à d'autres courtiers.

○ *EN VIE (Contrôle Interne Délégué)*

Le dispositif de contrôle interne à Groupama Gan Vie comprend 3 niveaux de contrôles :

Le contrôle de 1^{er} niveau

Celui-ci est intégré aux processus opérationnels, il comprend l'autocontrôle du gestionnaire (matérialisé par une fiche de recevabilité complétée par l'opérationnel lors du traitement de l'opération) et les contrôles hiérarchiques par le responsable de l'unité de gestion qui s'assure régulièrement que les procédures et délégations de pouvoir sont appliquées. Les contrôles sont tracés en GRC.

Les contrôles de 2^{ème} niveau

Ils sont effectués par les contrôleurs indépendants de l'activité opérationnelle.

Les contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau sont permanents. La cohérence du dispositif global est de la responsabilité de la fonction Contrôle et conformité de GG Vie.

Les contrôles de 3^{ème} niveau :

Ils sont assurés par les auditeurs de GG Vie ou par l'audit interne de Groupama Centre Manche.

Bilan de l'activité 2014

En 2014, les contrôles de 2^{ème} niveau qui ont été effectués sont les suivants :

- Suivi des remises en vigueur des contrats prévoyance : **22** remises en vigueur sur les 4 premiers trimestres analysés,
- Analyse des abandons de prestations (hors multi supports) : contrôle supprimé en 2014,
- Suivi des prestations en suspens (hors multi supports) : **361** prestations en suspens dont **59** termes, **3** rachats, **2** invalidités temporaires et **297** décès,
- Contrôle par sondage de dossiers prestations : 233 prestations analysées dont **66** Prestations prévoyance, **139** prestations épargne (mono et multi supports) et **28** prestations retraite,
- Contrôle de **115** contrats prévoyance (affaires nouvelles),
- Contrôle de **631** contrats épargne et retraite (affaires nouvelles). Sélection par GG Vie des contrats épargne à contrôler,
- Contrôle et suivi des **31** dossiers prestations avec indus sur vie 2000,

- Tous les dossiers en attente de rapprochement listés dans les tableaux hebdomadaires des services comptables de GROUPAMA SA sont analysés. (mono et multi supports)." Contrôle supprimé en 2014,
- Nouveaux contrôles en 2014 anti-fraude effectués (surveillance des RIB, retraits après décès, changements de clauses bénéficiaires intervenus peu de temps avant la survenance d'un décès, rachats atypiques intervenus après un versement significatif),
- Contrôles sur les encaissements et primes en instance sur Rivage (fichiers mensuels dont les contrôles sont exhaustifs).

- **Contrôle des frais généraux, des fournisseurs, des activités externalisées et des filiales :**

- Contrôle des frais généraux

Un système de gestion du processus commande/achat permet de sécuriser les paiements fournisseurs par rapport aux livraisons effectives. Les frais généraux des directions de Groupama Centre Manche sont quant à eux prévus dans le cadre de budgets annuels arbitrés par la direction générale et font l'objet d'un suivi et d'un contrôle mensuel par les responsables budgétaires, et trimestriel par le contrôle de gestion, en particulier au travers de tableaux de bord et reporting frais généraux.

Il existe plusieurs niveaux de validation des factures et notes de frais dans l'outil intranet dédié à cette procédure.

- Contrôle du processus achats

Un processus commande/achat s'applique à tous les achats de Groupama Centre Manche, notamment concernant les fournitures, le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique.

Ce processus permet notamment :

- De maîtriser et d'optimiser la gestion des fournisseurs,
- De sécuriser la séparation des tâches entre les chargés de commande, les valideurs de commande et la comptabilité,
- D'optimiser le contrôle budgétaire et le processus de répartition des frais,
- De sécuriser les paiements fournisseurs par rapport aux livraisons effectives et conformes.

- Contrôle des activités externalisées

Conformément à ce qui est stipulé par la charte de contrôle interne du Groupe :

- Les dispositifs de contrôle interne des activités déléguées au sein du Groupe par Groupama Centre Manche relèvent de la responsabilité du délégataire,
- Pour les activités externalisées en dehors du Groupe, Groupama Centre Manche a mis en place les contrats de sous-traitance adéquats, incluant les modalités de contrôle et suivi de cette prestation à travers des indicateurs adaptés,
- Groupama Centre Manche s'est doté de contrats types de sous-traitance.

- Les mesures prises pour assurer le suivi des filiales

Hors les structures immobilières utilisées par Groupama Centre Manche dans la gestion de ses placements immobiliers, la principale filiale, dans laquelle Groupama Centre Manche est majoritaire est :

Sécurité Ouest Services SAS - société de télésécurité des biens et de vente d'articles publicitaires et de prévention.

Cette structure est dirigée par un président et un directeur, par ailleurs respectivement administrateur et cadre dirigeant de Groupama Centre Manche. Sa gestion informatique est assurée, pour partie, par Groupama Centre Manche.

I) LE PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ET DE GESTION DE CRISE

Le PCA de Groupama Centre Manche est composé d'un dispositif décisionnel de gestion de crise et de solutions de continuité d'activité.

- **Le dispositif décisionnel de gestion de crise :**

Le dispositif comprend 4 types de cellules :

- **Cellule décisionnelle :** instance de pilotage de la crise composée du directeur général, des directeurs de chaque métier et du responsable PCA,
- **Les cellules métiers :** instances de mise en œuvre opérationnelle du Plan au niveau des métiers (il y a 12 cellules métiers composées de responsables opérationnels des métiers),
- **Les cellules locales :** relais d'information de la cellule décisionnelle sur les sites (6 cellules locales composées notamment des responsables sécurité et de responsables informatiques),
- **Les fonctions de soutien :** ce sont des fonctions supports de la cellule décisionnelle (le dispositif comprend 4 fonctions de soutien : juridique, communication, logistique, RH).

- Les composantes de la continuité d'activité

- **Le Plan de Continuité d'Activité**

Ce Plan prévoit des solutions de continuité d'activité selon 3 scénarios :

- Indisponibilité d'un site de gestion suite à un sinistre,
- Indisponibilité des équipements (informatique, téléphonie, éditique),
- Indisponibilité des personnes.

- **Les procédures de PCA opérationnel**

Le PCA est composé de procédures opérationnelles comprenant :

- Un Plan de Gestion de Crise (PGC),
- Un Plan de Communication (PCOM),
- Un Plan de Gestion du Personnel (PGP),

- Un Plan de Continuité Métier (PCM),
- Un Plan de Repli Utilisateurs (PRU),
- Un Plan de secours Informatique (PSI),
- Un Plan de Retour à la Normale (PRN).

Liste des PCA opérationnels :

- PCA opérationnels inaccessibilité site (1 par site de gestion),
- PCA opérationnel Editique,
- PCA opérationnel Informatique,
- PCA opérationnel Plateformes Téléphoniques,
- PCA Pandémie.

○ **Le Plan d'Urgence Climatique**

Ce volet du Plan contient un dispositif opérationnel et un outil informatique permettant à Groupama Centre Manche de gérer un événement climatique important (tempête).

Ce dispositif opérationnel s'appuie sur l'utilisation :

- de procédures spécifiques de déclaration rédigées par la Direction Assurance,
- d'une application accessible dans l'intranet de l'entreprise permettant l'enregistrement d'un nombre important de sinistres dans des délais courts.

Bilan de l'activité 2014

- Finalisation des 6 PCA opérationnels inaccessibilité site et présentation à l'ensemble des contributeurs potentiels des différentes cellules,
- Réalisation de tests «inaccessibilité d'immeuble» sur les sites de Caen, Bois Guillaume, Evreux Le Mans ainsi qu'un test inaccessibilité de la plateforme courrier 3C, avec transfert de continuité des activités critiques. Le périmètre des tests a couvert l'ensemble des activités critiques identifiées dans le PCA, et chaque test a fait l'objet d'un compte rendu bilan,
- Mise à jour des données évolutives des PCA, annexées aux procédures (composition des cellules, Bilan d'Impacts sur l'Activité ...).

Objectifs 2015

- Rédaction des PCA opérationnels informatique, Plateformes téléphoniques, Editique et Pandémie,
- Actualisation annuelle des données évolutives,
- Organisation et réalisation de tests.

6. LA FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la direction financière.

A) LES COMPTES SOCIAUX

Le logiciel comptable utilisé par Groupama Centre Manche est le système SAP.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- **Procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : chaque responsable veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.
- **Le contrôle intégré et les tests de contrôle** : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscale et réglementaire et notamment :
 - Les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables,
 - Les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex. : balance de soldes sociétaires, états de taxes).
- **Le contrôle hiérarchique** : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :
 - Séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses,
 - Suivi des délégations bancaires : les délégations de signatures financières accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière.

B) LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation transmise à Groupama SA s'appuient sur trois piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, le contrôle hiérarchique.

- **Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : leur mise en œuvre au niveau des comptes consolidés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).
- **Le contrôle intégré** : le système d'élaboration de l'information de consolidation s'effectue à partir d'un applicatif comportant un grand nombre de contrôles automatiques destinés à garantir la qualité de l'information financière. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger.

- **Le contrôle hiérarchique** vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusé à Groupama SA sont appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures.

Les travaux de contrôle des commissaires aux comptes font l'objet de réunions avec les collaborateurs concernés, à chaque arrêté de compte semestriel.

Fait à Chartres, le 24 03 2015

Marie-Ange DUBOST
Présidente de la CRMA de Centre Manche



Groupama
Centre Manche

Partie VII

PROJET DE RESOLUTIONS 2014

1^{ère} résolution

L'assemblée générale, après avoir examiné le rapport du conseil d'administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan 2014, tels qu'ils lui sont présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

2^{ème} résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 4 053 922,42 euros, de la façon suivante en application de l'article 16 des statuts :

- 810 784,48 € à la réserve complémentaire.
- 405 392,24 € à la réserve pour éventualités diverses.
- 477 661,39 € au fonds de solidarité.
- 2 360 084,31 € à la réserve générale.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale fixe le maximum d'indemnités compensatrices prévues par l'article 24 des statuts à 250 0000 euros pour l'exercice 2015.

4^{ème} résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les contrats d'assurances visés par l'article R322-57 IV du code des assurances, l'assemblée générale approuve les conditions dans lesquelles ils ont été conclus.

5^{ème} résolution

L'Assemblée générale ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2014 de coopter en remplacement d'administrateurs atteints par la limite d'âge statutaire :
Messieurs LANCHON Guy et LEPICARD Marc.

6^{ème} résolution

Article 20 des statuts : Moitié sortante

L'Assemblée générale ratifie la proposition du Conseil d'Administration de renouveler dans leur fonction :

- Jean-Noël VANDEVIVERE (14)
- Dominique MONFILLIATRE (27)
- Alain HUET (28)
- Marie-Ange DUBOST (50)
- Patrick de GOUSSENCOURT (61)
- Sylvie LE DILLY (72)

et d'élire Marie-Jeanne ROUSIERE (53) et Sabine MENAGER (76) afin de reprendre les mandats respectivement de Daniel BOITTIN (53) et Guy LANCHON (76), sortants et atteints par la limite d'âge.